eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

# Rapport d'activité 2023 de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest d'Eaux & Vilaine



*Restauration du ruisseau du Borgnet sur la masse d'eau du Garun à Saint-Méen-Le-Grand*

# Sommaire


I. LE CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT 2023-2025 DE L'UGVO 1

A. Rappel des grandes lignes du CTBV 2023-2025 de l'UGVO 1

1. Ambition 1

2. Enjeux et orientations stratégiques 2

3. Stratégie d'intervention 2

4. Structuration du CTBV 2023-2025 de l'UGVO 4

5. Les Maîtrises d'Ouvrage Associées au CTBV 2023-2025 de l'UGVO 5

6. Plan de financement du CTBV 2023-2025 de l'UGVO 7

B. Signature du CTBV 2023-2025 de l'UGVO 11

II. ANNEE 2023 : 1ERE ANNÉE DU CTBV UGVO 2023-2025 12

A. Volet Aménagement du territoire 12

1. Restauration des milieux aquatiques 12

2. Entretien des frayères 32

3. Aménagement bocager 32

a. Elaboration de la stratégie Breizh Bocage 3 2023-2027 de l'UGVO 32

b. Travaux bocagers réalisés sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine 34

c. Entretien du bocage 2023 sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine 37

d. Travaux bocagers réalisés par d'autres maîtrises d'ouvrage sur les territoires de Chèze-Canut, de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné et Vallons de Haute Bretagne Communauté 37

4. Diagnostics individuels MAEC Biodiversité 37

a. Diagnostics réalisés sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine 39

b. Diagnostics réalisés par d'autres maîtrises d'ouvrage 39

B. Volet « Pratiques et usages sur le territoire » 39

1. Sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine 39

a. Coordination des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA) 39

b. Pré-diagnostics individuels 41

2. Sous Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA) 42

a. Les actions individuelles - Diagnostics 42

b. Les actions individuelles - Suivis 43

c. Les actions collectives 45

C. Volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances 50

1. Communication 50

a. Communication agricole 50

b. Panneaux pédagogiques 50

c. Autres documents de communication 53
d. Articles de presse 56
2. Sensibilisation à l'environnement 57
a. Sensibilisation auprès des scolaires 57
b. Sensibilisation des élus 58
c. Sensibilisation de la profession agricole 59
d. Sensibilisation du grand public 60
e. Formation et sensibilisation des agents des collectivités 60
3. Etudes 60
a. Etudes de connaissances (dont stages) 60
b. Etudes pré-opérationnelles 68
c. Etudes en cours de discussion 71
d. Procédure d'enquête publique relative à la DIG pour la mise en œuvre d'un programme de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'UGVO 73
4. Suivis de l'évolution des masses d'eau 73
a. Suivi physico-chimique de la qualité de l'eau 73
b. Résultats sur les paramètres pesticides en campagne pluie 77
c. Suivis des indicateurs biologiques 77
5. Animation territoriale 83
D. Volet « Animation et gestion du Contrat Territorial de Bassin Versant 85
1. Animation du Contrat 85
2. Gestion du contrat 92
a. La gouvernance de l'UGVO et du Contrat Territorial de Bassin Versant 92
b. Les instances de l'UGVO en 2023 95
III. BILAN FINANCIER DU PROGRAMME D'ACTIONS 2023 DU CTBV 2023-2025 (SOUS MAITRISE D'OUVRAGE UGVO) 98
A. Volet « Aménagement du Territoire » 98
B. Volet « Pratiques et usages sur le territoire » 98
C. Volet « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » 99
D. Volet « Animation et gestion du Contrat Territorial » 99
E. Bilan financier global des actions 2023 100

# I. LE CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT 2023-2025 DE L'UGVO

Le Contrat Territorial de Bassin Versant (CTBV) 2023-2025 de l'UGVO a été présenté et validé :

- lors du comité syndical de l'EPTB Eaux & Vilaine du 2 décembre 2022 ;
- lors de la CLE du 13 janvier 2023 ;
- lors du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 14 mars 2023.

Ce contrat a fait l'objet d'un rapport intitulé « Contrat Territorial de Bassin Versant 2023-2025 – Unité de Gestion Vilaine Ouest ». Ce rapport détaille notamment en annexe la stratégie ainsi que la feuille de route du Contrat.

## A. Rappel des grandes lignes du CTBV 2023-2025 de l'UGVO

### 1. Ambition

L'ambition du Contrat en termes de moyens financiers et humains a été calée sur les protocoles de transfert qui ont été signés entre les EPCI du territoire et Eaux & Vilaine au moment de la réorganisation en 2021 des compétence GEMA et associées sur l'amont de la Vilaine. Les montants inscrits dans ces protocoles de transfert sont en adéquation avec le programme de mesures du SDAGE Loire-Bretagne qui identifie les actions nécessaires à mettre en œuvre pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau à l'échelle du Bassin Loire-bretagne.

Ainsi le budget alloué à la mise en œuvre des compétence GEMA et associées pour ce nouveau contrat a été augmenté de plus de 70% par rapport aux montants des contrats des bassins versants historiques (Meu-Chèze-Canut et Ille, Illet et Flume).

Cette montée d'ambition financière s'accompagne d'une montée d'ambition sur les moyens humains dédiés à la mise en place de ces compétences avec une augmentation prévue de 50% des effectifs dès la première année du contrat par rapport à 2022.

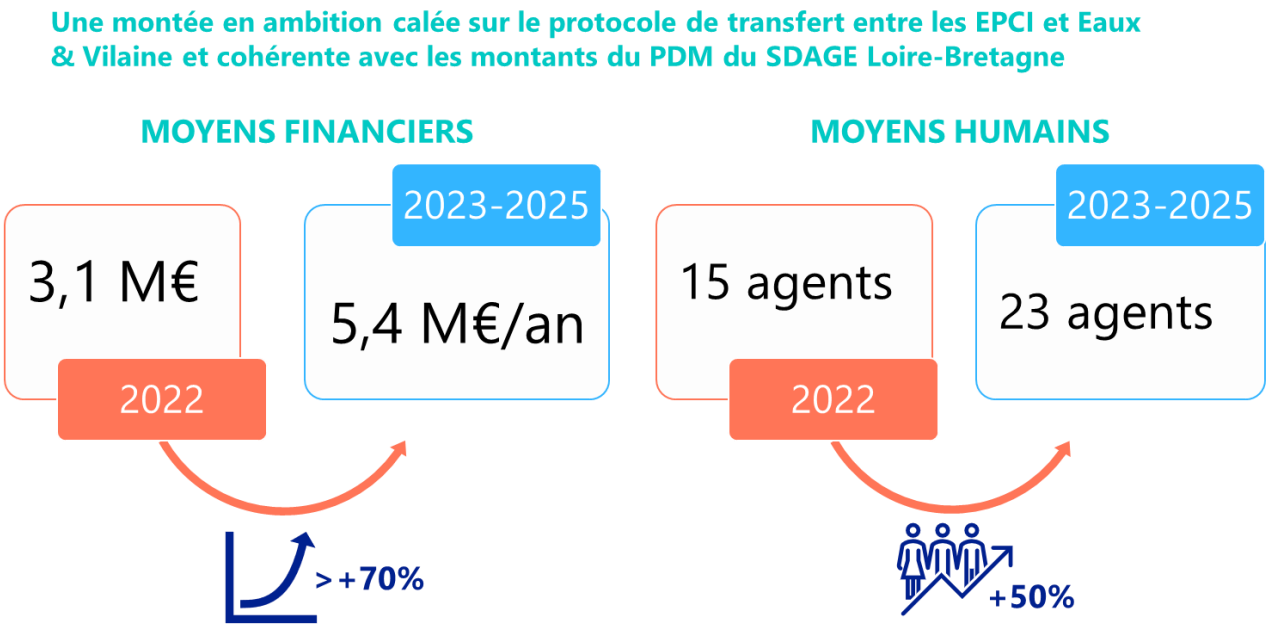



*Figure 1 : Montée en ambition du CTBV 2023-2025 de l'UGVO*

Cette ambition correspond à un engagement politique fort vers l'atteinte du Bon Etat Ecologique sur le territoire.

## 2. Enjeux et orientations stratégiques

Au regard de l'état dégradé des masses d'eau constaté, des fortes pressions qui s'exercent sur les milieux et des objectifs ambitieux fixés (SDAGE Loire Bretagne), **les enjeux** suivants ont été identifiés sur le territoire :

- **Préserver et améliorer la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité**
- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques**
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour démultiplier les actions**
- **Utiliser de manière efficiente l'argent public engagé**

Enjeux qui ne peuvent se réaliser qu'**à condition de l'arrêt de toute nouvelle dégradation.**

De ces enjeux, ont découlé la définition des **orientations stratégiques** suivantes :

- **Contribuer à adapter notre territoire aux effets du changement climatique (et notamment vis-à-vis de l'hydrologie des cours d'eau)**
- **Alerter sur la nécessaire conciliation entre l'attractivité du territoire (urbanisation, développement économique et activités agricoles) et les enjeux de l'eau**
- **Travailler en transversalité pour faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques**

## 3. Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention qui a été élaborée, s'est basée sur plusieurs croisements, notamment entre les stratégies d'intervention existantes, propres aux contrats territoriaux historiques du territoire, les résultats des études menées sur les territoires de Rennes Métropole et de Vallons de Haute Bretagne Communauté, et les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau du SDAGE Loire-Bretagne.

Ce travail de construction a abouti à une priorisation géographique des interventions à réaliser comme figuré sur la carte page suivante.

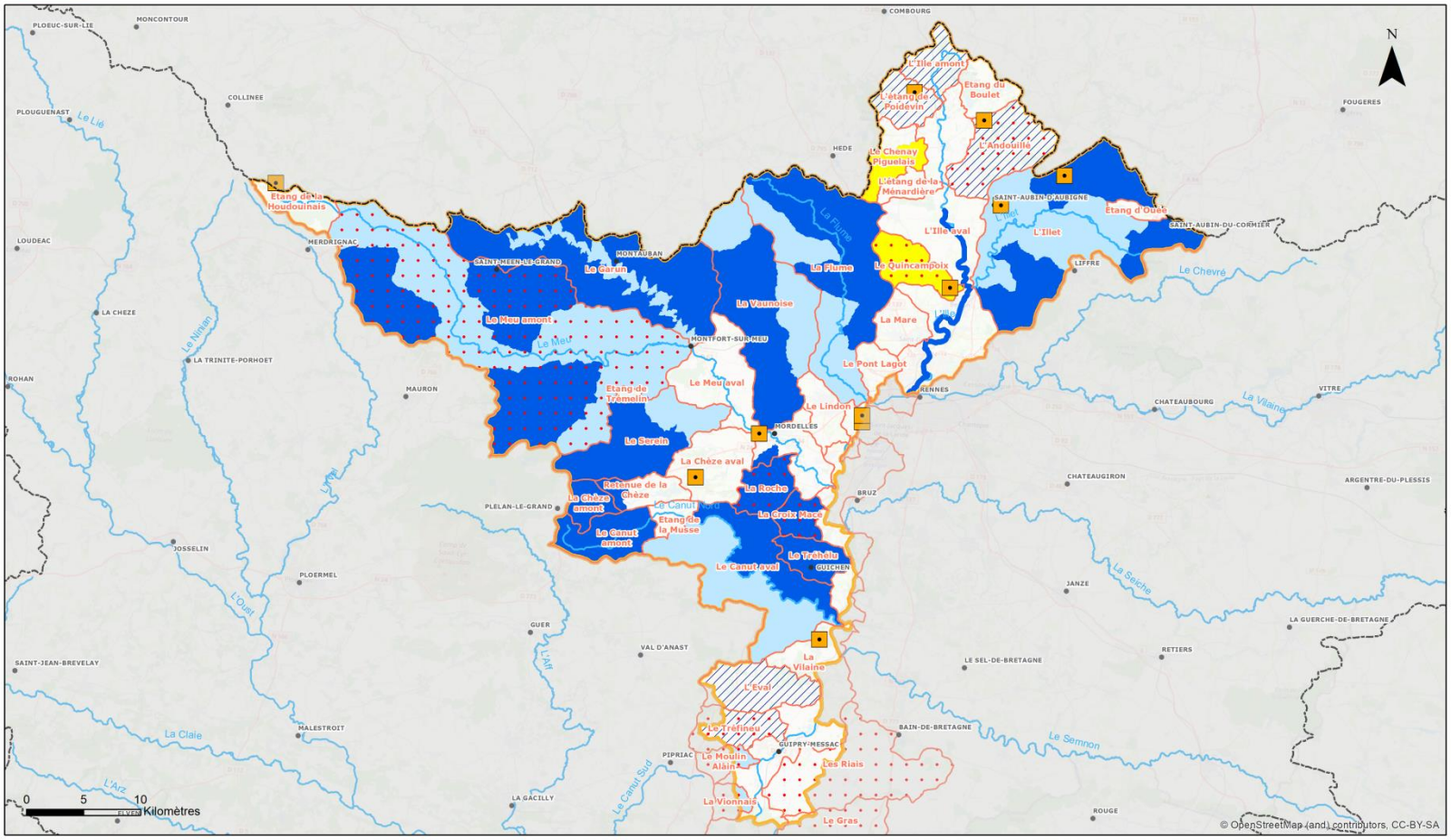



*Figure 2 : Stratégie d'intervention dans le cadre du Contrat Territorial UGVO – 2023-2025*

La surface prioritaire retenue représente 1347 km² soit 75% de la surface totale de l'unité avec cependant plusieurs niveaux d'intervention au regard de l'étendue de cette surface prioritaire :

- **Les zones opérationnelles tous volets** sur lesquelles l'objectif est d'intervenir de manière transversale sur l'ensemble des thématiques (milieux aquatiques, agricole, bocage, ….) pour restaurer la fonctionnalité des milieux. Celles-ci représentent 39% du territoire (688 km²) ;
- **Les zones opérationnelles complémentaires agricoles**, correspondent à un élargissement des zones prioritaires précédentes (à l'échelle des masses d'eau entières) pour la mise en œuvre des actions agricoles. Cet élargissement correspond à une nécessaire mobilisation importante des exploitants agricoles, notamment sur la réalisation des diagnostics d'exploitation individuels, mais également à une facilité de mise en œuvre des actions avec les maitrises d'ouvrages agricoles associées du Contrat. Ces secteurs complémentaires s'étendent sur une surface de 478 km² (27%) ;
- **Les zones en « acquisition de connaissances »** qui correspondent à des masses d'eau sur lesquelles l'UGVO ne possède pas ou peu d'éléments de connaissances pour pouvoir définir des travaux et/ou actions. Environ 8% (137 km²) du territoire sont concernés par ces zones, sur lesquelles, un état des lieux global et/ou complémentaire est prévu avec comme objectif, en fonction de l'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions sur la 1ère partie du contrat, de programmer des travaux/ actions sur la période 2026-2028 ;
- **Les zones « autres pressions à lever** » : il s'agit de secteurs sur lesquelles une pression, qui ne relève pas des compétences GEMA et associées, existe et qu'il convient de lever avant toute intervention de l'UGVO. Sur ces zones, le rôle de l'UGVO sera d'accompagner les collectivités, structures compétentes pour lever ces pressions pour pouvoir permettre un passage en phase opérationnelle en deuxième partie de contrat (2026-2028). Ces zones représentent une très faible part du territoire (45 km², soit 3%) ;

Les travaux et les actions se feront prioritairement sur ces zones prioritaires opérationnelles. Toutefois**, une part du budget pourra être alloué à des travaux dits « d'opportunité » sur des secteurs non prioritaires dans la limite de 20% du budget global**, ceci afin de se garder de la « souplesse » dans la mise en œuvre et conserver les dynamiques locales en place. Ces projets d'opportunités seront étudiés au regard de leur ambition et de leur bénéfice sur le milieu.

## 4. Structuration du CTBV 2023-2025 de l'UGVO

Le contrat territorial se veut transversal dès la structuration du programme d'actions. Ainsi, il s'articule autour de 4 volets d'intervention englobant des actions relevant des thématiques milieux aquatiques, agricole, bocage et d'autres actions dites transversales comme les actions de communication, information, formation, sensibilisation, études de connaissance et suivi de la qualité de l'eau.

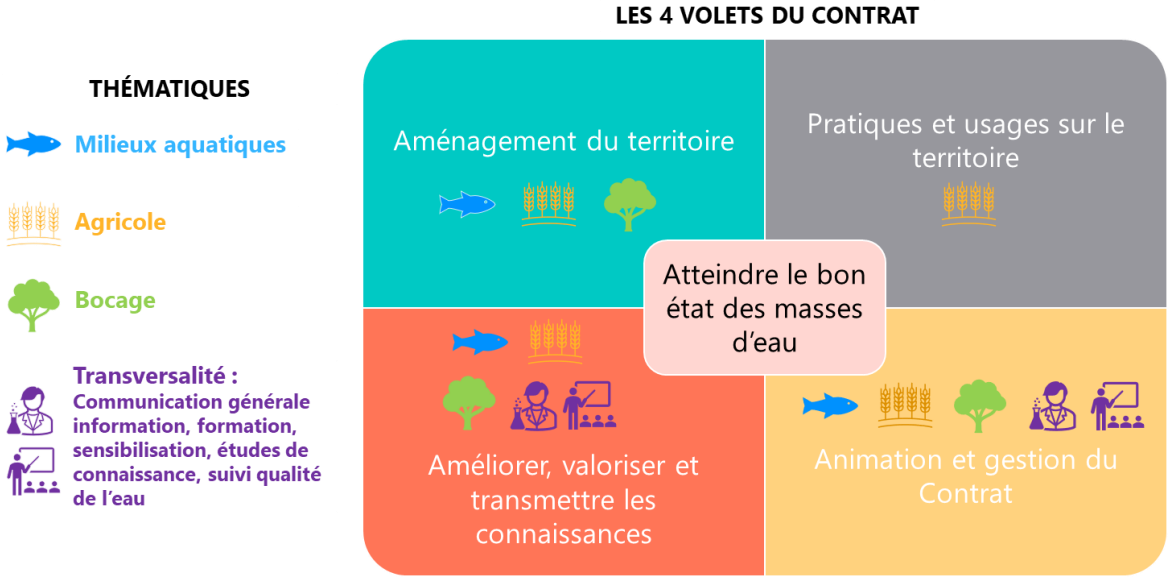



*Figure 3 : Structure du Contrat Territorial UGVO – 2023-2025*

Les 4 volets structurants de ce contrat sont :

- L'aménagement du territoire ;
- Les pratiques et usages sur le territoire ;
- L'amélioration, la valorisation et la transmission des connaissances ;
- L'animation et la gestion du contrat.

Cette structure s'éloigne des volets classiques des contrats territoriaux précédents. En effet, le souhait était ici d'afficher dès la construction du contrat, la volonté de travailler de façon transversale sur les projets.

Cette transversalité se retrouve donc dans la structure même du contrat mais également dans la façon d'intervenir sur le terrain puisqu'il a été acté **de privilégier la restauration des milieux dans le cadre de projets globaux à l'échelle de tête de bassin versant** afin de restaurer les fonctionnalités des milieux dans leur ensemble : depuis les sources, jusqu'aux fonds de vallées en prenant en compte l'ensemble des pressions pouvant s'exercer sur ces milieux y compris celles « hors compétence » portées par l'UGVO comme l'assainissement, la gestion des eaux pluviales ….

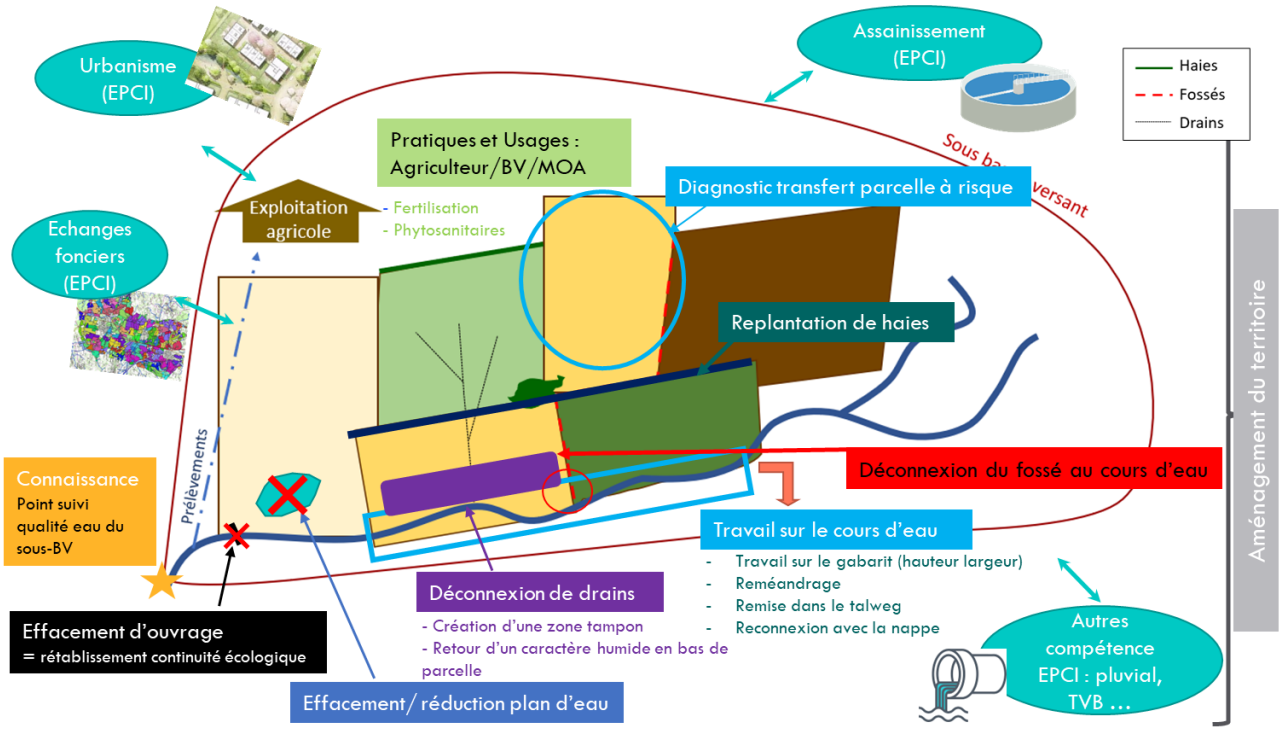



*Figure 4 : Schéma d'un projet global de restauration des milieux à l'échelle d'une tête de bassin versant*

## 5. Les Maîtrises d'Ouvrage Associées au CTBV 2023-2025 de l'UGVO

Ce premier contrat territorial à l'échelle de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest est porté, animé et coordonné par l'EPTB Eaux & Vilaine.

Cependant, plusieurs autres maîtrises d'ouvrage ont souhaité s'associer à ce contrat et porté des actions en faveur de la préservation et de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, **16 Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA)** ont signé ce contrat et vont engager des actions sur la période 2023-2025 : ADAGE, AGROBIO 35, CER France Brocéliande, CETA 35, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, CIVAM 35, Collectivité Eau du Bassin Rennais, Deshyouest, Eilyps, Eureden, Fédération Départementale des CUMA Bretagne Ille Armor, Initiative Bio Bretagne, Le Gouessant, Paturesens, Réseau Cohérence, Ter Qualitechs.

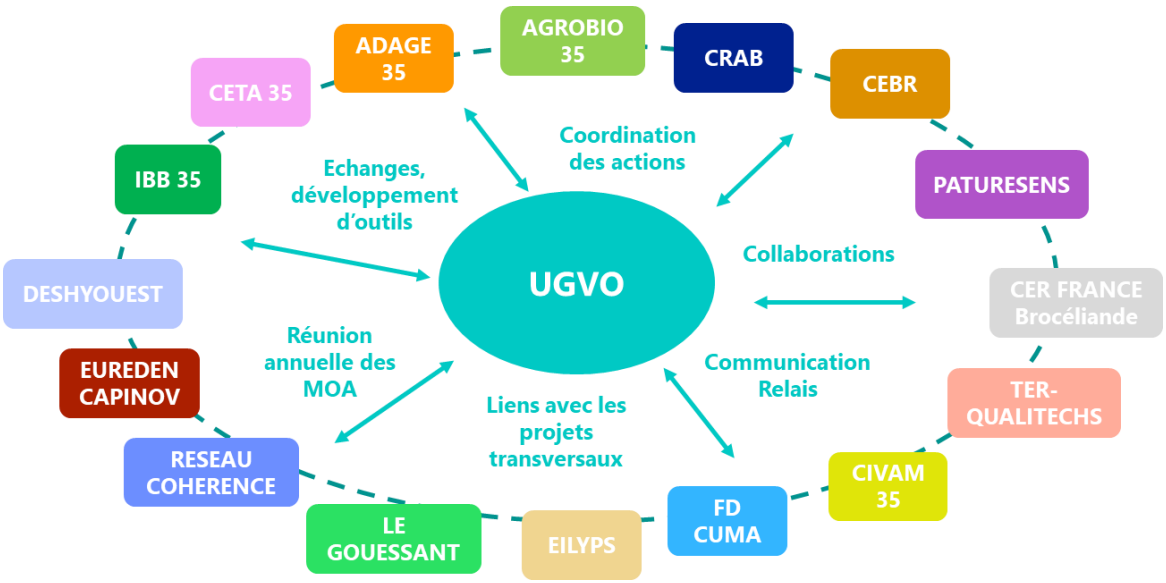



*Figure 5 : Ensemble des Maitrises d'Ouvrage Agricoles Associées à l'UGVO dans son Contrat Territorial 2023-2025*

Cette organisation en Maîtrise d'Ouvrage Agricole Associée a montré sa satisfaction en permettant de rassembler autour de l'enjeu de reconquête de la qualité de l'eau différentes sensibilités agricoles et de proposer une offre diversifiée d'actions aux agriculteurs des territoires pour les accompagner dans leurs évolutions.

Aussi, dans ce nouveau contrat, **les élus de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et les structures agricoles du territoire ont souhaité poursuivre ce partenariat et ce fonctionnement en « Maîtrise d'Ouvrage Agricole Associée »**. Ceux-ci ont même été renforcés avec l'arrivée de nouvelles structures agricoles.

Les actions agricoles proposées par les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées s'inscrivent dans les 7 orientations stratégiques suivantes :

1- Encourager les leviers agronomiques et les techniques alternatives,
2- Maintenir, développer et encourager des systèmes herbagers et/ou l'agriculture biologique et/ou les systèmes alternatifs,
3- Accompagner les évolutions de systèmes,
4- Réduire l'érosion et les transferts,
5- Valoriser économiquement les pratiques agricoles en lien avec le territoire,
6- Actionner le levier foncier,
7- Encourager le renouvellement des générations, l'installation et la transmission des exploitations.

**Au niveau des EPCI**, ce partenariat est également renforcé puisque les 8 EPCI adhérents à l'EPTB Eaux & Vilaine et faisant partie du territoire se sont également engagés en tant que Maîtrise d'Ouvrage Associée (MOA) de ce Contrat porté par l'UGVO : Brocéliande Communauté, Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban, Montfort Communauté, Rennes Métropole, Vallons de Haute Bretagne Communauté, Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, Liffré-Cormier Communauté et la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Enfin, **la Région Bretagne et le Département d'Ille et Vilaine** ont également souhaité s'associer à l'UGVO au sein de ce nouveau Contrat Territorial sur le sujet spécifique du rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages dont ils sont propriétaires.

## 6. Plan de financement du CTBV 2023-2025 de l'UGVO

Le programme d'actions du contrat territorial 2023 -2025 comporte quatre volets d'interventions et représente un montant financier, pour les actions portées par l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO), de **13 463 000 €** (hors bocage) :

- **Volet aménagement du territoire** : **8 295 000 €**
- **Volet pratiques et usages sur le territoire** : **285 000 €**
- **Volet améliorer, valoriser et transmettre les connaissances** : **1 035 000 €**
- **Volet Animation et coordination du Contrat Territorial** : **3 848 000 €**

*Détail de ces dépenses prévisionnelles présenté dans le tableau en page 9.*

Dans le cadre de ce nouveau Contrat Territorial, de nombreuses Maîtrises d'Ouvrages se sont Associées (MOA) à l'UGVO pour mener des actions sur le territoire : structures agricoles, EPCI, Département 35. Le montant financier des dépenses estimatives portées par ces MOA sur la période 2023-2025 est de **3 237 725€** (hors bocage), montant qui se réparti de la manière suivante sur les 4 volets du programme :

- **Volet aménagement du territoire** : **1 089 950 €**
- **Volet pratiques et usages sur le territoire** : **1 871 775 €**
- **Volet améliorer, valoriser et transmettre les connaissances** : **101 000 €**
- **Volet Animation et coordination du Contrat Territorial** : **175 000 €**

*Détail de ces dépenses prévisionnelles présenté dans le tableau en page 10.*

Soit au total pour la période 2023-2025, un montant estimatif de dépenses prévisionnelles, pour l'ensemble des maitrises d'ouvrage de ce contrat territorial de **16 700 725 €,** réparti comme suit :

- **Volet aménagement du territoire** : **9 384 950 €**
- **Volet pratiques et usages sur le territoire** : **2 156 775 €**
- **Volet améliorer, valoriser et transmettre les connaissances** : **1 136 000 €**
- **Volet Animation et coordination du Contrat Territorial** : **4 023 000 €**

Concernant le plan de financement du contrat (cf. figure page suivante), sur les 16,7 M€ inscrits, 13,5 M€ sont sous maîtrise d'ouvrage de l'UGVO et 3,2 M€ sous maîtrise d'ouvrage associée.

Sur ces 16,7 M€ :

- 52,5% soit 8,7 M€ sont financés par l'AELB ;
- 6,9% soit 1,2 M€ sont financés par la Région Bretagne ;
- 15,6% soit 2,6 M€ sont financés par les départements d'Ille et Vilaine et des Côtés d'Armor ;
- O,5% soit 90 000 € sont financés par le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau d'Ille et Vilaine ;
- 17,8% soit 3 M€ sont auto-financés par l'Unité de Gestion Vilaine Ouest ;
- Et 6,6% soit 1,1 M€ sont auto-financés par les Maîtrises d'Ouvrage Associées.

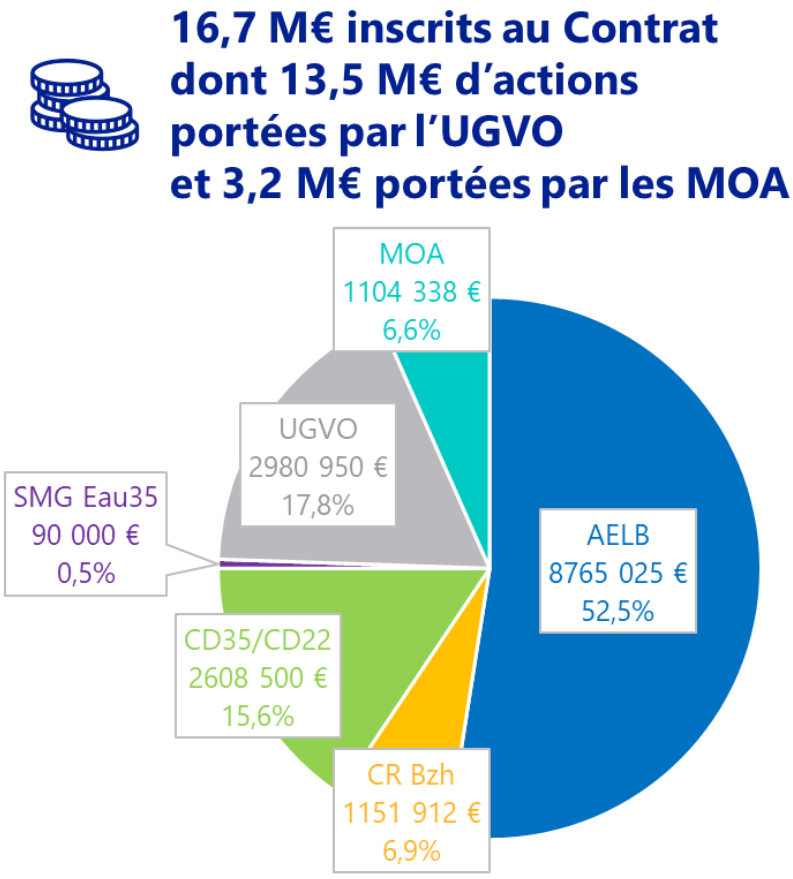



*Figure 6 : Plan de financement du CTBV 2023-2025 de l'UGVO*

L'Unité de Gestion Vilaine Ouest est également porteuse du programme Breizh bocage sur une grande partie de son territoire. Les travaux et l'animation prévus dans ce programme n'entrent pas dans le Contrat Territorial. A titre d'information, le montant des dépenses prévisionnelles pour la période 2023-2025 du programme Breizh Bocage porté par l'UGVO est de 1 660 000 € (pour les travaux et l'animation associée) conformément à la stratégie bocagère validée en juin 2023 (cf. paragraphe « Elaboration de la stratégie Breizh Bocage 3 2023-2027 de l'UGVO » en page 32).

# DETAIL DES DEPENSES PREVISIONNELLES PORTEES PAR L'UGVO DANS LE CADRE DU CTBV 2023-2025 (HORS BREIZH BOCAGE)

| VOLET | ACTIONS | | Montant estimatif prévisionnel en € TTC 2023 | 2024 | 2025 | 2023-2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | **Restauration des milieux aquatiques : projets globaux et/ ou ambitieux**<br>Restauration de cours d'eau : recharge granulométrique, retalutage, remise dans le talweg, reméandrage…<br>Restauration de zones humides : suppression de drains (enterrrés, à ciel ouvert), déblaiement de fond de vallées …<br>Suppression/ aménagement d'ouvrage sur cours : ouvrage hydraulique, étang sur cours, busage …<br>Suppression / réduction d'étangs dans le lit majeur,<br>Projets globaux : projets multi-thématiques de restauration à l'échelle d'un petit bassin versant | ~10 projets globaux/an + autres projets | 2 730 000,00 € | 2 730 000,00 € | 2 730 000,00 € | 8 190 000,00 € |
| | **Diagnostics Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)**<br>Formation des techniciens bocage de l'UGVO et réalisation des diagnostics en régie | ~10 diagnostics/an | régie | régie | régie | régie |
| | **Diagnostics individuels pour la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales** - Bocage / zones humides/ protection des espèces<br>Diagnostics réalisés en régie par les techniciens bocage et agricole | ~50 diagnostics/ an | régie | régie | régie | régie |
| | **Entretien des frayères à brochets**<br>Travaux d'entretien et de restauration des frayères à brochets réalisées dans les contrats historiques du Meu-Chèze-Canut et de l'Ille-Ille-Flume : Dingé, St Médard/Ille, Montreuil/Ille et Le Rheu<br>Travail d'actualisation des conventions de gestion à réaliser | 4 frayères | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 45 000,00 € |
| | **Gestion des espèces invasives/ embâcles :**<br>Déclinaison locale des stratégies d'E&V sur ces deux volets à élaborer en lien avec les unités Est et Aval | | / | / | / | / |
| | **Dispositifs agri-environnementaux**<br>Travaux suite à des diagnostics "érosion" / agroforesterie …. : bandes enherbées intraparcellaires, restauration/création zones tampons, plantations (non éligibles Breizh Bocage) | | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 60 000,00 € |
| | **Montant total volet Aménagement du territoire** | | **2 765 000,00 €** | **2 765 000,00 €** | **2 765 000,00 €** | **8 295 000,00 €** |
| PRATIQUES ET USAGES | **Visites d'information sur les actions proposées par l'Unité et les MOAA pour mobiliser les exploitants**<br>Pré-diagnostics réalisés en régie (techniciens agricoles) en amont d'un diagnostic individuel | | régie | régie | régie | 0,00 € |
| | **Passage d'outils de désherbage mécanique**<br>Financement par l'unité du passage d'outils dans le cadre d'un accompagnement fait par une des MOAA du contrat - Maximum de 80€/ an /ha sur 5 ha max. /an/par agriculteur - Possibilité de 2 ans de suivi max. | ~80 exploitants suivis/ an | 30 000,00 € | 30 000,00 € | 30 000,00 € | 90 000,00 € |
| | **Expérimentation, actions innovantes**<br>Essai, expérimentation à mener sur une problématique rencontrée lors de la mise en œuvre de travaux/ d'actions sur le territoire | 1 unité/ an | 5 000,00 € | 5 000,00 € | 5 000,00 € | 15 000,00 € |
| | **Prise en charge de 10% complémentaires des actions portées par les MOAA**<br>Sur toutes les actions : individuelles, collectives, transmission… dans la limite de 80% de subvention et sur la base des montants plafonds de l'AELB | | 60 000,00 € | 60 000,00 € | 60 000,00 € | 180 000,00 € |
| | **Montant total volet Aménagement du territoire** | | **95 000,00 €** | **95 000,00 €** | **95 000,00 €** | **285 000,00 €** |
| AMELIORER,VALORISER ET TRANSMETTRE LES CONNAISSANCES | **Communication**<br>Rapport annuel d'activité<br>Lettres agricoles<br>Articles pour les bulletins communaux, la presse,<br>Création de supports sur les actions/ travaux réalisés : panneaux, support vidéo, parcours pédagogiques, plaquettes…<br>Vulgarisation des résultats d'études, d'actions…. | | 70 000,00 € | 70 000,00 € | 70 000,00 € | 210 000,00 € |
| | **Communication "agricole"** - lettre agricole, outils/ actions participation comices agricoles | | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 30 000,00 € |
| | **Communication "milieux aquatiques"** : panneaux chantiers, panneaux d'information, petits films … | | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 60 000,00 € |
| | **Communication générale** : supports de diffusion d'information sur les actions/ travaux de l'unité: plaquettes, petits films … | | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 10 000,00 € | 30 000,00 € |
| | **Actions de sensibilisation** : en lien avec des évènements du territoire (portés par les EPCI..), en lien avec des actions mises en place au niveau du siège d'E&V (journée mondiale des zones humides, opération "Ici commence La Mer") | | 12 000,00 € | 12 000,00 € | 12 000,00 € | 36 000,00 € |
| | **Animations auprès des scolaires** (base : intervention de 3 demi- journées par an, par classe -> soit environ 18 classes/an) | | 18 000,00 € | 18 000,00 € | 18 000,00 € | 54 000,00 € |
| | **Etudes pré-opérationnelles : définition des travaux, étude de scénarios ….** | | 100 000,00 € | 100 000,00 € | 100 000,00 € | 300 000,00 € |
| | 2023 - Etude BV amont Etang de Careil (Iffendic) | | 10 000,00 € | | | 10 000,00 € |
| | 2023 - Etude étang du Blavon (Bédée) | | 40 000,00 € | | | 40 000,00 € |
| | 2023 - Etude étang de l'Etunel (Treffendel) | | 30 000,00 € | | | 30 000,00 € |
| | 2023-2025 - Autres études | | 20 000,00 € | 100 000,00 € | 100 000,00 € | 220 000,00 € |
| | **Etudes de connaissance à l'échelle du territoire** | | 80 000,00 € | 80 000,00 € | 80 000,00 € | 240 000,00 € |
| | **Diagnostic complémentaire des cours d'eau** en Z. opérationnelles et acquisition de connaissance | | | | | |
| | Prospection en régie (10/km/an/technicien) | | *régie* | *régie* | *régie* | *régie* |
| | Acquisition de matériel | | 4 500,00 € | 4 500,00 € | 4 500,00 € | 13 500,00 € |
| | **Diagnostic affiné/ étude plus spécifique sur les zones humides - Stratégie "zones humides"**<br>- Sur des secteurs localisés : sous-bassins du Garun, amont étang de Careil et Amont de l'Ille<br>- Pour mise en place d'un programme d'actions « restauration »<br>- Appui méthodologique par le FMA | | *régie* | *régie* | *régie* | *régie* |
| | **Autres études** | | 75 500,00 € | 75 500,00 € | 75 500,00 € | 226 500,00 € |
| | Etude "Evolution des sytèmes agricoles" à l'échelle du Pays de Brocéliande | | A déterminer | | | A déterminer |
| | **Suivi de l'évolution des masses d'eau de l'unité** | | 95 000,00 € | 95 000,00 € | 95 000,00 € | 285 000,00 € |
| | **Suivi qualité de l'eau** : analyses de qualité d'eau, suivi physico-chimique et pesticides en complémentarité des autres suivis déjà réalisés sur le territoire (AELB, CD 35 …) | | 65 000,00 € | 75 000,00 € | 75 000,00 € | 215 000,00 € |
| | Acquisition matériel : sonde multiparamètres | | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 10 000,00 € |
| | **Suivi biologique** : suivi masses d'eau - suivi avant/ travaux - acquisition matériel | | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 60 000,00 € |
| | **Montant total volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances** | | **345 000,00 €** | **345 000,00 €** | **345 000,00 €** | **1 035 000,00 €** |
| ANIMATION ET GESTION DU CONTRAT TERRITORIAL | **Animation et coordination du Contrat Territorial**<br>Suivi administratif et financier du contrat territorial<br>Coordination entre l'unité, les partenaires techniques et financiers, MOA et EPCIs<br>Gestion de la structure et du personnel | Poste de responsable d'unité (1 ETP)<br>Poste de responsable technique et opérationnel (1 ETP)<br>Poste d'animateur territorial (1 ETP)<br>Poste de conseiller, études et ingénierie (1 ETP)<br>Poste d'assitant(es ) administratif(ves) (1 ETP)<br>Poste de technicien SIG (0,5 ETP) - Poste partagé avec l'Unité de Gestion Vilaine Est | 335 000,00 € | 335 000,00 € | 335 000,00 € | 1 005 000,00 € |
| | **Mise en oeuvre des actions du programme d'actions**<br>Rédaction des documents administratifs et techniques des marchés publics<br>Rédaction des documents réglementaires (DIG, DLE, dossier de déclaration/autorisation, enquête publique)<br>Coordination des actions du contrat et le suivi des prestataires | Poste de techniciens milieux aquatiques (11 ETP)<br>Postes de techniciens agricole (3 ETP)<br>Stagiaires (3 par an)<br>Frais de fonctionnement<br>Déclaration d'Interêt Général / Enquête publique : annonces DIG et frais commissaire enquêteur | 550 000,00 €<br>150 000,00 €<br>13 000,00 €<br>222 000,00 €<br>25 000,00 € | 550 000,00 €<br>150 000,00 €<br>19 500,00 €<br>222 000,00 €<br>0,00 € | 550 000,00 €<br>150 000,00 €<br>19 500,00 €<br>222 000,00 €<br>0,00 € | 1 650 000,00 €<br>450 000,00 €<br>52 000,00 €<br>666 000,00 €<br>25 000,00 € |
| | **Montant total volet Animation et gestion du Contrat Territorial** | | **1 295 000,00 €** | **1 276 500,00 €** | **1 276 500,00 €** | **3 848 000,00 €** |
| | **TOTAL CONTRAT TERRITORIAL UGVO** | | **4 500 000,00 €** | **4 481 500,00 €** | **4 481 500,00 €** | **13 463 000,00 €** |

# DETAIL DES DEPENSES PREVISIONNELLES PORTEES PAR LES MOA DANS LE CADRE DU CTBV 2023-2025 (HORS BREIZH BOCAGE)

| VOLET | ACTIONS | | Montant estimatif prévisionnel en € TTC 2023 | 2024 | 2025 | 2023-2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | **Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages routiers - Département 35**<br>Politique Mobilités du Département 35 → Amélioration de la continuité écologique sur ses ouvrages routiers<br>Diagnostic "franchissabilité" et programmation des travaux en lien avec les zones opérationnelles du CT - UGVO | 10 ouvrages en 2023<br>20 ouvrages /an sur 2024-2025 | 100 000 | 200 000 | 200 000 | 500 000 |
| | **Acquisition foncière**<br>Montant pour permettre l'acquisition de zones humides et faciliter la réalisation de travaux sur les cours d'eau | | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 60 000 |
| | **Diagnostics individuels pour la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - EPCI/MOAA**<br>MAE Bocage : CCVIA, VHBC, CEBR,<br>MAE Zones humides : CCVIA, VHBC, CD35, CRAB, CER, Le Gouessant<br>MAE protection des espèces : CCVIA, VHBV, CD35 | ~50 diagnostics/ an | 67 500 | 67 500 | 67 500 | 202 500 |
| | **Réalisation de DPR2 individuel - MOAA**<br>DRP2 individuel **:** sur ensemble du territoire<br>MOA : Terqualitechs, CER, CRAB, le Gouessant, Eureden-Capinov, CEBR | ~16 DPR2 ind. / an | 16 200 | 18 900 | 18 900 | 54 000 |
| | **Diagnostics Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) / Agroforesterie/ Biodiversité**<br>MOA : CEBR, CRAB, CCVI-A, VHBC, Le Gouessant, Agrobio 35 | ~16 diagnostics/ an | 19 350 | 20 700 | 22 050 | 62 100 |
| | **Diagnostics "filière"**<br>Réalisation de diagnostics IDEA en amont de Terres de Sources, diagnostic "filière"<br>MOAA : CEBR, Agrobio | ~ 13 diagnostics/ an | 9 000 | 10 800 | 15 300 | 35 100 |
| | **Echanges parcellaires - MOA - CRAB**<br>Poursuite des groupes mis en place (6) sur les contrats historiques Meu/Chèze/Canut et Ille/Illet/Flume et mise en place de nouveaux groupes selon la dynamique des secteurs | ~110j sur les 3 ans | 34 350 | 8 250 | 13 650 | 56 250 |
| | **Actions sur le foncier -** MOA : CEBR<br>Accompagnement à l'échange foncier sur parcelles en propriété<br>Acquisition foncière (au-delà du PPC) sur zones sensibles aux transferts | 10ha / an | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 120 000 |
| | **Autres actions à développer - EPCI MOA du prochain CT**<br>Echanges fonciers, milieux naturels : liens avec trames vertes et bleues, zones Natura 2000,<br>A travailler/ développer sur 2023-2025 pour programmation dans 2nd phase du CT (2026-2028) : gestion EP, lien avec les objectifs de « 0 artificialisation nette (ZNA) » ….<br>EPCI : CC Val d'Ille- Aubigné, Liffré Cormier Communauté, Rennes Métropole, Montfort Communauté, CC St Méen-Montauban, Brocéliande Communauté, *Loudéac Communauté, CC Bretagne Romantique* | | | | | |
| | **Montant total - MOA - Volet Aménagement du territoire** | | **306 400** | **386 150** | **397 400** | **1 089 950** |
| Actions hors enveloppe CT | **Etudes filières**<br>Mobiliser les acteurs aval des filières Bio pour favoriser le développement de l'Agriculture Biologique (Transformateurs, Distributeurs, Restauration collective) - IBB 35<br>Etude filière Valoriation du bois - CEBR | | 17 250 | 16 950 | 18 300 | 52 500 |
| PRATIQUES ET USAGES | **Diagnotics suite aux visites d'information réalisées par un technicien de l'UGVO - MOAA**<br>Diagnostics : MAEC (systèmes), agroécologiques et climatiques, diagnostics avec entrée "économique", installation AD | ~220 diagnostics/ an | 177 300 | 149 115 | 145 800 | 472 215 |
| | **Accompagnement (= suivis) suite aux diagnostics réalisées par une des MOA-A du Contrat Territorial - MOAA** | Entre 140 et 300 accompagnement / an | 123 195 | 181 695 | 206 745 | 511 635 |
| | **Accompagnement désherbage mécanique**<br>MOA-A accompagnement sur l'ensemble du territoire : Terqualitechs, CETA 35, Agrobio 35, CRAB, Le Gouessant<br>CEBR (Chèze-Canut) : accompagnement et prise en charge passage outil (99 exploitants suivis et prise en charge outil =187 200€ sur 2023-2025 ) | Entre 100 et 160 accompagnement / an | 89 475 | 89 475 | 116 475 | 295 425 |
| | **Actions collectives agricoles - MOAA**<br>Journées techniques : techniques alternatives, systèmes herbagers, autonomie, phénomènes d'érosion, agronomie du sol<br>Essais en champs : itinéraires bas intrants/AB, variétés (recouvrement, rusticité …)<br>Démonstrations : matériel désherbage mécanique, matériel innovant, destruction couverts…<br>Fermes ouvertes : systèmes herbagers, ferme bio,<br>Réseau d'expérimentation sur techniques (alternative phyto, gestion couvert …)<br>Formations : autonomie fourragère, sol…<br>Cafés installation | ~60 unités/ an | 179 400 | 150 250 | 172 850 | 502 500 |
| | **Dispositifs agri-environnementaux**<br>Mise en œuvre de travaux d'aménagements pour limiter les transferts identifiés lors de l'étude transferts/MAQ de 2022<br>Mise en œuvre de travaux d'aménagements pour limiter les transferts identifiés suite aux DPR2 réalisé dans le cadre de la révision du périmètre de protection | 1-2 projets/ an<br>1-2 projets/ an | 30 000 | 30 000 | 30 000 | 90 000 |
| | **Montant total - MOAA- Volet Aménagement du territoire** | | **599 370** | **600 535** | **671 870** | **1 871 775** |
| Actions non financées par AELB | **Actions liées à la transmission :**<br>Diagnostics, accompagnement transmission, café transmission, journée collective<br>MOA : CIVAM 35, CEBR | | 41 400 | 44 600 | 46 800 | 132 800 |
| AMELIORER,VALORISER ET TRANSMETTRE LES CONNAISSANCES | **Etude : DPR2 territorial - CRAB**<br>Finalisation étude en cours sur BV du Meu + nouvelle étude 2024-2025 sur sousBV de VHBC | | 0 | 23 000 | 0 | 23 000 |
| | **Suivi qualité eau complémentaire sur le territoire CEBR**<br>- Sur territoire Chèze – Canut : continuité « suivi historique » + suivi renforcé pesticides pour priorisation actions sur 4 nvelles stations | | 26 000 | 26 000 | 26 000 | 78 000 |
| | **Montant total - MOAA- Volet améliorer, valorsier, transmettre les connaissances** | | **26 000** | **49 000** | **26 000** | **101 000** |
| ANIMATION ET GESTION DU CONTRAT TERRITORIAL | **Temps animation des Maitrises d'Ouvrages Agricoles Associées - MOAA**<br>Pour le suivi administratif des dossiers, la participation aux réunions ..... | 3j/ an/MOA-A | 18 900 | 18 900 | 18 900 | 56 700 |
| | **Temps animation CEBR**<br>Animation sur les territoires Chèze-Canut, captage Vau Reuzé, autres périmètres protection captages, Terres de sources | 0,6 ETP / an | 41 300 | 38 500 | 38 500 | 118 300 |
| | **Temps animation Breizh Bocage - EPCI et CEBR**<br>*Montant non connu* | | | | | |
| | **Montant total - MOA - Volet animation et coordination du Contrat Territorial** | | **60 200** | **57 400** | **57 400** | **175 000** |
| | **Total CT - MOA** | | **991 970** | **1 093 085** | **1 152 670** | **3 237 725** |

## B. Signature du CTBV 2023-2025 de l'UGVO

Le Contrat Territorial de Bassin Versant 2023-2025 de l'UGVO a été officiellement signé le 23 juin 2023 à Bédée en présence des élus et agents d'Eaux & Vilaine et des collectivités du territoire (EPCI, syndicats d'eau), des partenaires techniques et financiers du contrat ainsi que des maîtrises d'ouvrage agricoles associées à ce contrat.




*Figure 7 : Signature officielle du CTBV 2023-2025 de l'UGVO le 23 juin 2023*

# II. ANNEE 2023 : 1ERE ANNÉE DU CTBV UGVO 2023-2025

## A. Volet Aménagement du territoire

### 1. Restauration des milieux aquatiques

Au global, 16 projets de travaux de restauration des milieux aquatiques ont été menés en 2023, en totalité ou en partie, sur le périmètre d'intervention de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest ; certains d'entre eux ont commencé en 2022 et se sont terminés en 2023 tandis que d'autres ont commencé en 2023 et se poursuivront en 2024. L'UGVO a également réalisé des reprises, afin de corriger certaines altérations subies sur certains projets commencés les années antérieures.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les travaux de restauration des milieux aquatiques réalisés en 2023 :

| N° | Année de programmation | Projets | Communes | BV / ME |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 2023 | Restauration d'une portion du ruisseau Le Theil au lieu-dit La Lande de Ville Bué | Guipel | Ille |
| 2 | 2023 | Restauration d'une portion de la rivière Tixüe par suppression d'un étang | Gévezé | Flume |
| 3 | 2023 | Restauration du ruisseau du Biardel en partie amont (bourg) et en partie aval | La Mézière et Gévezé | Flume |
| 4 | 2023 | Restauration de l'Illet au niveau des anciennes lagunes d'assainissement à Mouazé | Mouazé | Illet |
| 5 | 2023 | Restauration du ruisseau des Vallées | Saint Aubin du Cormier | Illet |
| 6 | 2023 | Restauration du ruisseau de Sevailles et de son affluent en forêt de Sevailles | Liffré et Gosné | Illet |
| 7 | 2023 | Restauration du ruisseau du Saint Denis en forêt de Caleuvre | Liffré | Illet |
| 8 | 2023 | Restauration du ruisseau du Borgnet sur la masse d'eau du Garun | Saint Méen le Grand | Meu / Garun |
| 9 | 2023 | Restauration du ruisseau des Vaux sur la masse d'eau du Serein | Monterfil | Meu / Serein |
| 10 | 2023 | Suppression du plan d'eau de la Berthelotière | Breteil | Meu aval |
| 11 | 2023 | Restauration d'une portion de cours d'eau de la Croix Macé (proche de la STEP) | Goven | Croix Macé |
| 12 | 2023 | Restauration du cours d'eau de la Tournerais au lieu-dit de la Ganchère | Goven | Croix Macé |
| 13 | 2023 | Restauration de cours d'eau à la Jossetais | Plélan le Grand | Chèze |
| 14 | 2023 | Intervention ponctuelle de reprises sur le Tréhieuc | Iffendic | Meu aval |
| 15 | 2022 | Suppression et réduction de plans d'eau sur le ruisseau des Villandes | Saint Gondran | Flume |
| 16 | 2022 | Restauration du Launay Québriac | Betton | Ille |

*Tableau 1 : Synthèse des travaux réalisés en 2023*

Les travaux réalisés en 2023 se situent pour la plupart en zones prioritaires « tous volets ». Leur localisation est donc en adéquation avec le Contrat Territorial de Bassin Versant 2023-2025.

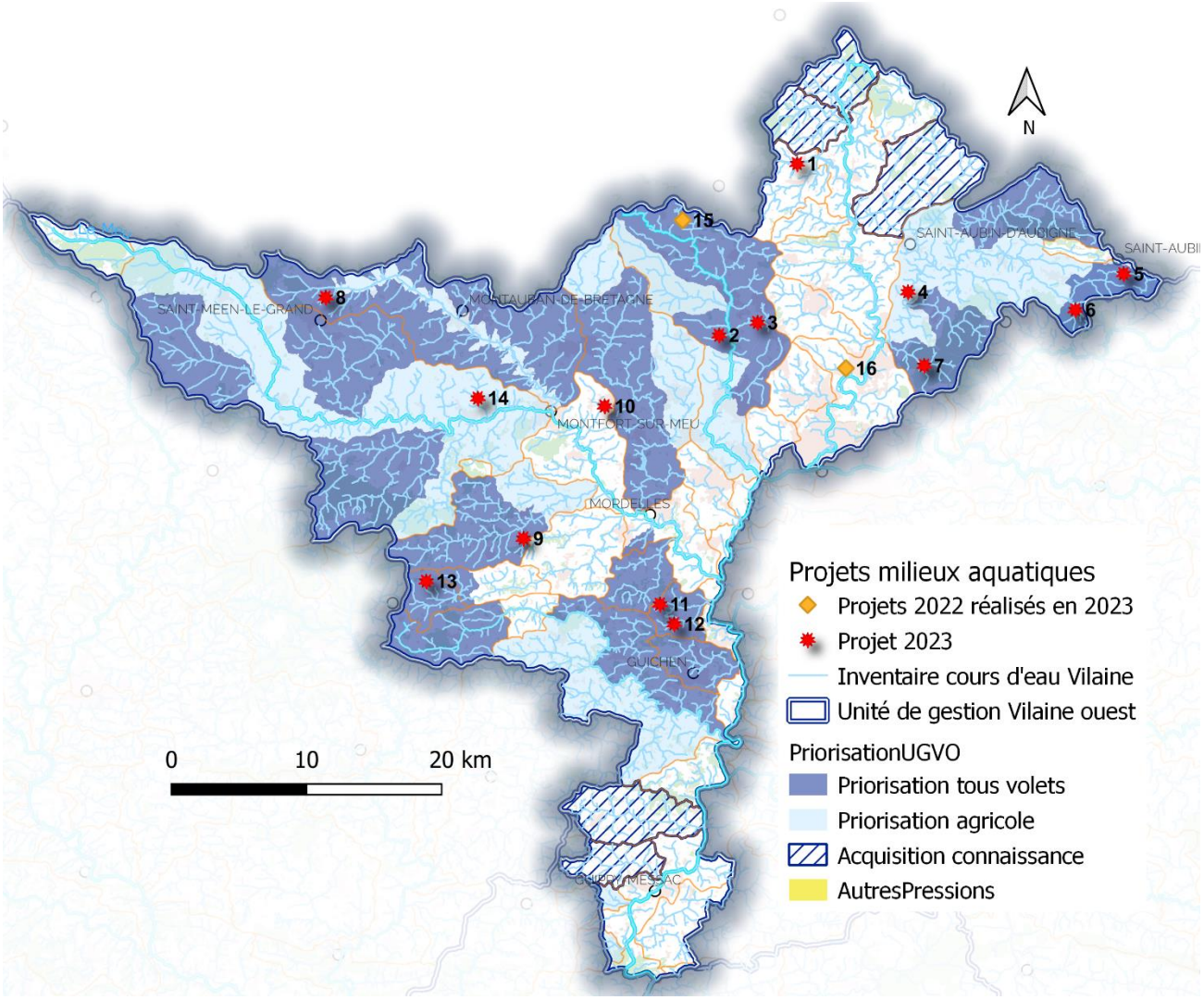
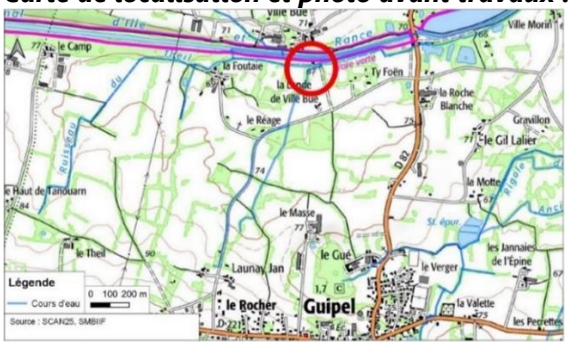



*Figure 8 : Carte de localisation des travaux réalisés en 2023*

## Projet 1 : Restauration d'une portion du ruisseau Le Theil au LD La Lande de la Ville Bué

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Guipel**
**EPCI : CC du Val d'Ille Aubigné**
**Cours d'eau : Le Theil**
**Masse d'eau : Chenay Piguelais**
**BV : L'Ille**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***

L'objectif de ce projet est de restaurer le ruisseau du Theil au droit du lieu-dit la Lande de la Ville Bué en le remettant à ciel ouvert sur 50 m et en modifiant son tracé et son gabarit afin de redonner à ce cours d'eau un profil plus fonctionnel. Ces actions vont ainsi permettre de supprimer les dysfonctionnements hydrauliques locaux les plus impactants. L'objectif secondaire est de réduire les problèmes d'inondation concernant l'habitation présente sur ce secteur.

Entreprise : Cardin TP en groupement avec Nature et Paysage
Période de travaux : 16 au 27 octobre 2023 Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





**Bilan du projet**

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 220 mL dont 50 mL débusés |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | 350 $m^2$ + 1000 $m^2$ par l'exploitant |
| **Montant associé en € TTC** | **29 546 €** |

## Projet 2 : Restauration d'une portion de la rivière Tixüe par suppression d'un étang

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Gévézé**
**EPCI : Rennes Métropoles**
**Cours d'eau : La rivière Tixüe**
**Masse d'eau : La Flume**
**BV : La Flume**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***

Les travaux ont consisté à effacer le plan d'eau sur cours, à repositionner le ruisseau dans son talweg et à lui redonner un gabarit adéquat. L'objectif de ces travaux est de tendre vers une situation hydromorphologique la plus proche d'une situation naturelle en reconnectant le lit du cours d'eau avec la zone humide adjacente. Ces travaux permettent également d'améliorer la qualité de l'eau (via le rétablissement des processus d'autoépuration) et la disponibilité de la ressource en eau.

Les travaux démarrés en 2023 se poursuivront en 2024 : en 2023, la vidange du plan d'eau a été réalisée et les vases se sont minéralisées. En 2024, le cours d'eau sera retravaillé.

Entreprise : Cardin TP en groupement avec Nature et Paysage
Période de travaux : octobre 2023
Maîtrise d'œuvre : Eaux et vilaine

***Photos en phase travaux :***





### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | 1 600 $m^2$ |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | 2 000 $m^2$ |
| **Montant associé en € TTC** | **15 560 €** |

## Projet 3 : Restauration du ruisseau du Biardel en partie amont (bourg)

**Année de programmation : 2023** **Cours d'eau : Le Biardel**
**Commune : La Mézière** **Masse d'eau : La Flume**
**EPCI : CC du Val d'Ille Aubigné** **BV : La Flume**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***

Les travaux ont consisté essentiellement à redonner au cours d'eau un gabarit en adéquation avec sa pente et son débit (aussi bien en largeur quand profondeur). Cela a été réalisé par la mise en place d'une recharge granulométrique couplée à la technique du déblai/remblai, les passages busés ont également été aménagés afin de permettre la continuité écologique et sédimentaire. Enfin une zone humide a été restaurée par terrassement. Cette terre a été ré-employée sur le site du Biardel aval dans un souci de cohérence et de minimisation de l'impact environnemental.

Entreprise : Cardin TP en groupement avec Nature et Paysage
Période de travaux : juillet 2023 Maîtrise d'œuvre : Eaux et Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





### Bilan du projet

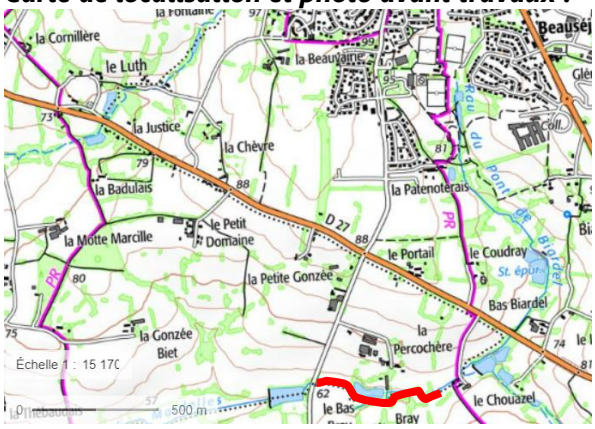
| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 660 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | 900 $m^2$ |
| **Montant associé en € TTC** | **58 760 €** |

## Projet 3 : Restauration du ruisseau du Biardel en partie aval

**Année de programmation : 2023**
**Commune : La Mézière et Gévézé**
**EPCI : CC du Val d'Ille Aubigné et Renne Métropole**

**Cours d'eau : Le Biardel**
**Masse d'eau : La Flume**
**BV : La Flume**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***
Les travaux ont consisté à repositionner le ruisseau au sein de son talweg d'origine et à lui redonner un gabarit adéquat. Cette réalisation permet

Entreprise : Cardin TP en groupement avec Nature et Paysage
Période de travaux : juillet 2023
Maîtrise d'œuvre : Eaux et Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





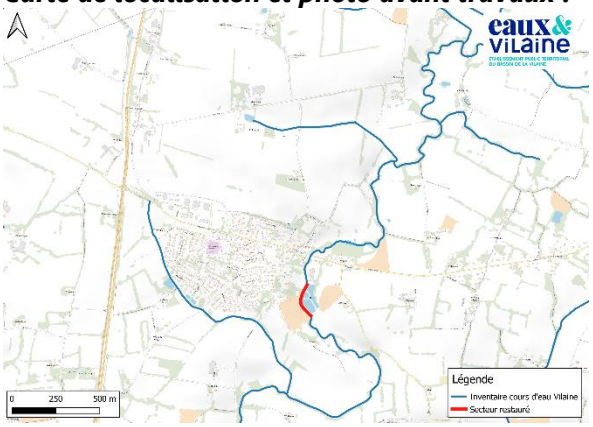
### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 950 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | |
| **Montant associé en € TTC** | **73 535 €** |
| **Montant total Biardel amont et aval** | **134 132 €** dont 1 837 € de pêches de sauvegarde |

## Projet 4 : Restauration de l'Illet au niveau des anciennes lagunes d'assainissement de Mouazé

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Mouazé**
**EPCI : CC du Val d'Ille Aubigné**
**Cours d'eau : Illet**
**Masse d'eau : Illet**
**BV : Illet**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***

Le phasage du projet est prévu pour une durée de 2 ans. Une pêche de sauvegarde a été réalisée avant le début des travaux. En 2023, seule la phase de terrassement et de désendiguement a débuté. La forte reprise de la pluviométrie fin octobre 2023 a entrainé un arrêt du chantier avant que l'intégralité des lagunes soit comblée. Au début du printemps 2024, si les conditions météorologiques le permettent, la fin de la phase terrassement / désendiguement / ensemencement est donc prévue. L'ouverture du lit de l'Illet se fera par la suite, durant l'été 2024, afin que la prairie humide ait le temps de se ressuyer.

Entreprise : Cardin TP en groupement avec Nature et Paysage
Période de travaux : octobre 2023
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux :***



**Bilan du projet**

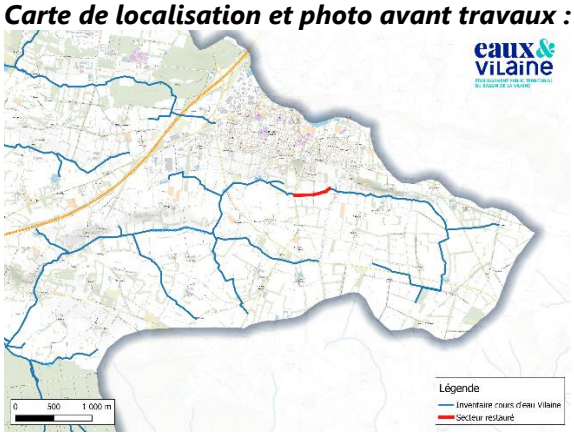
| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | 6 900 $m^2$ |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | 10 500 $m^2$ |
| **Montant associé en € TTC** | **29 658 €** dont 3 387 € de pêches de sauvegarde |

## Projet 5 : Restauration du ruisseau des Vallées à Saint-Aubin-du-Cormier

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Saint-Aubin-du-Cormier**
**EPCI : Liffré-Cormier-Communauté**

**Cours d'eau : Ruisseau des Vallées**
**Masse d'eau : Illet**
**BV : Illet**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***



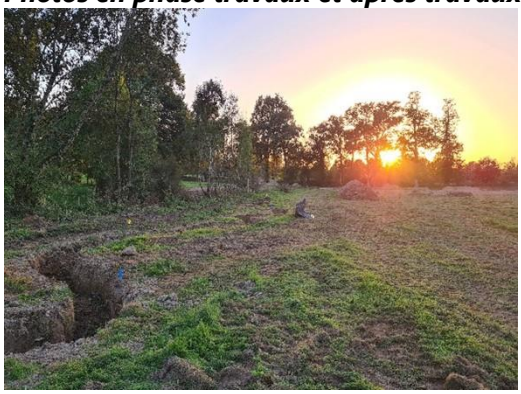



***Description du projet :***

Ce projet s'est déroulé sur des parcelles communales, exploitées en pâturage. Une pêche de sauvegarde a été réalisée au préalable sur tout le linéaire de l'ancien lit. Une remise dans le talweg a été effectuée sur l'intégralité du linéaire, soit 550 mL. Afin de rendre la restauration la plus fonctionnelle possible, des actions ont aussi été menées sur les versants. En effet, des talus de ceinture ont été recréés sur 328 mL, afin de freiner les ruissellements de surface, afin d'allonger le cycle de l'eau et son auto-épuration. De plus, près de 860 mL de fossés drainants ont été comblés afin de supprimer le drainage et faire remonter le niveau de la nappe d'accompagnement. Les 450 mL de l'ancien lit ont également été comblés. Enfin, une noue a été créée sur quelques mètres pour dissiper les écoulements pluviaux dans la zone humide.

Entreprise : Cardin TP en groupement avec Nature et Paysage
Période de travaux : Septembre 2023 Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





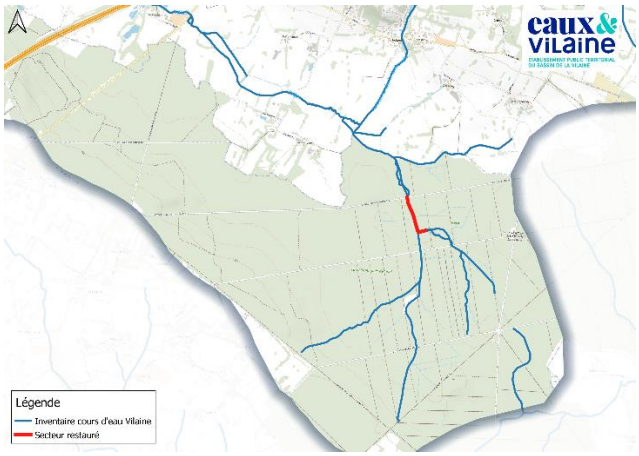
### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 550 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | |
| **Montant associé en € TTC** | **95 724 €** dont 1 443 € de pêche de sauvegarde |

## Projet 6 : Restauration du ruisseau de Sevailles et de son affluent en forêt de Sevailles

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Liffré/Gosné**
**EPCI : Liffré-Cormier-Communauté**
**Cours d'eau : Ruisseau de Sevailles**
**Masse d'eau : Illet**
**BV : Illet**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***

Le linéaire concerné par cette opération de restauration a été altéré par des travaux hydrauliques lourds de rectification et de recalibrage. Des traces d'aménagements lors des périodes romaines et gauloises sont perceptibles. Ces travaux ont fortement dégradé la morphologie et l'équilibre de la rivière. C'est pourquoi des travaux de remise en talweg du ruisseau de Sevailles ont permis de restaurer 315 mL du cours principal et 195 mL de son affluent. De plus, la ressource en eau est un enjeu majeur sur ce bassin. Il n'est pas rare de voir les cours d'eau en assec dès le mois de juin. Bon nombre de fossés drainants ont donc été rebouchés en confluence direct du cours d'eau, sur une longueur d'au moins 20 m, afin de favoriser le stockage de l'eau et le soutien à l'étiage.

Entreprise : Cardin TP en groupement avec Nature et Paysage
Période de travaux : Juin/Juillet 2023
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 510 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | |
| **Montant associé en € TTC** | **53 061 €** |

## Projet 7 : Restauration du ruisseau de Saint-Denis en forêt de Caleuvre à Liffré

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Liffré**
**EPCI : Liffré-Cormier-Communauté**
**Cours d'eau : Ruisseau de Saint-Denis**
**Masse d'eau : Illet**
**BV : Illet**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***

Le bassin versant du Caleuvre a connu de fortes actions de drainage (environ 108 km), entrainant d'importants assecs dès le mois de juin. Les travaux s'inscrivent dans la continuité de la restauration menée en 2022. Le projet consiste en une remise dans le talweg du cours d'eau sur environ 500 mL, les anciens méandres en rives droite et gauche de l'ancien lit ont été recreusés et une recharge en dômes a été effectuée. Un comblement en plein de l'ancien lit sur environ 100 mL est à réaliser. La reprise des pluies à la mi-octobre 2023 n'a pas permis de finaliser les travaux ; ainsi la suite des travaux est prévue pour le printemps 2024 si les conditions météorologiques le permettent.

Entreprise : Cardin TP en groupement avec Nature et Paysage
Période de travaux : Octobre 2023
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***







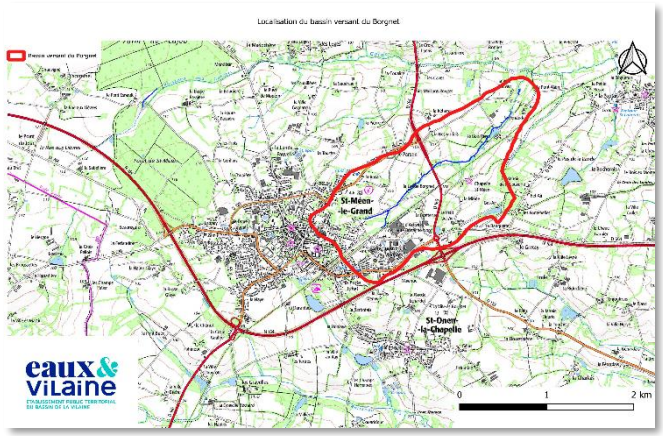
### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 500 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | |
| **Montant associé en € TTC** | **33 478 €** |

## Projet 8 : Restauration du ruisseau du Borgnet sur la masse d'eau du Garun à Saint-Méen-le-Grand

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Saint-Méen-le-Grand**
**EPCI : CC Saint-Méen Montauban**
**Cours d'eau : Le Borgnet**
**Masse d'eau : Le Garun**
**BV : MEU**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***

Le projet de restauration du Borgnet s'est voulu global, prenant en compte l'ensemble des compartiments, tant pour la renaturation du cours d'eau, pour celles des zones humides, que pour la gestion des eaux pluviales au cœur des zones humides.

Les typologies de travaux ont été diversifiées une remise dans le talweg du cours d'eau a été réalisée sur 2300 mL, 165 mL de cours d'eau ont été reméandrés. L'ancien lit du cours d'eau a été bouché afin d'éviter le drainage latéral. Un plan d'eau sur cours d'eau a été supprimé ; un plan d'eau sur cours d'eau a été déconnecté et réduit ; et un plan d'eau sur l'ancien lit mineur a été réduit. 18,87 ha de zones humides ont été restaurées. Les eaux pluviales, les fossés drainants et les drains ont été gérés afin de ne pas impacter le nouveau cours d'eau, 18 mares ont ainsi été créés : certaines recevant des exutoires du pluvial.

Entreprise : Cardin TP en groupement avec Nature et Paysage
Période de travaux : juin à septembre 2023
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 2 500 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | 5 000 $m^2$ |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | 18 700 $m^2$ |
| **Montant associé en € TTC** | **684 113 €** dont 13 633 € de pêche de sauvegarde |

## Projet 9 : Restauration du ruisseau des Vaux à Monterfil

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Monterfil**
**EPCI : Brocéliande communauté**
**Cours d'eau : Le ruisseau des Vaux**
**Masse d'eau : Le Serein**
**BV : Le Meu**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***

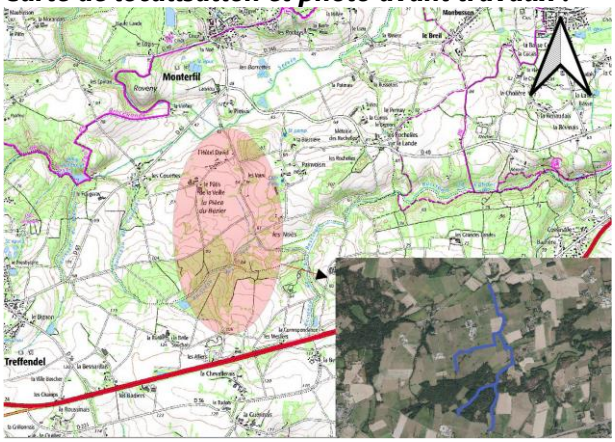




Photo du cours d'eau avant travaux, juste après débroussaillage

***Description du projet :***

Le chantier de restauration du ruisseau des Vaux a consisté en une remise du cours d'eau et de son affluent dans le talweg sur 1 115 m. Durant cette période de travaux, deux ouvrages de franchissement de cours d'eau au niveau de routes communales ont également été remplacés par des ponts cadres, ceci afin de garantir une bonne franchissabilité par les espèces piscicoles susceptibles de recoloniser le milieu restauré comme la truite, le chabot et le vairon. Des passerelles à bétail, ainsi que des clôtures ont été mises en place pour faciliter l'usage des parcelles fraîchement redécoupées. Une deuxième phase de travaux sera réalisée au niveau des sources du ruisseau au lieu-dit La Ruelle, à la limite entre Treffendel et Monterfil. Cette phase comprendra la mise en place d'une zone tampon épuratoire et la création d'une noue (zone d'écoulements laissés libres). Ces travaux seront réalisés en 2024.

Entreprise : Cardin TP en groupement avec Nature et Paysage
Période de travaux : juin à septembre 2023
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





**Bilan du projet des Vaux**

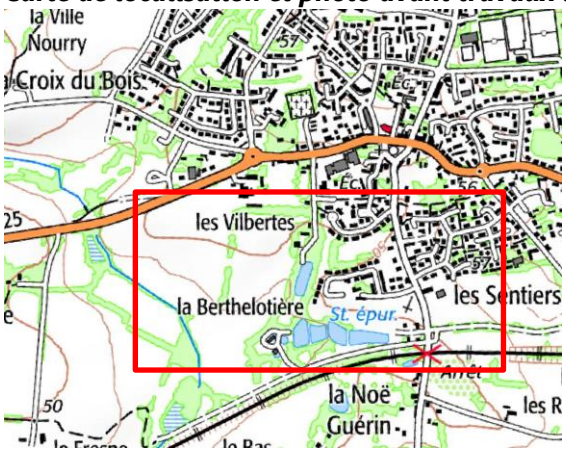
| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 1 115 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | |
| **Montant associé en € TTC** | **178 721 €** |

## Projet 10 : Suppression du plan d'eau de la Berthelotière à Breteil

**Année de programmation :** **2023**
**Commune :** **Breteil**
**EPCI :** **Montfort communauté**

**Cours d'eau :** **Affluent du Trémillé**
**Masse d'eau :** **Meu aval**
**BV :** **Meu**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description de l'intervention :***

Le plan d'eau de la Berthelotière a été vidangé en 2023 sur ses 1967 m²en vu de sa suppression, une pêche de sauvegarde avait été réalisée au préalable. Il a été nécessaire de casser une partie de la digue afin de réaliser la vidange. Le site se situant à proximité du bourg et d'une école primaire une clôture temporaire a été installée tout autour de la zone d'emprise des travaux. Le projet se découpe en 2 années, ainsi, le cours d'eau va être restauré en 2024.

Entreprise :
Période de travaux : septembre 2023

Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux :***





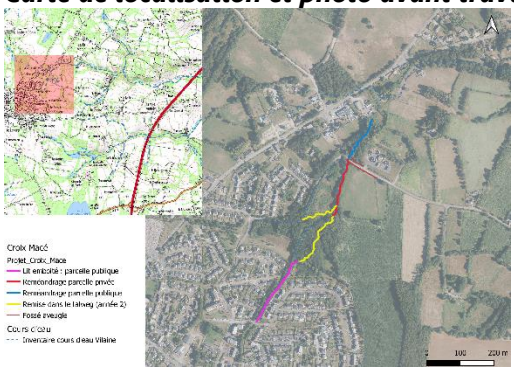
### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | |
| Surface de plan d'eau supprimée (m²) | 1 967 m² |
| Surface de ZH restaurée (m²) | |
| **Montant associé en € TTC** | **10 447 €** dont 2 747 € de pêche de sauvegarde |

## Projet 11 : Restauration d'une portion de cours d'eau de la Croix Macé à Goven proche de la STEP

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Goven**
**EPCI : Vallons de Haute Bretagne Communauté**
**Cours d'eau : Croix Macé**
**Masse d'eau : Croix Macé**
**BV : Croix Macé**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***

Le cours d'eau de la Croix Macé se situe proche du bourg de Goven et subit de forts à-coups hydrauliques. Ainsi, les travaux ont pour objectif d'atténuer ces à-coups tout en redonnant au cours d'eau un espace latéral suffisant.

Les travaux de restauration ont consisté en une remise du cours d'eau dans son talweg sur 250 mL afin de ralentir les écoulements. Seulement 150 mL ont été réalisés durant l'année 2023, la reprise des pluies au 16 octobre n'ayant pas permis de continuer le chantier. Un secteur comprenant 4 mètres de hauteur de remblai a également été dé remblayé afin de restaurer la zone humide. Des clôtures et une passerelle piétonne on été posés. Il restera 110 mL à finaliser en 2024.

Une pêche de sauvegarde a été effectuée au préalable sur 100 mL.

Entreprise : Nature & Paysage
Période de travaux : 2023
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 150 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | 496 $m^2$ |
| **Montant associé en € TTC** | **46 695 €** |

## Projet 12 : Restauration du cours d'eau de la Tournerais au LD de la Ganchère à Goven

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Goven**
**EPCI : VHBC**
**Cours d'eau : Tournerais**
**Masse d'eau : Croix Macé**
**BV : Croix Macé**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***





***Description du projet :***

Le projet a pour objectif de créer un site vitrine afin de lancer une dynamique sur la commune de Goven. L'objectif dans ce secteur est de travailler sur les enjeux de qualité de l'eau et des milieux aquatiques et sur l'enjeu quantité, en effet le cours d'eau subit d'importants assecs en été.
Les travaux ont consisté tout d'abord à retirer des déchets qui avaient par le passé été entreposés sur la zone. Puis une zone de remblai a été décaissée ce qui a permis de restaurer 3 500 m² de zones humides. 330 mL de cours d'eau ont été remis dans le talweg d'origine, et un reméandrage a été effectué sur environ 600 mL. Un affluent a été réhaussé sur 300 mL par une recharge en tâches.
Des clôtures ainsi qu'une pompe à museaux ont été posées afin d'empêcher un abreuvoir sauvage.
7 ouvrages ont été remplacés car la parcelle est destinée à un usage récréatif (concours de chevaux).
La régénération naturelle de la ripisylve est prévue.

Entreprise : Nature & Paysage
Période de travaux : septembre 2023
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





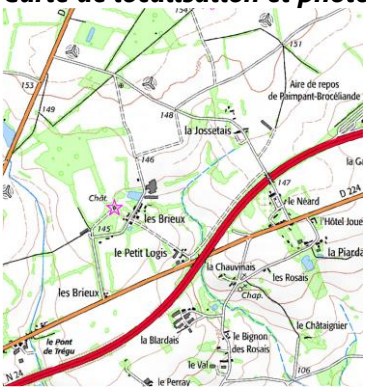
### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 930 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée (m²) | |
| Surface de ZH restaurée (m²) | 3 500 |
| **Montant associé en € TTC** | **89 769 €** |

## Projet 13 : Restauration d'un affluent de la Chèze (ruisseau des Brieux)

**Année de programmation : 2023**
**Commune : Plélan-le-Grand**
**EPCI : Brocéliande Communauté**
**Cours d'eau : Ruisseau des Brieux**
**Masse d'eau : La Chèze**
**BV : La Chèze amont**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***

Ce projet de restauration concerne un affluent du ruisseau de la Chèze, le ruisseau qui prend sa source au lieu-dit la Jossetais. En tout, environ 900 mL de restauration de cours d'eau étaient prévus ; cependant au regard des conditions météorologique seulement la partie amont a pu être réalisée.

En 2023, une pêche de sauvegarde avant travaux a été réalisée. Les travaux ont ensuite consisté en la remise dans le talweg du cours d'eau sur 130 mL, l'ancien lit a été comblé afin d'éviter les drainages latéraux. Des drains agricoles ont également été déconnectés et une zone tampon en sortie de drain a été créée. Le décaissement et l'évacuation de déchets ont permis de restaurer 2 000 m² de zones humides.

La reprise de la pluviométrie au 16 octobre 2023 n'a pas permis de finaliser le chantier ; aussi, la seconde partie des travaux de 2023 sera réalisée en 2024 : 280 mL de remise dans le talweg, 60 mL de déblais / remblais, 130 mL de reméandrage, 290 mL de diversification, environ 300 mL de comblement de l'ancien lit à terminer et une recharge ponctuelle des radiers.

Entreprise : Cardin TP
Période de travaux : Octobre 2023
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 130 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée (m²) | |
| Surface de ZH restaurée (m²) | 2 000 m² |
| **Montant associé en € TTC** | **46 058 €** dont 4 588 € de pêche de sauvegarde |

## Projet 14 : Intervention ponctuelle de reprise sur le ruisseau de Tréhieuc

**Année de programmation :** **2023**
**Cours d'eau :** **Tréhieuc**
**Commune :** **Iffendic**
**Masse d'eau :** **Meu aval**
**EPCI :** **Montfort Communauté**
**BV :** **Meu**

***Description de l'intervention :***
A la suite de travaux ayant eu lieu en 2021, il a été nécessaire de réintervenir afin de finaliser le travail déjà réalisé. L'intervention a consisté à combler l'ancien lit drainant, ainsi que des fossés drainants, un talus de ceinture de zone humide et 1 000 m² de dé-drainage ont été réalisés.

### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | |
| Surface de plan d'eau supprimée (m²) | |
| Surface de ZH restaurée (m²) | 1 000 m² |
| **Montant associé en € TTC** | **9 656 €** |

## Projet 15 : Suppression et réduction de plans d'eau sur le ruisseau des Villandes

**Année de programmation : 2022**
**Commune : Saint Gondran**
**EPCI : CC de Val d'Ille Aubigné**
**Cours d'eau : Ruisseau des Villandes**
**Masse d'eau : La Flume**
**BV : La Flume**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***

Le ruisseau des Villandes est très dégradé sur le secteur du bourg de Saint Gondran, notamment par l'implantation de nombreux plans d'eau dans son fond de vallée. Le projet de restauration du ruisseau des Villandes avait pour but de redonner au cours d'eau son cheminement naturel dans son point bas et de retrouver des zones humides fonctionnelles connectées à ce dernier. Ces travaux se sont déroulés en deux phases :

- En 2022, les vidanges des plans d'eau et l'ouverture des digues ont permis au cours d'eau de retrouver naturellement son point bas et aux sédiments gorgés d'eau accumulés dans le fond des étangs de s'assécher ;
- En 2023, lorsque ces sédiments ont été correctement minéralisés et asséchés, il a été possible de retravailler le vallon pour lui redonner un profil plus équilibré.

Période de travaux : Juillet 2023
Entreprise : Agrioservices
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





### Bilan du projet (année 2022 et 2023)

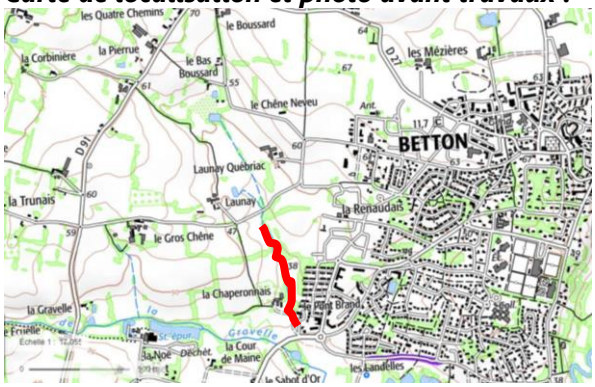
| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 300 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | 7 300 $m^2$ |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | 7 300 $m^2$ |
| **Montant associé en € TTC** | **72 326,76 €** dont l'ouverture de digue et la pêche de sauvegarde qui passent sur la subvention 2021 (11 205,60 € + 3 828 €) |

## Projet 16 : Restauration du Launay Quebriac à Betton

**Année de programmation : 2022**
**Commune : Betton**
**EPCI : Renne Métropole**

**Cours d'eau : Launay Québriac**
**Masse d'eau : Ille**
**BV : Ille**

***Carte de localisation et photo avant travaux :***






***Description du projet :***
La restauration du Launay Québriac a permis de recréer un cours d'eau méandriforme adapté et positionné dans le talweg. L'objectif principal de ces travaux était de reconnecter le cours d'eau à sa nappe d'accompagnement en remettant le cours d'eau dans son point bas afin de lui restituer l'intégralité de ses fonctionnalités (épuratoire, hydromorphologie, biodiversité, …).

Entreprise : Agrioservices
Période de travaux : septembre 2023

Maîtrise d'œuvre : Eaux et Vilaine

***Photos en phase travaux et après travaux :***





### Bilan du projet

| | |
|---|---|
| Cours d'eau restauré (mL) | 900 mL |
| Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | |
| Surface de ZH restaurée ($m^2$) | 200 $m^2$ |
| **Montant associé en € TTC** | **61 623 €** |

Le tableau ci-dessous regroupe le détail des travaux milieux aquatiques réalisés sur le territoire de l'UGVO en 2023 :

| N° | Année de programmation | Projets | Communes | Linéaire de cours d'eau restauré (mL) | Surface de plan d'eau supprimée ($m^2$) | Surface de ZH restaurée ($m^2$) | Montant associé En € TTC |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2023 | Restauration d'une portion du ruisseau Le Theil au lieu-dit La Lande de Ville Bué | Guipel | 220 | | 1 350 | **29 546 €** |
| 2 | 2023 | Restauration d'une portion de la rivière Tixüe par suppression d'un étang | Gévezé | | 1 600 | 2 000 | **15 560 €** |
| 3 | 2023 | Restauration du ruisseau du Biardel en partie amont (bourg) et en partie aval | La Mézière et Gévezé | 1 610 | | 900 | **134 132 €** |
| 4 | 2023 | Restauration de l'Illet au niveau des anciennes lagunes d'assainissement à Mouazé | Mouazé | | 6 900 | 10 500 | **29 658 €** |
| 5 | 2023 | Restauration du ruisseau des Vallées | Saint Aubin du Cormier | 550 | | | **95 724 €** |
| 6 | 2023 | Restauration du ruisseau de Sevailles et de son affluent en forêt de Sevailles | Liffré | 510 | | | **53 061 €** |
| 7 | 2023 | Restauration du ruisseau du Saint Denis en forêt de Caleuvre | Liffré | 500 | | | **33 478 €** |
| 8 | 2023 | Restauration du ruisseau du Borgnet sur la masse d'eau du Garun | Saint Méen le Grand | 2 500 | 5 000 | 18 700 | **684 113 €** |
| 9 | 2023 | Restauration du ruisseau des Vaux sur la masse d'eau du Serein | Monterfil | 1 115 | | | **178 721 €** |
| 10 | 2023 | Suppression du plan d'eau de la Berthelotière | Breteil | | 1 967 | | **10 447 €** |
| 11 | 2023 | Restauration d'une portion de cours d'eau de la Croix Macé (proche de la STEP) | Goven | 110 | | 496 | **46 695 €** |
| 12 | 2023 | Restauration du cours d'eau de la Tournerais au lieu-dit de la Ganchère | Goven | 930 | | 3 500 | **89 769 €** |
| 13 | 2023 | Restauration de cours d'eau à la Jossetais | Plélan le Grand | 130 | | 2 000 | **46 058 €** |
| 14 | 2023 | Intervention ponctuelle de reprises sur le Tréhieuc | Iffendic | | | 1 000 | **9 656 €** |
| 15 | 2022 | Suppression et réduction de plans d'eau sur le ruisseau des Villandes | Saint Gondran | 300 | 7 300 | 7 300 | **72 327 €** |
| 16 | 2022 | Restauration du Launay Québriac | Betton | 900 | | 200 | **61 623 €** |
| **TOTAL** | | | | **9 375** | **22 767** | **47 946** | **1 590 568 €** |

## 2. Entretien des frayères

Quatre frayères ont été entretenues par l'UGVO en 2023 :

| Frayères à brochet | Date d'entretien | Surface | Entreprise | Montant facturé à Eaux & Vilaine | Détail de l'entretien |
|---|---|---|---|---|---|
| Saint Médard sur Ille | Août | 7 641 m² | Etudes et Chantiers | 1 645 € | Entretien sous la clôture, lavage et rinçage du panneaux, fauche avec exportation, et débroussaillage manuel en amont et en aval de l'ouvrage |
| Montreuil sur Ille (La Perche) | Août | 4 800 m² | Etudes et Chantiers | 1 035 € | Fauche avec exportation et débroussaillage manuel en amont et en aval de l'ouvrage |
| Dingé (Marais de Vaux) | Octobre | 11 513 m² (7 000 m² à entretenir) | Chantier d'insertion Bretagne romantique | 1 800 € | Fauche et mise en andain |
| Betton (ENS) | Septembre | 6 930 m² | ENS du Département 35 | Fait par le CD35 | Fauche et mise en andain, débroussaillage manuel en amont et en aval de l'ouvrage |
| Le Rheu | Août | 9 850 m² | Etudes et Chantiers | 2 120 € | Fauche avec exportation, débroussaillage manuel en amont et en aval de l'ouvrage sur 8 500 m² (les abords en partie haute ne sont pas entretenus) |

L'entretien des frayères a coûté 6 600 € à Eaux & Vilaine en 2023.

## 3. Aménagement bocager

### a. Elaboration de la stratégie Breizh Bocage 3 2023-2027 de l'UGVO

A la demande du Conseil Régional de Bretagne, les structures porteuses du programme Breizh Bocage ont élaboré des feuilles de routes stratégiques pour la période 2023-2027.

Sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest, 4 collectivités portent le Programme Breizh Bocage et ont donc rédigé en 2023 une feuille de route stratégique. Il s'agit de :

- La Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné (CCVIA), maîtrise d'ouvrage du programme Breizh Bocage sur son territoire ;
- Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), maîtrise d'ouvrage du programme Breizh Bocage sur son territoire ;
- La Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR), maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant Chèze-Canut ;
- L'EPTB Eaux & Vilaine – Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO), maîtrise d'ouvrage sur le reste du territoire.

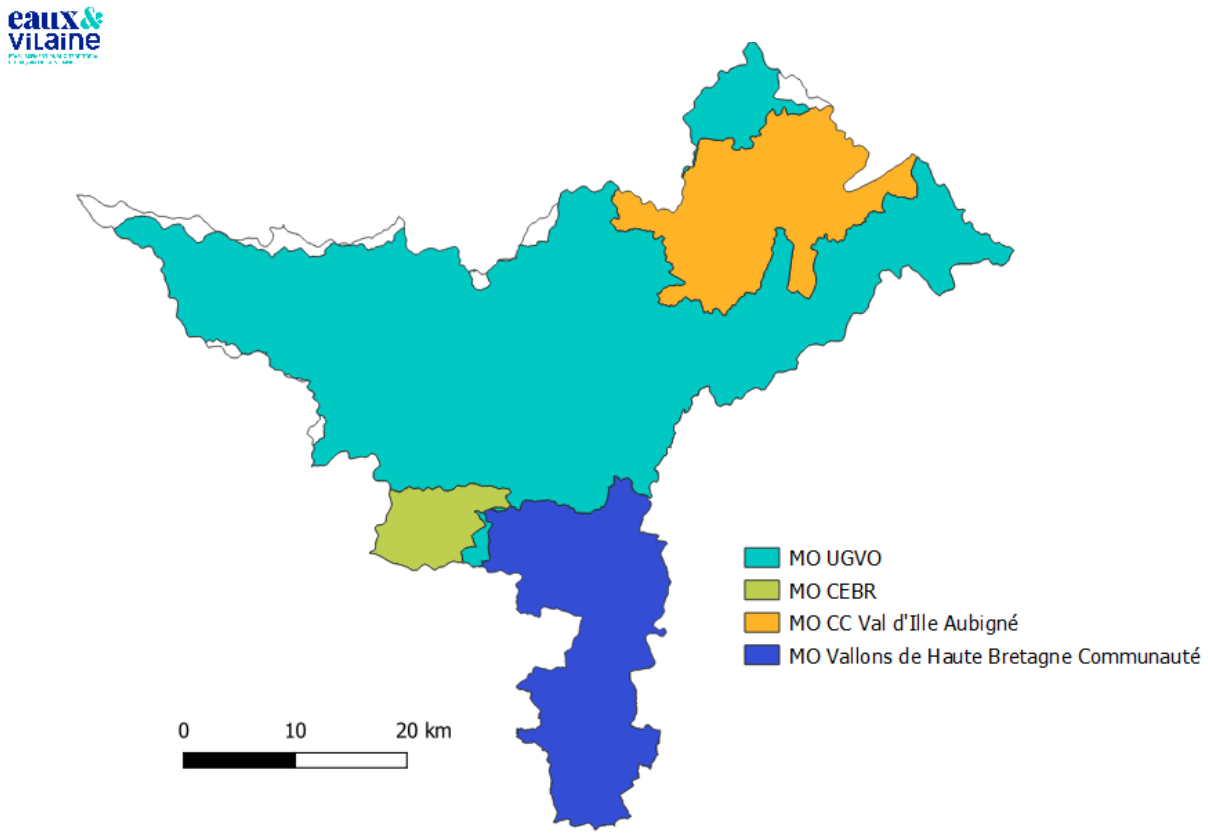



*Figure 9 : Périmètre d'intervention des maîtrises d'ouvrage Breizh Bocage sur le territoire de l'UGVO*

Afin d'établir des documents en cohérence sur l'ensemble du territoire de l'UGVO, des phases de concertation ont été co-organisées entre ces 4 collectivités sous la coordination de l'UGVO :

- Un comité technique avec les partenaires techniques le11/05/2023 ;
- Un comité technique avec les élus le 30/05/2023 ;
- Un comité de pilotage de restitution de la stratégie le12/06/2023.

La feuille de route stratégique de l'UGVO a été validée par l'ensemble des financeurs en novembre 2023 sans modifications.

Les principales orientations de la feuille de route s'organisent autour de 4 axes :

- Restaurer et reconstituer le maillage bocager :

Visée comme prioritaire par l'ensemble des partenaires et des élus, la restauration et la reconstitution du maillage bocager sont les actions principales de la feuille de route.

Les travaux de création de talus, de plantation, de mise en place de paillage et de protections contre le gibier ainsi que le débroussaillage en année N+2 sont réalisés par une entreprise via un marché public. Les travaux de préparation de sols et de débroussaillage des années N et N+1 sont réalisés par l'agriculteur afin qu'il s'approprie les nouvelles haies sur l'exploitation.

Les travaux seront priorisés en fonction de leur enjeu en faveur de la qualité de l'eau et des zones prioritaires du contrat territorial de l'UGVO :

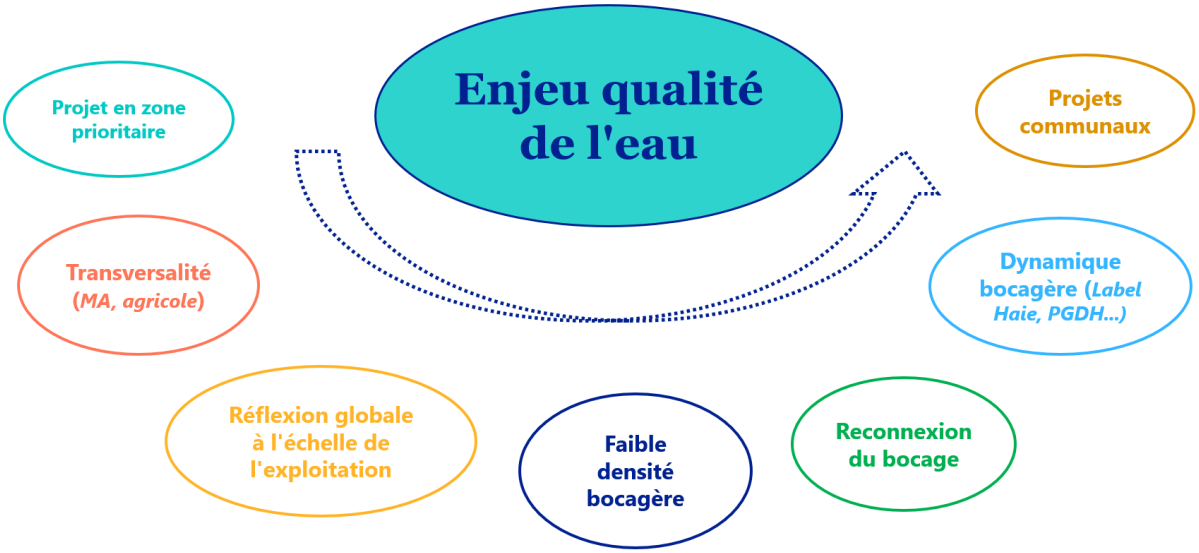



*Figure 10 : Schéma de principe de la priorisation des projets bocagers*

- Gérer et valoriser le bocage existant :

La gestion du bois de bocage est indispensable pour la pérennisation de la ressource sur le territoire. Aussi, des Plans de Gestions Durable de la Haie (PGDH) pourront être réalisés et des formations et démonstrations à destination des agriculteurs organisées. Les agriculteurs seront également accompagnés pour la contractualisation de Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) sur la gestion du bocage.

- Communiquer et faciliter l'appropriation :

L'élaboration de supports de communication de différents types et la participation à divers évènements de sensibilisation à l'environnement sont prévues : plaquettes, panneaux, présentations power point, site internet d'Eaux & Vilaine, maquettes, interventions extérieures, lettre agricole, tracts, … et destinés à différents publics tel que les agriculteurs, les élus et le grand public.

- Protéger le bocage :

La participation des agents de l'UGVO à la prise en compte du bocage dans les documents d'urbanisme est considérée par les EPCI comme indispensable. Les animateurs bocage sont identifiés comme des personnes ressources sur lesquelles s'appuyer pour traiter des questions du bocage. Leur expertise sur la multifonctionnalité du bocage est fondamentale notamment pour accompagner les services urbanisme des collectivités.

### b. Travaux bocagers réalisés sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine

**Travaux de restauration du bocage hiver 2022 – 2023**

Durant l'hiver 2022-2023, les travaux de création et de restauration du bocage ont été réalisés sur 22 communes.

Au total, sur l'ensemble du territoire, 14,8 km de haies bocagères ont été implantés dont 42% sur talus. L'ensemble des plantations réalisées est détaillé ci-après :

| EPCI | Communes | Création de haies à plat | Création de haies sur talus | Création de haies sur talus existant | Création de talus nus | Restauration haies à plat OU haies et talus OU haies sur talus existant | Total général En mL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Montfort Communauté** | Breteil | | 1 684 | | | | 1 684 |
| | Bédée | 38 | | 175 | | | 213 |
| | Iffendic | 195 | 290 | | | | 485 |
| | **TOTAL** | **233** | **1 974** | **175** | | | **2 382** |
| **Brocéliande Communauté** | Monterfil | | 164 | | | | 164 |
| | **TOTAL** | | **164** | | | | **164** |
| **Rennes Métropole** | Chavagne | 357 | | | | | 357 |
| | La Chapelle Thouarault | 524 | | | | | 524 |
| | Le Verger | 510 | | | | | 510 |
| | Mordelles | 659 | 1 543 | | | 66 | 2 268 |
| | Romillé | 436 | | 16 | 100 | 37 | 589 |
| | La Chapelle-Chaussée | | | | | 86 | 86 |
| | Thorigné Fouillard | | 368 | | | | 368 |
| | Pacé | 106 | | | | | 106 |
| | Saint Grégoire | | | | | 35 | 35 |
| | **TOTAL** | **2 592** | **1 911** | **16** | **100** | **224** | **4 843** |
| **CC de Saint Méen-Montauban** | Bléruais | 675 | 86 | | | 36 | 797 |
| | Boisgervilly | | 479 | | | | 479 |
| | Gaël | 556 | | | | | 556 |
| | Montauban-de-Bretagne | 238 | 658 | | | | 896 |
| | Muël | 807 | 120 | | | 112 | 1 039 |
| | Saint Maugan | | 201 | | | | 201 |
| | Saint Uniac | 262 | | | | | 262 |
| | **TOTAL** | **2 538** | **1 544** | | | **148** | **4 230** |
| **Liffré Cormier Communauté** | Gosné | 2 182 | 285 | | | 292 | 2 759 |
| | **TOTAL** | **2 182** | **285** | | | **292** | **2 759** |
| **CC Bretagne Romantique** | Dingé | 470 | | | | | 470 |
| | **TOTAL** | **470** | | | | | **470** |
| **TOTAL Général (ml)** | | **8 015** | **5 878** | **191** | **100** | **664** | **14 848** |

**Définition des projets bocagers pour l'hiver 2023 – 2024**

Pour l'hiver 2023-2024, 28 communes vont bénéficier de plantations, pour un total de 31,3 km de haies plantées dont 62% avec un talus (qu'il soit existant ou créé). L'ensemble des plantations prévues est détaillé ci-après :

| EPCI | Communes | Création de haies à plat | Création de haies sur talus | Création de haies sur talus existant | Création de talus nus | Restauration haies à plat OU haies et talus OU haies sur talus existant | Total général En mL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Montfort Communauté** | Bédée | 868 | 791 | 199 | | | 1 858 |
| | Iffendic | 150 | 1 787 | | | 83 | 2 020 |
| | Talensac | 880 | 641 | | | | 1 521 |
| | Breteil | 2 006 | | | | 117 | 2 123 |
| | **TOTAL** | **3 904** | **32 19** | **199** | **0** | **200** | **7 522** |
| **Brocéliande Communauté** | Bréal sous Montfort | 481 | | 6 | | 80 | 567 |
| | Monterfil | 415 | | | | | 415 |
| | Paimpont | | 2 947 | | | | 2 947 |
| | Treffendel | 171 | | | | | 171 |
| | **TOTAL** | **1 067** | **2 947** | **6** | **0** | **80** | **4 100** |
| **Rennes Métropole** | Cintré | 553 | | | 502 | | 1 055 |
| | La Chapelle Thouarault | 535 | | | | | 535 |
| | Le Verger | 148 | | | | | 148 |
| | Mordelles | 926 | | | | 69 | 995 |
| | Romillé | 676 | 3023 | 89 | | 195 | 3 983 |
| | Saint Gilles | | | 200 | | | 200 |
| | Gévezé | | 127 | | | | 127 |
| | Betton | 747 | 1 411 | 91 | | 136 | 2 385 |
| | La Chapelle-Chaussée | 160 | 280 | 243 | | | 683 |
| | Langan | 815 | 2 608 | | | | 3423 |
| | Rennes | 363 | | 285 | | | 648 |
| | Pacé | 134 | | 139 | | | 273 |
| | **TOTAL** | **5 057** | **7 449** | **1 047** | **502** | **400** | **14 455** |
| **CC de Saint Méen-Montauban** | Gaël | 681 | 197 | | | | 878 |
| | Le Crouais | | 383 | | 143 | | 526 |
| | Saint Méen le Grand | | | 383 | | | 383 |
| | **TOTAL** | **681** | **580** | **383** | **143** | **0** | **1 787** |
| **Liffré Cormier Communauté** | Gosné | 329 | | | | | 329 |
| | Ercé Près Liffré | 126 | 1401 | 183 | | | 1 710 |
| | Saint Aubin du Cormier | | | 336 | | | 336 |
| | **TOTAL** | **455** | **1401** | **519** | **0** | **0** | **2 375** |
| **Bretagne Romantique** | Dingé | | 759 | | 355 | | 1 114 |
| | **TOTAL** | **0** | **759** | **0** | **355** | **0** | **1 114** |
| **TOTAL Général (ml)** | | **11 164** | **16 355** | **2 154** | **1 000** | **680** | **31 353** |

### c. Entretien du bocage 2023 sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine

Au cours de l'été 2023 et selon les stratégies territoriales des bassins versants du Meu et de l'Ille, de l'Illet et de la Flume, plus de 45km de haies ont été entretenus.

| Secteur | Année de plantation | Linéaire entretenu en 2023 |
|---|---|---|
| Meu | 2020-2021 | 16 063 |
| | 2021-2022 | 12 136 |
| | 2022-2023 | 11 024 |
| Ille, Illet, Flume | 2021-2022 | 2 643 |
| | 2022-2023 | 3 824 |
| **Total en ml** | | **45 690** |

### d. Travaux bocagers réalisés par d'autres maîtrises d'ouvrage sur les territoires de Chèze-Canut, de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné et Vallons de Haute Bretagne Communauté

**Travaux de restauration du bocage hiver 2022 – 2023**

Le programme Breizh Bocage est porté par 3 autres collectivités sur le territoire de l'UGVO :

- La Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné (CCVIA) ;
- Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) ;
- La Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR).

Ces 3 maîtres d'ouvrage ont réalisé des travaux sur leur périmètre d'intervention respectif inclus dans le territoire de l'UGVO pour un linéaire de 20 km de haies durant l'hiver 2022-2023.

| Travaux Breizh Bocage hiver 2022-2023 | VHBC | CCVIA | CEBR | Total autres maitrises d'ouvrage sur l'UGVO en ml |
|---|---|---|---|---|
| Haie à plat | 4 979 | 2 139 | 3 570 | 10 688 |
| Haie sur talus | 1 092 | 3 789 | 495 | 5 376 |
| Restauration | 1 089 | 1 435 | 1 860 | 4 384 |
| **Total en ml** | **7 160** | **7 363** | **5 925** | **20 448** |

**Définition des projets bocagers pour l'hiver 2023 – 2024**

Durant l'hiver 2023-2024, ces 3 collectivités ont prévu de planter 22 km de haies. :

| Travaux Breizh Bocage hiver 2023-2024 | VHBC | CCVIA | CEBR | Total autres maitrises d'ouvrage sur l'UGVO en ml |
|---|---|---|---|---|
| Haie à plat | 7 964 | 2 280 | 3 715 | 13 959 |
| Haie sur talus | 1 489 | 1 700 | 2 585 | 5 774 |
| Restauration | 801 | 1 020 | 445 | 2 266 |
| **Total en ml** | **10 254** | **5 000** | **6 745** | **21 999** |

## 4. Diagnostics individuels MAEC Biodiversité

Dans le cadre du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) 2023-2027 porté par l'UGVO (pour plus de détails, cf. paragraphe « Coordination des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées ») et élaboré en 2022, les agriculteurs du territoire ont la possibilité de contractualiser diverses MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques).

Les agriculteurs souhaitant contractualiser 1 ou plusieurs MAEC doivent au préalable réaliser un diagnostic individuel. Certaines MAEC sont cumulables ; aussi, un agriculteur peut cumuler plusieurs contrats MAEC.

Ainsi, au total, sur le territoire de l'UGVO, toutes MOAA confondues et toutes mesures confondues (système et localisées) : 197 dossiers MAEC (1 par agriculteur) ont été remontés à la DDTM pour un total de 285 contractualisations.

Les MAEC comptabilisées dans le paragraphe ci-dessous s'inscrivent dans le volet « Aménagement du territoire » du Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVO et concernent des mesures localisées de type biodiversité.

Au total, sur le territoire de l'UGVO, toutes Maitrises d'Ouvrage confondues, 128 agriculteurs ont été rencontrés pour la contractualisation de mesures biodiversité. Ces rencontres ont abouti à la contractualisation de 144 MAEC.

Les contractualisations MAEC sont réparties équitablement sur le territoire de l'UGVO et sont également majoritairement sur les zones prioritaires définies dans le Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVO.

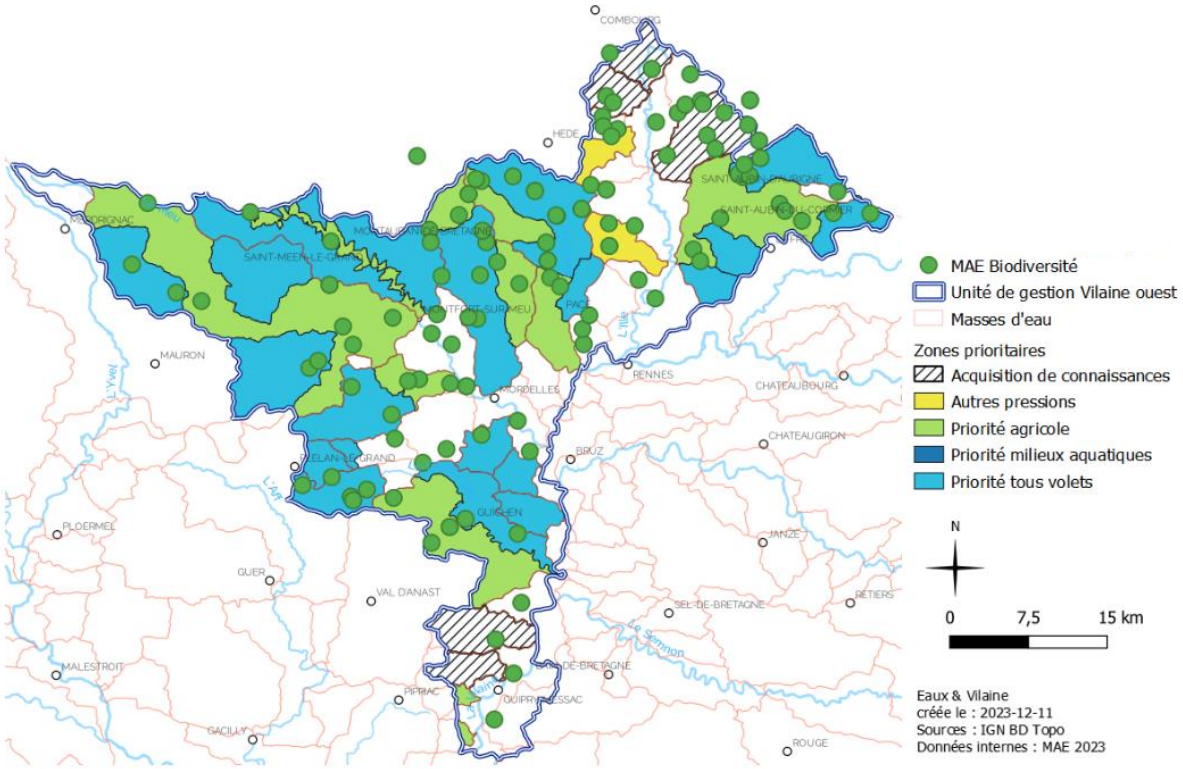



*Figure 11 : Carte de répartition des exploitations contractualisant une mesure biodiversité sur le territoire de l'UGVO*

Les 144 contractualisations de mesures biodiversité sur le territoire de l'UGVO se répartissent comme suit :

| | Nombre de MAEC biodiversité contractualisées |
|---|---|
| Milieux Humides (MHU1-MHU2) | 4 |
| Création de prairie (CPRA) | 6 |
| Protection des Espèces (ESP1, 2, 3, 4) | 41 |
| Entretien du bocage (IAE1) | 93 |
| **TOTAL** | **144** |

Ces mesures ont été contractualisées suite à la réalisation de diagnostics faits par les animatrices agricoles et bocage d'Eaux & Vilaine mais également par différentes structures associées à Eaux & Vilaine dans le cadre du PAEC porté par l'UGVO.

### a. Diagnostics réalisés sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine

Les animatrices agricoles et bocage de l'UGVO ont rencontré 82 agriculteurs pour la contractualisation de MAEC biodiversité. Ces 82 rencontres ont abouti à la contractualisation de 96 MAEC biodiversité (certaines MAEC étant cumulables, un agriculteur peut contractualiser plusieurs MAEC) (Cf. tableau ci-dessous).

| | Nombre de MAEC biodiversité contractualisées suite à une rencontre UGVO |
|---|---|
| Milieux Humides (MHU1-MHU2) | 4 |
| Création de prairie (CPRA) | 4 |
| Protection des Espèces (ESP1, 2, 3, 4) | 31 |
| Entretien du bocage (IAE1) | 57 |
| **TOTAL** | **96** |

### b. Diagnostics réalisés par d'autres maîtrises d'ouvrage

Sur le territoire de l'UGVO, dans le cadre du PAEC porté par l'UGVO, plusieurs structures proposent des mesures en lien avec la biodiversité. Il s'agit de :

- La Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné,
- Vallons de Haute Bretagne Communauté,
- La Collectivité Eau du Bassin Rennais,
- Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine,
- La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne.

Au total, 46 agriculteurs ont été rencontrés par ces structures ayant abouti à la contractualisation de 48 MAEC biodiversité (Cf. tableau ci-dessous).

| | Nombre de MAEC biodiversité contractualisées suite à une rencontre MOA |
|---|---|
| Milieux Humides (MHU1-MHU2) | 0 |
| Création de prairie (CPRA) | 2 |
| Protection des Espèces (ESP1, 2, 3, 4) | 10 |
| Entretien du bocage (IAE1) | 36 |
| **TOTAL** | **48** |

## B. Volet « Pratiques et usages sur le territoire »

### 1. Sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine

### a. Coordination des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA)

Eaux & Vilaine en tant que porteur du Contrat Territorial de Bassin Versant 2023-2025 de l'UGVO assure la coordination des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées.

Durant l'année 2023, la coordination agricole a consisté à travailler en lien avec les 16 structures en Maîtrise d'Ouvrage Agricole Associée mais aussi, dans le cadre du PAEC porté par l'UGVO notamment, avec les structures réalisant des diagnostics MAEC sur le territoire et qui peuvent être différentes des MOAA du Contrat Territorial de l'UGVO.

Les 16 structures signataires du Contrat Territorial de l'UGVO en tant que MOAA sont présentées sur la figure ci-dessous :

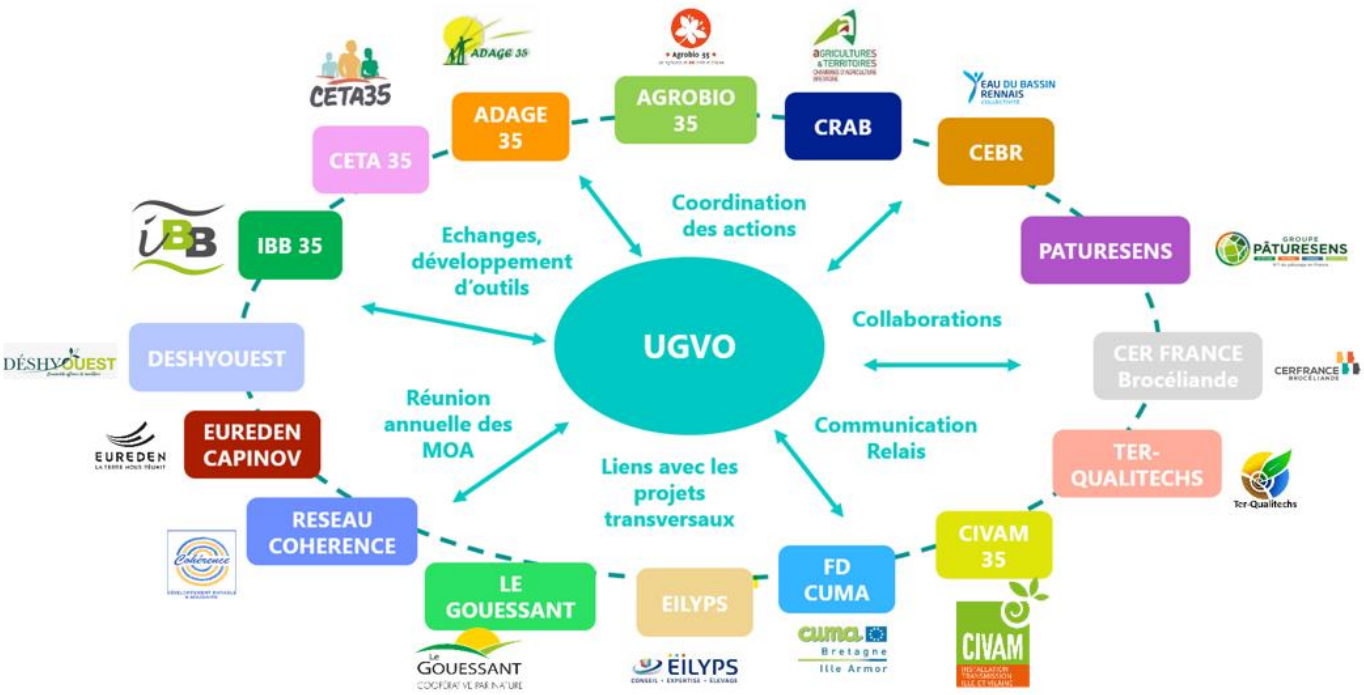



*Figure 12 : Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées au Contrat Territorial 2023-2025 de l'UGVO*

Dans le cadre du PAEC 2023-2027 porté par l'UGVO, d'autres structures (collectivités territoriales, organismes professionnels agricoles) ont souhaité s'associer à l'UGVO afin de pouvoir proposer, selon les typologies de MAEC contractualisables sur le territoire de l'UGVO (Systèmes / Biodiversité zones humides, Protection des espèces et Création de prairies / Biodiversité bocage), la réalisation de diagnostics individuels aux agriculteurs (Cf. figure ci-dessous).

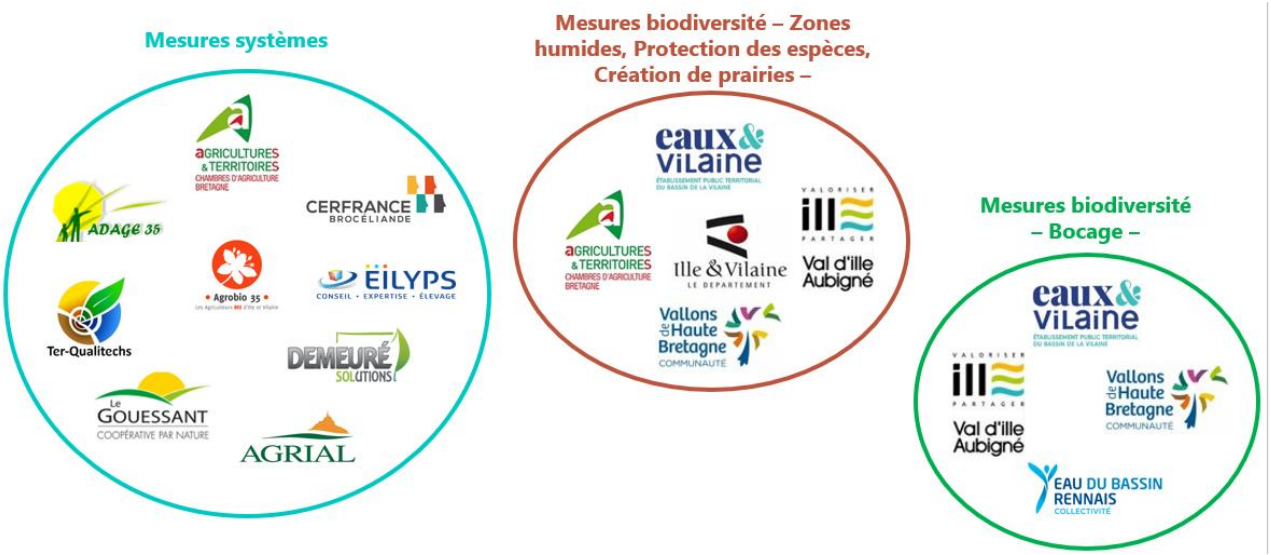



*Figure 13 : Structures intervenant dans le cadre du PAEC 2023-2027 porté par l'UGVO*

Ainsi, dans le cadre du Contrat Territorial de Bassin Versant 2023-2025 de l'UGVO et du PAEC 2023-2027 de l'UGVO, différentes réunions ont été organisées sur l'année 2023 :

| Objet de la réunion | Date | Ordre du jour |
|---|---|---|
| **PAEC(s) Eaux et Vilaine**<br>(3 unités-> 1 PAEC par unité)<br>Réunion d'organisation avec les partenaires | 02/06/2023 | - Contenu du diagnostic et du plan de gestion<br>- Modalités d'animations (conventionnement, procédure de suivi des dossiers, aspect financier, partage de données)<br>- MAEC éligibles et paramétrages locaux |
| **PAEC(s) Vilaine**<br>(3 unités -> 1 PAEC par unité + GBO -> 1 PAEC)<br>Bilan de la campagne 2023 | 29/09/2023 | - Bilan quantitatif par PAEC<br>- Bilan organisationnel<br>- Etapes à venir (transmission des IFT, formations obligatoires, ½ journées d'échanges, …)<br>- Temps d'échange |
| **CTBV 2023-2025**<br>Bilan annuel des actions agricoles<br>(UGVO et MOAA du CTBV) | 08/12/2023 | <u>En salle :</u><br>- Bilan de l'année 2023<br>- Prévisionnel de 2024<br>- Focus Chèze Canut<br>- Fonctionnement administratif pour les demandes de subvention et de solde<br><u>Sur le terrain :</u><br>Visite des travaux « La Ferme dans le Verger » :<br>o Remise dans le talweg et reméandrage de la rivière Tixüe,<br>o Travaux Breizh Bocage |

### b. Pré-diagnostics individuels

L'objectif de ces pré-diagnostics est de rencontrer un maximum d'agriculteurs afin de leur faire connaitre les enjeux du territoire, l'ensemble des thématiques de travail qu'ils peuvent aborder dans le cadre du Contrat Territorial de l'UGVO et de définir avec eux des besoins sur leur ferme et une temporalité d'action.

Pour l'année 2023, les agriculteurs qui ont été rencontrés par les animatrices agricole de l'UGVO dans le cadre de ces pré-diagnostics sont ceux ayant réalisés des diagnostics MAEC avec d'autres structures que l'UGVO. Afin de faire connaitre les différentes actions du contrat territorial, il a été choisi de démarrer ces pré-diagnostics sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté qui n'était pas intégré aux anciens contrats territoriaux.

26 pré-diagnostics ont été réalisés en 2023. Ils ont donné lieu à des contacts aux MOAA, aux animateurs bocage (de l'UGVO et des autres collectivités compétentes en matière de bocage sur le territoire de l'UGVO) ainsi qu'aux animateurs milieux aquatiques. Certaines rencontres ont donné lieu à plusieurs contacts sur des thématiques différentes :

- 10 contacts milieux aquatiques,
- 8 contacts pour des travaux de plantation Breizh Bocage,
- 6 contacts échanges parcellaires,
- 3 contacts diagnostics agroforesterie,
- 3 contacts diagnostics biodiversité,
- 2 contacts sur la gestion des prairies et des fourrages,
- 2 contacts accompagnements désherbage mécanique,
- 1 contact diagnostics commercialisation,
- 1 contact transmission de l'exploitation.

La localisation des exploitations ayant bénéficié de pré-diagnostics réalisés en 2023 se situent majoritairement sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Ces rencontres ont permis à l'UGVO de mieux connaitre les fermes de ce nouveau territoire et de bien expliquer les enjeux et les actions du contrat territorial.

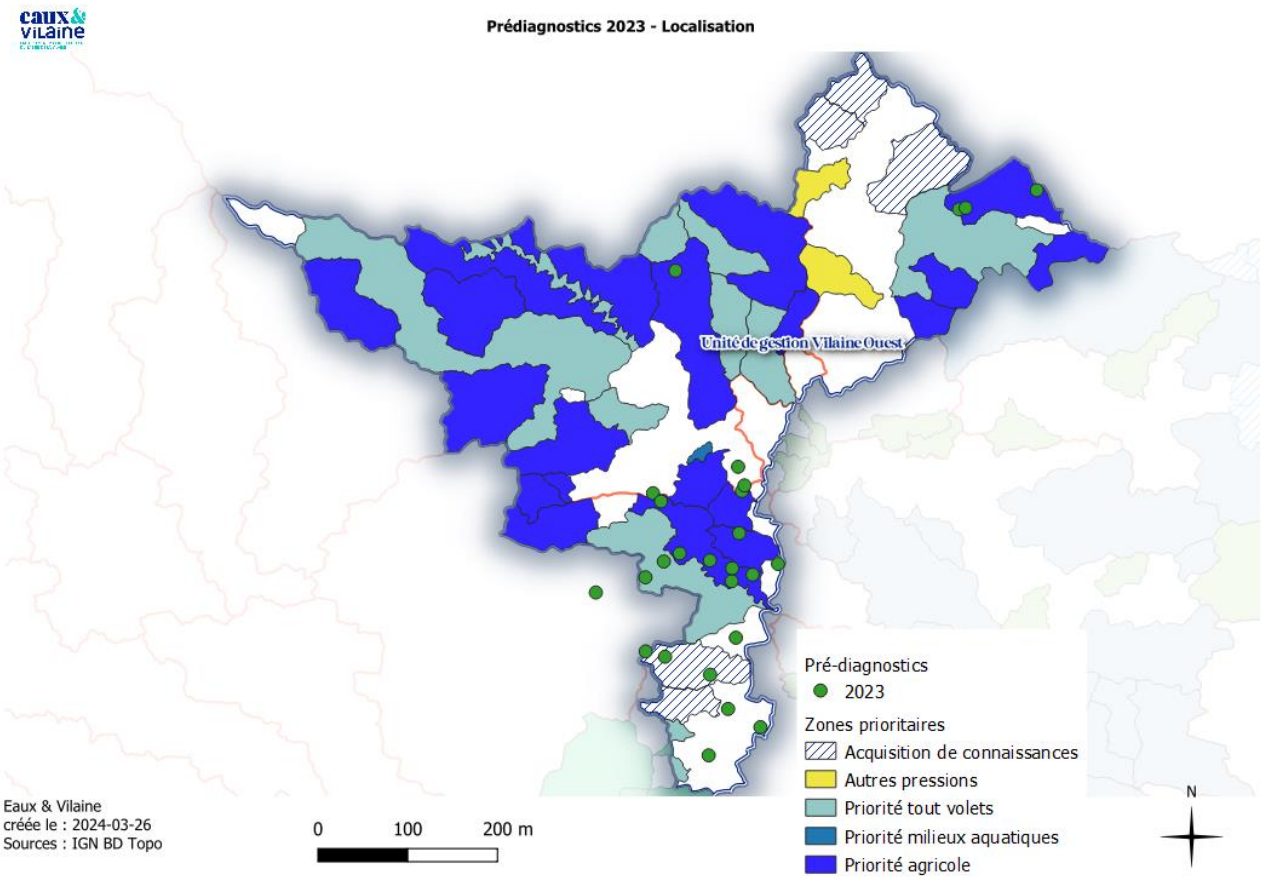



*Figure 14 : Carte de répartition des pré-diagnostics réalisés sur le territoire de l'UGVO*

## 2. Sous Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA)

### a. Les actions individuelles - Diagnostics

**Les diagnostics MAEC Système**

Au total sur le territoire de l'UGVO, toutes maitrises d'ouvrage confondues, 141 agriculteurs ont été rencontrés pour la contractualisation de mesures systèmes. Les mesures systèmes n'étant pas cumulables entre elles, ces rencontres ont donné lieu à 141 contractualisations.

| Typologie de MAEC Système | Nombre de MAEC système contractualisées suite à une rencontre MOAA |
|---|---|
| MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 3 – PHY6 | 4 |
| MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Réduction des pesticides - Grandes cultures - FER6 | 4 |
| MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2 – COV2 | 1 |
| MAEC Eau - Arboriculture - Lutte biologique - Herbicides – ARB1 | 2 |
| MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2 – HBV2 | 27 |
| MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3 – HBV3 | 103 |
| **TOTAL mesures Système** | **141** |

Les exploitations ayant contractualisées des MAEC système sont réparties équitablement sur le territoire de l'UGVO et se situent majoritairement sur les zones prioritaires définies dans le Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVO

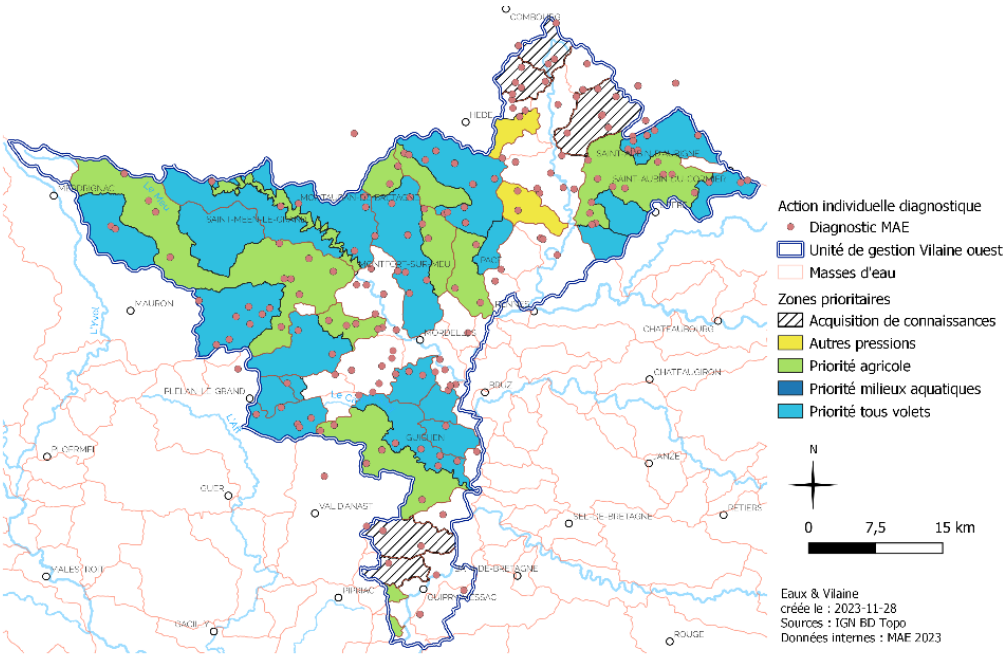



*Figure 15 : Carte de répartition des diagnostics mesures système réalisés sur le territoire de l'UGVO*

**Les autres diagnostics individuels**

En sus des diagnostics individuels MAEC réalisés (très chronophages sur l'année 2023), 45 diagnostics individuels ont été réalisés en 2023 par les MOAA sur le territoire de l'UGVO.

Le tableau ci-après présente le détail de ces diagnostics individuels réalisés :

| Typologie de diagnostic | MOAA ayant réalisé le diagnostic | TOTAL |
|---|---|---|
| Visite d'info bio (installation et conversion) | Agrobio35 | 16 |
| Diagnostics système | ADAGE | 2 |
| Biodiversité | Agrobio35, ADAGE | 9 |
| Diagnostic IDEA (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles) | CEBR | 6 |
| Diagnostic filière | Agrobio35 | 5 |
| Annonce transmission | CIVAM IT | 2 |
| Diagnostic assolement | Le Gouessant | 2 |
| DPR2 (Diagnostic de parcelles à risque de transfert) | CRAB | 3 |
| | **TOTAL** | **45** |

## b. Les actions individuelles - Suivis

**Les suivis post-diagnostics**

Suite à la réalisation d'un diagnostic, un agriculteur peut être accompagné pour la mise en œuvre du plan d'actions défini lors de ce diagnostic.

Le tableau ci-après liste les différents suivis réalisés en 2023 sur le territoire de l'UGVO :

| Typologie de suivi | MOAA ayant réalisé le suivi | TOTAL |
|---|---|---|
| Suivi Changement de système ou Jeune installé en système durable | Adage, Agrobio35 | 16 |
| *Diversification des cultures (en attente de livrables pour validation)* | Le Gouessant | 18 |
| Suivi post CSP | CRAB | 4 |
| Suivis Désherbage mécanique sur céréales | CETA, CRAB | 4 |
| Accompagnements individuels installation | Civam IT | 2 |
| Accompagnements individuels Transmission | Civam IT | 4 |
| Suivis Colza associé | CRAB | 2 |
| Accompagnement Opti'mat | Agrobio35 | 1 |
| Suivi ACS | CRAB | 1 |
| Suivi MAE 2023 | CRAB | 8 |
| Suivi MAE (campagne précédente) | CRAB | 1 |
| Suivi Changement de système sur le territoire de Chèze-Canut | CEBR | 1 |
| Accompagnement à la gestion de la fertilisation sur le territoire de Chèze-Canut | CEBR | 4 |
| Reliquat post absorption sur le territoire de Chèze-Canut | CEBR | 4 |
| Analyse d'effluents sur le territoire de Chèze-Canut | CEBR | 4 |
| Reliquats sortie hiver sur le territoire de Chèze-Canut | CEBR | 5 |
| Accompagnement au respect du cahier des charges Terre de Sources | CEBR | 5 |
| | **TOTAL** | **83** |

**Désherbage mécanique du maïs**

L'opération « désherbage mécanique du maïs » se déroule en plusieurs étapes au cours de l'année :

- L'envoi d'un mail à l'ensemble des agriculteurs qui détaille l'accompagnement technique et financier de l'opération ;
- Le recensement des agriculteurs intéressés (prise de contact mail et téléphone) ;
- Le conventionnement avec les CUMA et les ETA du territoire pour l'année 2023 ;
- Le choix de la structure technique pour l'accompagnement (MOAA), le choix de l'itinéraire technique et des structures (CUMA / ETA) par les agriculteurs ;
- Le suivi par les techniciens des MOAA ;
- L'envoi d'un récapitulatif des passages aux CUMA et ETA pour la facturation ;
- Le suivi des factures.

Le suivi technique de cette opération est assuré par les MOAA mais l'organisation et la coordination de cette opération ainsi que le financement du passage d'outil avec chauffeur sont assurés par Eaux & Vilaine.

L'année 2023 a été une année compliquée pour le désherbage mécanique du maïs du fait de la météo.

La période de semis a été marquée par une pluviométrie importante et donc des fenêtres de travaux très restreintes et certaines parcelles semées très tardivement. L'importante pluviométrie a également entrainé des levées d'adventices et notamment de graminées après prairies.

Au total, en 2023, 28 agriculteurs ont été suivis en désherbage mécanique par les MOAA :

| MOAA | Nombre d'agriculteurs suivis |
|---|---|
| CRAB | 12 |
| AGROBIO 35 | 5 |
| CETA 35 | 2 |
| TerQualitechs | 2 |
| Le Gouessant | 7 |
| **TOTAL** | **28** |

Les 28 agriculteurs suivis ont désherbé 165,3 ha mécaniquement accompagné par 5 structures en MOAA.

| Itinéraires techniques | Nombre d'agriculteurs |
|---|---|
| 1 Herse Etrille + 1 Bineuse | 8 |
| 2 Houes Rotatives + 1 Bineuse | 7 |
| 1 Houe Rotative + 1 Bineuse | 5 |
| 1 Houe Rotative | 3 |
| 1 Houe Rotative + 2 Herse Etrille | 2 |
| 1 Houe Rotative + 1 Herse Etrille | 2 |
| 2 Herse Etrille + 1 Bineuse | 1 |

Les IFT des parcelles accompagnées en désherbage mécanique se situent entre 0,54 et 1,9 sur des parcelles ayant reçu un désherbage chimique. Il est à noter que plusieurs parcelles ont été menées en tout mécanique et ont donc un IFT de 0.

D'autre part, sur le territoire de Chèze-Canut sur lequel cette action est proposée et financée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, 12 agriculteurs ont été accompagnés pour le désherbage mécanique du maïs.

### c. Les actions collectives

**Actions collectives de sensibilisation**

De nombreuses actions collectives ont été menées sur l'année 2023.

Les formats et les thématiques varient en fonction des saisons, mais répondent bien aux enjeux du territoire.

| MOAA | Typologie d'action | Thème | Date |
|---|---|---|---|
| Agrobio35 | Réunion publique | Réunion publique de présentation des MAE | 21/03/2023 |
| | Ferme Ouverte | Optimisation de l'usage de l'eau en maraîchage biologique en contexte de changement climatique | 20/06/2023 |
| | | Réduction du travail du sol et valorisation des engrais verts : la maîtrise agronomique en système maraîcher bio sur sol vivant | 07/09/2023 |
| | | S'installer sur une ferme laitière bio sans être issu du milieu agricole | 28/09/2023 |
| | | Elevage de Pies Noires bretonnes en bio et transformation à la ferme | 19/10/2023 |
| | Rendez-vous technique | Mieux valoriser ses cultures en maitrisant la gestion post-récolte | 08/02/2023 |
| | | Non labour et consommation de carburant : le combo gagnant | 21/02/2023 (annulé) |
| | | Inauguration TransFarmEarth | 16/05/2023 |
| | | Engrais verts / irrigation en maraîchage | 28/08/2023 |
| | Formation | Formation sol et agronomie (suite 2022) | 08/03/2023 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ADAGE | Ferme Ouverte | 30 ans de l'Adage : Plus d'herbe, moins de lait et de meilleurs résultats | 30/06/2023 |
| | Rendez-vous technique | Rallye Herbe : jeunes installés en bovin lait | 28/03/2023 |
| | | Rallye Herbe : bovin viande | 06/07/2023 |
| | | Rallye Herbe : bovin lait | 11/07/2023 |
| CRAB | Réunion publique | Réunion publique d'information MAEC - Saint Maugan | 23/02/2023 |
| | | Réunion publique d'information MAEC - Guichen | 03/03/2023 |
| | Démonstration | Herse Etrille sur maïs | 16/06/2023 |
| | Essai | Interculture estivale | Eté 2023 |
| | Echanges parcellaires | Réunion de lancement - secteur Lassy | 24/02/2023 |
| | | Réunion de lancement - secteur Saint Gonlay | 30/03/2023 |
| | | Réunion de lancement - secteur Gosné | 07/09/2023 |
| | | Réunion de lancement - secteur Guipel | 05/10/2023 |
| | | Réunion de lancement - secteur Mordelles | 24/10/2023 |
| | | Réunion de lancement - secteur Gahard | 25/10/2023 |
| | | Réunion de lancement - secteur le Verger | 07/11/2023 |
| | | Réunion de lancement - secteur Bréal-sous-Montfort | 14/11/2023 |
| FD CUMA | Démonstration | Entretien de la haie : valoriser les petites branches au broyeur | 03/03/2023 |
| | | Ecimeuse betterave | 29/08/2023 |
| | Journée d'échange | Montée en compétence des salariés des CUMA sur la thématique des lisiers | 2023 |
| CEBR | Café installation | Café installation : s'intégrer dans un collectif et trouver sa place | 05/12/2023 |
| CETA | Essai | Itinéraire technique tournesol | 2023 |
| | | Essai grandes bandes sur les méteils | 2023 |
| CIVAM | Café Installation | Foncier agricole : comment ça marche ? | 01/02/2023 |
| | | Se forger une expérience et une crédibilité | 28/06/2023 |
| | Café transmission | Installation reprise en agriculture durable | 27/06/2023 |
| | Formation des repreneurs | De l'idée au projet | 10/01/2023 |
| | | | 31/05/2023 |
| | | | 01/06/2023 |
| | | | 07/11/2023 |
| Le Gouessant | Journée d'échange | Présentation désherbage mécanique du maïs + présentation du matériel - Gévezé | 28/03/2023 |
| | Démonstration | Binage du maïs – Montreuil sur Ille | 29/06/2023 |
| | | Binage du maïs - Pleumeleuc | 27/06/2023 (annulé) |
| | Animation | Diversification des assolements et les cultures bas intrants (sarrasin, féverole…) - Sens de Bretagne et La Mézière | 2023 |
| | Essai | Colza associé et sarrasin – Sens de Bretagne | 2023 |

Au total, 42 évènements collectifs organisés par les MOAA ont eu lieu en 2023 sur le territoire de l'UGVO.

Les thématiques abordées sont très variées :

- Les MAEC ;
- La gestion de l'herbe ;
- L'agriculture biologique ;

- Les sols ;
- Le désherbage mécanique ;
- L'installation en agriculture durable ;
- La gestion du bocage
- L'autonomie protéique, …

Réunion publique MAEC :
Une réunion d'information a été organisée par Eaux & Vilaine à l'intention des MOAA pour expliquer les MAEC ouvertes et les paramétrages locaux. Deux MOAA (CRAB et Agrobio) ont ensuite organisé des réunions collectives d'informations à l'intention des agriculteurs. D'autres structures ont organisé des visioconférences à destination de leurs adhérents (CER France, …). Le but était de sensibiliser un maximum de personnes à la nouvelle programmation MAEC, et notamment les anciens contractants comme de potentiels nouveaux souscripteurs.

Les échanges parcellaires :
En 2023, l'action « échanges parcellaires » est passée d'une action portée par les EPCI à une action en Maîtrise d'Ouvrage Agricole Associée portée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne.

Au cours de l'année 2023, 8 réunions de lancement ont été organisées sur le territoire.

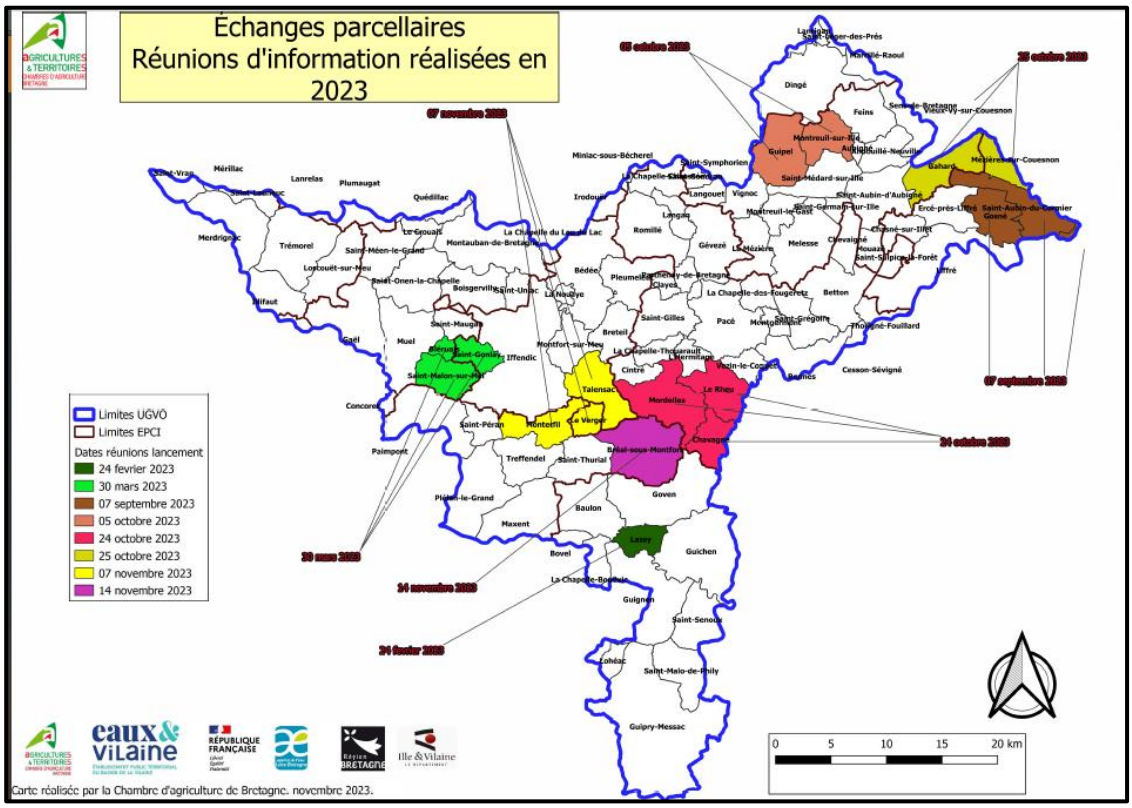



*Figure 16 : Localisation des réunions de lancement de l'opération « Echanges parcellaires » organisées par la CRAB sur le territoire de l'UGVO*

Selon les secteurs, le taux de participation aux réunions de lancement est variable.

| Date réunion lancement | Secteur | Nbre de courriers envoyés | Nbre de participants | % de mobilisation | Nbre de potentiel de groupe | Nbre d'EA concernées | Nbre de groupes en mouvement | Nbre d'agriculteurs en mouvement | Nbre d'échanges |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 24/02/2023 | Lassy | 12 | 6 agris + 2 tk | 50% | 1 | 3 | 1 | 3 | |
| 30/03/2023 | St Gonlay-Bléruais-St Malon sur Mel | 77 | 8 agris + 1 propriétaire + 4TK | 12% | 13 | 23 | 4 | 9 | 2 |
| 07/09/2023 | Gosné - St Aubin du Cormier - Livré sur Changeon | 75 | 2 agris + 5 tk + 1 élu | 3% | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 |
| 05/10/2023 | Guipel - Montreuil sur Ille | 55 | 7 agris + 4 tk + 1 élu | 13% | 5 | 14 | 0 | 0 | |
| 24/10/2023 | Chavagne - Le Rheu - Mordelles | 94 | 6 agris + 5 tk | 6% | 7 | 18 | 0 | 0 | |
| 25/10/2023 | Gahard - Mezière sur Cousenon - Vieux Vy | 63 | 10 agris + 5 tk + 1 élu | 16% | 8 | 13 | 1 | 2 | |
| 07/11/2023 | Le Verger - Talensac -Monterfil | 47 | 6 agris + 1 propriétaire + 5 agents + 1 élu commu | 13% | 8 | 23 | 1 | 4 | |
| 14/11/2023 | Breal sous Montfort | 53 | 6 agris + 4 agents + 1 élu agri CRAB | 11% | 9 | 21 | 0 | 0 | |

*Tableau 2 : Taux de participation aux réunions de lancement de l'opération « Echanges parcellaires » organisées par la CRAB sur le territoire de l'UGVO*

Si au cours de l'année 2023, beaucoup de réunions de lancement ont été organisées, les relances pour les groupes qui avaient besoin de temps de réflexion seront organisées en 2024.

Cependant, 3 groupes étaient prêts à réaliser les échanges dès 2023 :

| Secteur | Surface échangée Totale | Kilomètres gagnés | Paturages gagnés ha | Gain qualitatif |
|---|---|---|---|---|
| Saint Gonlay | 13 | 2,5 | 0 | Evitement du bourg de Saint Maugan et de son carrefour |
| Saint Gonlay | 12,29 | 4,1 | 0 | Evitement du bourg de Saint Maugan et de son carrefour |
| Saint Gonlay | 14,73 | 2,6 | 6,5 | Evite traversée du bourg de Montfort + Gain de pâturage |
| Saint Gonlay | 15,88 | 4 | 12,5 | Gain de pâturage |
| Gosné | 4,25 | 1 | 4,25 | Parcelle récupérer juste devant les bâtiments |
| Gosné | 4,13 | 0,6 | 0 | Parcelle plus accessible et plus de traversée de bourg |
| | 64,28 | 14,8 | | |

*Tableau 3 : Echanges parcellaires réalisés suite aux réunions de lancement de l'opération « Echanges parcellaires » portée par la CRAB sur le territoire de l'UGVO*

Les surfaces échangées sont faibles comparé au morcellement parcellaire sur le territoire. De nombreux freins sont à lever pour arriver à mettre en œuvre cette action qui nécessite un temps important de négociation.

**Etude : Mobiliser les acteurs aval des filières Bio pour favoriser le développement de l'Agriculture Biologique - Initiative Bio Bretagne**

Cette étude est portée par Initiative Bio Bretagne en tant que MOAA du Contrat Territorial de l'UGVO.

Elle a été menée en 2 temps :

- Identification des opérateurs Bio (distributeurs détaillants, distributeurs grossistes, transformateurs) sur le territoire de l'UGVO
- Evaluation du potentiel bio dans la resto collective - phase de prospection

Sur le territoire de l'UGVO, 131 opérateurs (dont 44 distributeurs) ont été identifiés.

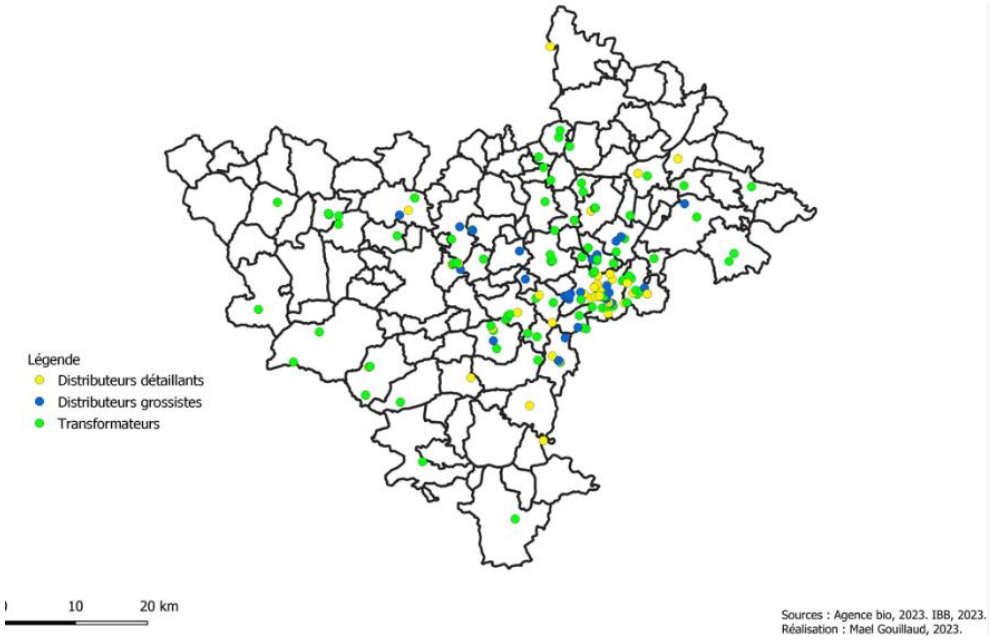



*Figure 17 : Répartition des opérateurs identifiés par Initiative Bio Bretagne dans le cadre de l'étude « Mobiliser les acteurs aval des filières bio pour favoriser le développement de l'agriculture biologique » sur le territoire de l'UGVO*

Les boulangeries (53 opérateurs soit 41%) sont la catégorie d'opérateurs Bio la plus représentée sur le territoire ; vient ensuite la catégorie « Viandes et produits carnés » qui représente 11% des opérateurs, puis la

catégorie « Céréales alimentation humaine » qui, avec 10% des opérateurs, arrive en troisième position en nombre d'opérateurs.

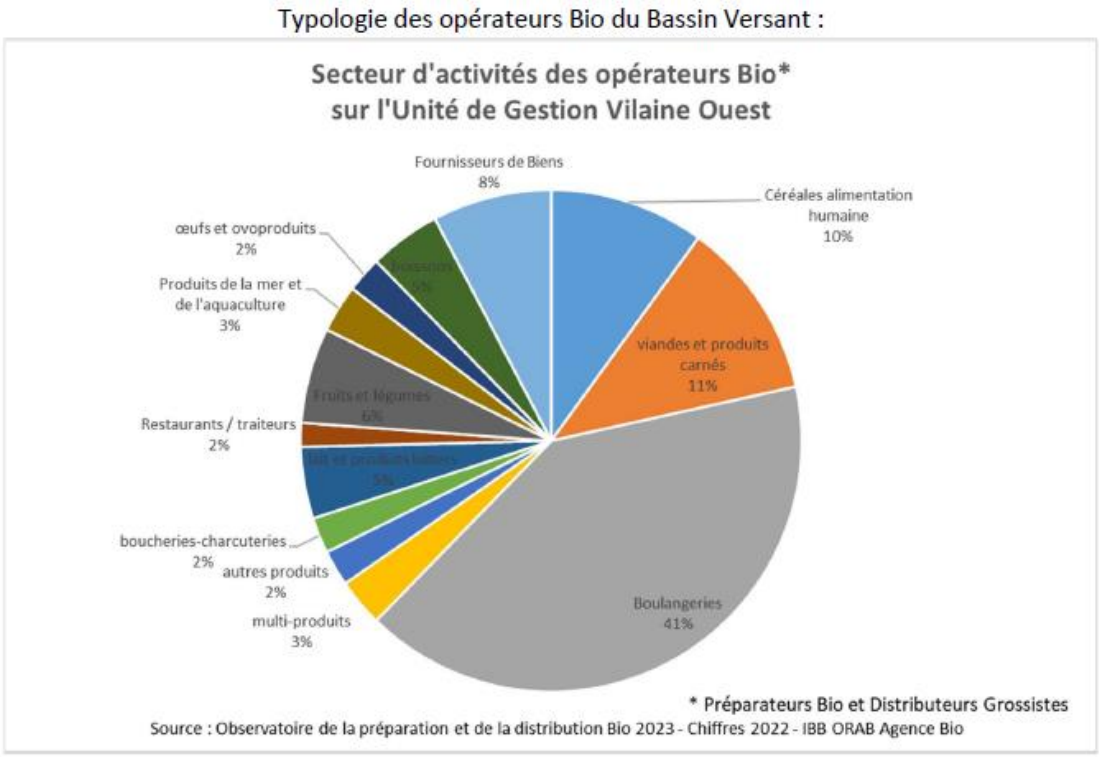



*Figure 18 : Typologie des opérateurs bio identifiés sur le territoire de l'UGVO dans le cadre de l'étude « Mobiliser les acteurs aval des filières bio pour favoriser le développement de l'agriculture biologique »*

11 opérateurs bio ont été rencontrés au cours de l'année 2023 pour les filières grandes cultures, viande, farine, distribution, … plusieurs axes ont été identifiés lors de ces entretiens : blé brassicole, avoine…

5 cuisines centrales ou municipales ont également été rencontrées en 2023 afin d'évaluer le potentiel de produits bio qui pourrait être introduit dans les recettes et les filières nécessaires pour le mettre en œuvre et atteindre les objectifs de la Loi Egalim.

# C. Volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances

## 1. Communication

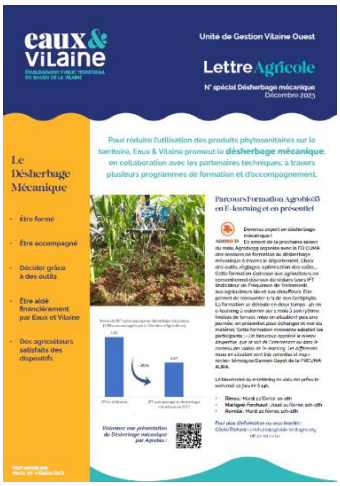
### a. Communication agricole

Durant l'année 2023, 2 lettres agricoles ont été publiées.

- La première lettre publiée en mars 2023 était un numéro spécial MAEC. L'ensemble des mesures disponible dans la nouvelle programmation PAC étaient expliquées ainsi que les montants associés.




- La seconde lettre publiée au mois de novembre avait pour thématique principale le désherbage mécanique du maïs. Plusieurs outils étaient présentés :
  - La formation e-learning d'Agrobio35
  - Le dispositif DesMéca de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
  - L'outil CartoMat'
  - L'outil OptiMat'
  - L'accompagnement technique et financier dans le cadre du contrat territorial de l'UGVO
  - Pour finir la carte et les contacts de l'ensemble des techniciens de l'UGVO




### b. Panneaux pédagogiques

A la suite des travaux milieux aquatiques réalisés à l'automne 2022, des panneaux pédagogiques ont été proposés aux communes concernées par ces travaux. Quatre panneaux ont ainsi été installés au printemps 2023 :

- A Pacé sur le Champalaune, un panneau explique l'intérêt d'une restauration de la zone humide et du réméandrage de deux cours d'eau ;




*Figure 19 : Panneau pédagogique installé sur le Champalaune à Pacé*

- A Gévezé sur la Flume, la restauration des fonctions hydrauliques du cours d'eau est exposée ;




*Figure 20 : Panneau pédagogique installé sur la Flume à Gévezé*

- A Breteil sur les Pinnières, le panneau porte sur la restauration d'une zone humide de tête de bassin versant ;




*Figure 21 : Panneau pédagogique installé sur les Pinnières à Breteil*

- A Bréal-sous-Montfort au Bas Lohon, la restauration de la continuité écologique est expliquée avec la suppression du plan d'eau.




*Figure 22 : Panneau pédagogique installé au Bas Lohon à Bréal-sous-Montfort*

Réalisés avec la charte graphique d'Eaux & Vilaine, ces panneaux sont installés sur terrain communal, sur des chemins empruntés par la population pour une meilleure lisibilité et sensibilisation de la population.

### c. Autres documents de communication

Pour informer les acteurs du territoire du fonctionnement de l'UGVO et des actions qui s'y déroulent, l'Inf'Eaux, la newsletter de l'UGVO, est envoyée à tous les élus du Comité territorial de l'UGVO, aux communes et aux EPCI du territoire de l'unité ainsi qu'à tous les partenaires techniques et financiers du Contrat Territorial de Bassin Versant à raison de 3 à 4 numéros par an.

L'animatrice territoriale propose et rédige des sujets selon les rubriques suivantes : un grand format, une interview métier, un « Le saviez-vous ? », les actualités. Les sujets peuvent être propres à chaque unité ou globaux. Ils sont travaillés en équipe au sein de l'unité puis entre les unités. Enfin, la chargée de communication d'Eaux & Vilaine met en forme ces newsletters.

En 2023, 3 numéros sont parus (en avril, juillet et novembre).




*Figure 23 : Newsletter de l'UGVO d'avril, juillet et novembre 2023*

Dans le cadre de la signature officielle du contrat territorial de l'UGVO qui a eu lieu le 23 juin 2023, un film de 5 minutes, version courte, a été réalisé dans le but de présenter les actions portées par l'UGVO via le Contrat Territorial de Bassin Versant et la stratégie Breizh Bocage. A cet effet, plusieurs interviews ont été réalisés.

Afin d'informer et sensibiliser un plus grand nombre d'acteurs locaux de l'intérêt de ces actions et notamment l'ensemble des élus des collectivités du territoire de l'UGVO, une version longue de ce film a été réalisée sur la 2ème partie de l'année 2023. Cette version sera diffusée à tous les élus du Comité territorial de l'UGVO, à toutes les communes et EPCI du territoire ainsi qu'à tous les partenaires techniques et financiers du contrat en début d'année 2024.




*Figure 24: Extraits du film de l'UGVO*

Afin de prévenir la population de travaux sur certains sites (travaux en bordure de route ou chemins, visibles par la population), l'UGVO installe provisoirement des panneaux explicatifs ou des bâches sur ces sites de travaux : 1 panneau milieux aquatiques (15 exemplaires), 1 bâche milieux aquatiques (4 exemplaires) et 1 bâche travaux bocagers (4 exemplaires) ont ainsi été créés en 2023. Ces éléments de communication restent jusqu'à la fin des travaux qui peuvent parfois s'étaler sur 2 ans notamment lorsqu'il est nécessaire de scinder les travaux sur deux saisons (cas d'effacement d'étangs par exemple).




*Figure 25 : Panneau de chantier installé au Launay Québriac à Betton (photo de gauche) et à la Croix Macé à Goven (photo de droite)*




*Figure 26 : Bâche créée pour des travaux milieux aquatiques*

Pour présenter les actions de l'UGVO lors d'événements de sensibilisation à l'environnement (journées évènementielles des EPCI, comices agricoles, …), 6 panneaux-bâches ont également été réalisés en 2023.

Ces panneaux-bâches abordent les thématiques et sujets suivants :

- Thématique « agricole » : 1 panneau sur les différentes maîtrises d'ouvrage agricoles associées au Contrat de l'UGVO et 1 panneau sur le désherbage mécanique
- Thématique « milieux aquatiques » : 1 panneau sur les différentes typologies d'actions et 1 panneau sur un exemple concret d'un cours d'eau remis dans son lit d'origine
- Thématique « bocage » : 1 panneau sur les intérêts du bocage et 1 panneau sur un exemple concret d'un projet de création de talus

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU AU COEUR DES ACTIONS PORTÉES PAR **EAUX & VILAINE** ET SES PARTENAIRES.

# Actions agricoles

## **Eaux & Vilaine** assure la coordination des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées

**16 Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées :**

- **Diversification de l'offre** faite aux agriculteurs
- **Sensibilisation** aux enjeux eau du territoire : protection et restauration de la ressource en eau et des milieux en qualité et quantité




**Des actions en fonction de vos besoins :**

**Accompagnement individuel avec un diagnostic et un suivi dans le temps :**
Désherbage mécanique, changement de système (AB, système herbager), Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), diagnostic de parcelles à risque de transfert.

**Accompagnement collectif :**
Fermes ouvertes, plateformes de démonstration, rendez-vous Bout de champ, groupes d'échanges, essais culturaux, formations, échanges parcellaires.

+ D'INFOS SUR eaux-et-vilaine.bzh
Unité de Gestion Vilaine Ouest / T. 02 30 07 07 80

Avec la participation financière de :

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU AU COEUR DES ACTIONS PORTÉES PAR **EAUX & VILAINE** ET SES PARTENAIRES.

# Actions agricoles

## **Eaux & Vilaine** accompagne le désherbage mécanique du maïs.



Avec un **territoire à enjeu eau** où la culture du maïs et des céréales est développée, **l'objectif est de limiter l'usage des produits phytosanitaires** sur ces cultures.
En accompagnant **techniquement et financièrement le désherbage mécanique**, l'usage des pesticides sur le territoire est ainsi réduit.

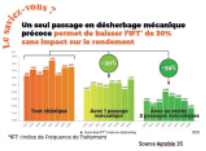
**Accompagnement technique proposé :**

- Conseil individuel avant le semis et dès la préparation du sol de la parcelle ;
- 1er passage impérativement mécanique puis poursuite en mécanique si possible ;
- Décrochage chimique faible dose si nécessaire selon les conditions (climatiques, pression en adventices, ...).

**Accompagnement technique réalisé par :**

- Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
- Agrobio 35
- Ter Qualitechs
- CETA 35
- Le Gouessant

>>> Passage de matériels avec la CUMA ou ETA de votre choix.




**Accompagnement financier par :**

- **Eaux & Vilaine**

>>> Désherbage mécanique de 5 ha pendant 2 ans jusqu'à hauteur de 80 € / ha

+ D'INFOS SUR eaux-et-vilaine.bzh
Unité de Gestion Vilaine Ouest / T. 02 30 07 07 80

Avec la participation financière de :

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU AU COEUR DES ACTIONS PORTÉES PAR **EAUX & VILAINE** ET SES PARTENAIRES.

# Restauration des milieux aquatiques

## **Eaux & Vilaine** réalise des travaux en faveur de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.




La **disponibilité de la ressource en eau et sa qualité** sont les piliers essentiels du développement économique et de l'attractivité des territoires.

Pour préserver cette ressource, **l'Unité de Gestion Vilaine Ouest d'Eaux & Vilaine** est maître d'ouvrage des études et des travaux de restauration des milieux aquatiques en Vilaine Ouest qui contribuent à la préservation des débits des rivières et aux fonctions épuratrices des milieux humides.

Exemples de travaux de restauration d'un cours d'eau





**Nos actions :**

- **Remettre le cours d'eau dans son lit d'origine** ou **restaurer son profil** lorsqu'il a été curé ou modifié par un plan d'eau ;
- **Améliorer la continuité écologique** en permettant le transport sédimentaire et le passage des espèces aquatiques sur les ouvrages (pont, moulin...) ;
- **Restaurer les zones humides** ;
- **Limiter les transferts de pollution** par ruissellement dans le cours d'eau et **favoriser l'infiltration et l'épuration en replantant du bocage.**

+ D'INFOS SUR eaux-et-vilaine.bzh
Unité de Gestion Vilaine Ouest / T. 02 30 07 07 80

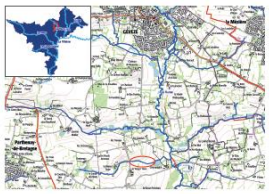
Avec la participation financière de :

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU AU COEUR DES ACTIONS PORTÉES PAR **EAUX & VILAINE** ET SES PARTENAIRES.

# Restauration des milieux aquatiques

## **Remettre un cours d'eau dans son lit d'origine :** la rivière Tixüe à Gévezé.



Dans l'objectif de **restaurer les milieux aquatiques**, les travaux réalisés sur la rivière Tixüe à Gévezé ont consisté à **repositionner le cours d'eau dans son lit d'origine**, en fond de vallée (talweg), à le débuser sur une partie de son linéaire et à lui redonner une « taille » (gabarit) adaptée. La **zone humide** associée à cette rivière a également été **restaurée** en supprimant le remblai.

425 m de cours d'eau et 7 000 m² de zones humides restaurés :

**Ancien lit du cours d'eau**

**Nouveau lit du cours d'eau :**
Restaure les **fonctionnalités épuratoires** du cours d'eau.

Connecte le cours d'eau avec sa **nappe** d'alimentation.



**Création de haies en rupture de pente**
**Limite le risque d'érosion** de sol et de transfert de polluants

**Zone humide restaurée**
Augmente la possibilité de **maintenir l'eau** dans le cours d'eau l'été grâce à la zone humide associée
**Favorise la biodiversité**

+ D'INFOS SUR eaux-et-vilaine.bzh
Unité de Gestion Vilaine Ouest / T. 02 30 07 07 80

Avec la participation financière de :







*Figure 27 : Panneaux-bâches créés en 2023 sur les thématiques agricole - milieux aquatiques et bocage*

### d. Articles de presse

En collaboration avec les techniciens milieux aquatiques, bocages et agricoles, des articles pour la presse locale (Journal Ouest France, l'Hebdo d'Armor, …) sont proposés :

- Mordelles : Bocage, Plus de 2 km de haies ont été plantées – Ouest France du 11/01/2023
- Le Verger : Les écoliers de Sainte Bernadette ont planté des arbres – Ouest France du 15/02/2023
- Dingé : L'assèchement des cours d'eau étudié – Ouest France du 17/03/2023
- Le Verger : 700 arbres pour renaturer le Gué Saint Laurent – Ouest France du 02/05/2023
- Chevaigné : 2 000 brochetons sont nés dans la frayère de l'Ille – Ouest France du 17/06/2023
- Betton : Le ruisseau de Launay Québriac retrouve son lit originel – Ouest France du 01/07/2023
- Saint Méen-Le-Grand : Des travaux sur un ruisseau « pour que la nature reprenne ses droits » - Ouest France du 26/07/2023
- Betton : Le ruisseau du Launay Québriac retrouve son lit – Ouest France du 15/09/2023
- La Mézière : Un ruisseau restauré écologiquement – Ouest France du 20/10/2023
- Breteil : L'étang de la Berthelotière va disparaître – Ouest France du 23/10/2023
- Saint Méen-Le-Grand : On connaît le coût des travaux sur le Borgnet – Ouest France du 22/11/2023
- Saint Méen-Le-Grand : Le ruisseau du Borgnet a retrouvé son lit – L'Hebdo d'Armor du 23/11/2023
- Monterfil : Remettre le cours d'eau à son emplacement – Ouest France du 01/12/2023
- Betton : Le Launay Québriac a retrouvé son lit originel – Ouest France du 16/12/2023

Des articles sont également proposés aux collectivités pour parution dans leurs bulletins d'information :

- Mordelles : De nouvelles haies bocagères dans le paysage Mordelais – Bulletin municipal de janvier/février 2023
- VHBC : Travaux de restauration des milieux aquatiques : Ruisseau de la Croix Macé - Bulletin communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté du 11/12/2023

## 2. Sensibilisation à l'environnement

### a. Sensibilisation auprès des scolaires

Dans le cadre des contrats territoriaux Meu-Chèze-Canut et Ille-Illet-Flume 2020-2022, l'association Eau et Rivières de Bretagne est intervenue en milieu scolaire pour l'année scolaire 2022-2023. Ces interventions se sont déroulées en 2023 dans 5 écoles des territoires des syndicats de bassin versant historiques représentant 8 classes :

| N° | Commune | Ecole (Nombre de classes) | Nbre d'élèves | Niveau | Thématique | Dates des animations |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Contrat territorial Meu-Chèze-Canut** | | | | | | |
| 1 | Saint Gilles | Ecole Jacques Prévert (1 classe) | 24 | CM1 | L'eau, ressource à préserver | 30/01/2023<br>13/04/2023<br>05/06/2023 |
| 2 | Le Verger | Ecole Sainte Bernadette (1 classe) | 27 | CM1-CM2 | Le bocage et les zones humides | 30/01/2023<br>27/03/2023<br>05/06/2023 |
| **Contrat territorial Ille-Illet-Flume** | | | | | | |
| 3 | Montreuil-sur-Ille | Ecole du Botrel (2 classes) | 23 | CM1-CM2 | Valorisation du ruisseau du Botrel | 21/03/2023<br>14/04/2023<br>29/06/2023 |
| 4 | | | 22 | CM1-CM2 | Valorisation du ruisseau du Botrel | 21/03/2023<br>14/04/2023<br>29/06/2023 |
| 5 | Saint Aubin d'Aubigné | Ecole Notre Dame de Bon Secours (1 classe) | 26 | CE1-CE2 | La faune et la flore du cours d'eau | 23/03/2023<br>06/04/2023<br>16/06/2023 |
| 6 | Saint Grégoire | Ecole Notre Dame (3 classes) | 28 | CE2 | La biodiversité | 02/02/2023<br>06/06/2023 |
| 7 | | | 27 | CE2 | La biodiversité | 03/02/2023<br>08/06/2023 |
| 8 | | | 28 | CE2 | La biodiversité | 03/02/2023<br>08/06/2023 |
| **Nombre total d'élèves sensibilisés sur l'année scolaire 2022-2022** | | | 205 | | | |

En 2023, suite à la réorganisation des compétences GEMA et associées sur le territoire de la Vilaine amont, une stratégie d'intervention auprès des scolaires a été élaborée à l'échelle des 3 unités de gestion. Les points principaux de cette stratégie validée en comité territorial du 15/05/2023 sont les suivants :

- Interventions dans les classes de cycle III du primaire à savoir les classes de CM1 et CM2 ;
- Quatre thématiques au choix :
  - L'eau dans la nature, l'eau à la maison,
  - Les milieux aquatiques,
  - Le bocage et le bassin versant,
  - La nature et le jardin,
- 3 demi-journées d'interventions financées par classe ;
- 2 classes maximum par école ;
- Une proposition annuelle à toutes les écoles de l'UGVO (158 écoles sur le territoire de l'UGVO) avec une sélection des écoles respectant un nombre d'interventions par EPCI au prorata de la surface de l'EPCI dans l'UGVO ;
- Interventions réalisées par des associations spécialisées.

Pour l'année scolaire 2023-2024, des interventions sur la thématique de l'eau ont donc été proposées à l'ensemble des écoles du territoire selon cette stratégie validée. Sur les 39 classes intéressées, 24 classes ont été retenues pour bénéficier de ces interventions réalisées par 2 associations spécialisées. Une réunion

d'organisation en présence des associations et des enseignants s'est déroulée le 8 novembre 2023. Toutes les dates des interventions ont ainsi été fixées, entre janvier et juin 2024.

| EPCI | Communes (nbre de classes) |
|---|---|
| Rennes Métropole | Pacé (2) ; Montgermont (1) ; La Chapelle-Thouarault (2) |
| Vallons de Haute Bretagne Communauté | Guichen (1) ; St Senoux (1) ; Lassy (1) |
| CC Val d'Ille-Aubigné | Feins (1) ; Montreuil-sur-Ille (2) |
| CC St Méen-Montauban | Muel (1) ; Boisgervilly (2) |
| Montfort Communauté | Montfort-sur-Meu (2) |
| Brocéliande Communauté | Plélan-Le-Grand (2) ; Maxent (1) |
| Liffré Cormier Communauté | St Aubin-du-Cormier (2) ; Chasné (1) |
| CC Bretagne Romantique | Dingé (2) |
| **Total : 8 EPCI** | **24 classes** |

*Tableau 4 : Répartition sur le territoire de l'UGVO des classes retenues par EPCI bénéficiant d'animations sur le thème de l'eau pour l'année scolaire 2023-2024*

L'UGVO est également intervenue sur demande auprès de différentes structures d'enseignement :

- Montfort-sur-Meu - Lycée René Cassin sur la thématique du bocage : généralités et plantations – 18 & 25/01/2023 ;
- Le Verger – Ecole Sainte Bernadette (CM1/CM2) sur la thématique du bocage : généralités et plantations – 30/01/2023 et 07/02/2023 ;
- Saint Aubin-du-Cormier – Lycée agricole de la Lande de la Rencontre (BTS) sur la thématique du bocage : généralités et accompagnement plantation – 10/02/2023 ;
- Le Rheu – Lycée agricole Théodore Monod (BTSA) sur la thématique du bocage et des milieux aquatiques : visite terrain – 16 & 30/03/2023 ;
- Saint Grégoire – MFR (BTS & Bac Pro) sur la thématique du bocage : généralités et réglementation – 04/04/2023 ;
- Iffendic – Université Rennes 1 (Master 2) sur la thématique milieux aquatiques : étude Careil – 05/12/2023 ;
- Montfort-sur-Meu – MFR : Intervention du Président de l'UGVO pour présenter les actions de l'UGVO le 28/06/2023.

### b. Sensibilisation des élus

Afin de présenter aux élus un exemple de projet de restauration des milieux aquatiques global et ambitieux, une visite du site de travaux sur le cours d'eau du Borgnet à Saint Méen-Le-Grand a été organisée à destination des élus du comité territorial de l'UGVO, des élus locaux (communes limitrophes) et des partenaires techniques et financiers. Cette visite a eu lieu le 18 novembre 2023 et a réuni une cinquantaine de personnes.




*Figure 28 : Carton d'invitation pour la visite du site du Borgnet*




*Figure 29 : Visite du Borgnet à St Méen-Le-Grand le 18/11/2023 avec élus et partenaires techniques et financiers*

A la demande de Liffré Cormier Communauté, une intervention a été proposé aux élus sur le thème du bocage à Saint Aubin du Cormier le 05/04/2023.

Afin de présenter des retours d'expérience sur des effacements de plans d'eau, une visite des sites de Saint Gondran en Ille et Vilaine et Rougé en Loire-Atlantique a été organisée pour les élus de Bréal-sous-Montfort le 14/12/2023.

### c. Sensibilisation de la profession agricole

Trois agents de l'UGVO ont participé au comice agricole de Monterfil sur Brocéliande Communauté en binôme avec les vice-présidents de l'UGVO le 9 septembre 2023. Les techniciens milieux aquatiques, agricole et bocage ont pu présenter aux agriculteurs, et plus largement au grand public, les actions menées par Eaux & Vilaine sur le territoire de l'UGVO.




*Figure 30 : Stand de l'UGVO au comice agricole de Monterfil le 09/09/2023*

D'autre part, dans le cadre de la sensibilisation des agriculteurs au bocage, 2 réunions auprès de l'ensemble des agriculteurs des communes de Pleumeleuc le 09/02/2023 et de Chavagne le 03/03/2023 ont été animées par les animatrices bocage de l'Unité.

### d. Sensibilisation du grand public

Le technicien milieux aquatiques du secteur de Vallons de Haute Bretagne Communauté a représenté Eaux & Vilaine lors de la journée de la transition écologique qui s'est déroulée le 8 octobre 2023 à Guichen.



*Figure 31 : Stand de l'UGVO lors de la journée transition écologique à Guichen le 08/10/2023*

### e. Formation et sensibilisation des agents des collectivités

Dans le cadre des formations DEAN (Démarche Entretenir Au Naturel) portées par le Conseil Régional de Bretagne, l'UGVO s'est fait le relai du Conseil Régional de Bretagne en recensant les agents des collectivités intéressés pour y participer. Ainsi, 208 agents dont 75 agents provenant des collectivités du territoire de l'UGVO ont participé à l'une ou plusieurs des 12 formations proposées :

- 21/09/2023 - Ploërmel : « Entretien des terrains sportifs engazonnés de plein air – Initiation » ;
- 03/10/2023 – Le Rheu : « Entretien et aménagement des cimetières » ;
- 13/10/2023 – Merdrignac : « Connaissances des associations des plantations et la gestion de la flore spontanée » ;
- 17/10/2023 – Redon : « Entretien et aménagement des espaces publics » ;
- 19/10/2023 – Ploërmel : « Entretien des terrains sportifs engazonnés de plein air – Perfectionnement » ;
- 15/11/2023 – Le Rheu : « Bases de l'agronomie – fonctionnement du sol & modules fondamentaux du jardinage au naturel » ;
- 16/11/2023 – Caro : « Accueil de la biodiversité au jardin et espaces publics » ;
- 24/11/2023 – Le Rheu : « Taille des arbustes fruitiers et d'ornement » ;
- 30/11/2023 – Ploërmel : « Entretien des terrains sportifs engazonnés de plein air – Perfectionnement » ;
- 07/12/2023 – Saint Aubin-du-Pavail : « Santé des arbres – Initiation » ;
- 11/12/2023 – Le Rheu : « Taille des arbustes fruitiers et d'ornement » ;
- 14/12/2023 – Saint Aubin-du-Cormier : « Les plantes invasives : reconnaissance, impact et gestion – Initiation ».

## 3. Etudes

### a. Etudes de connaissances (dont stages)

**Etude préalable au projet de restauration de la nappe sur le bassin versant du Caleuvre (Thorigné-Fouillard, Liffré)**

Sur le sous-bassin versant du Caleuvre d'une superficie de 15 km$^2$, situé sur la masse d'eau de l'Illet, l'ensemble des 19 km de cours d'eau subissent des assecs de manière récurrente sur la période estivale, de juin à octobre. Une grande majorité du sous-bassin versant du Caleuvre est couverte par la forêt domaniale de Rennes. La présence d'un réseau dense de fossés de drainage dans cette partie de la forêt, créé il y a 50 ans pour les besoins de l'exploitation forestière, est une des causes possibles de ces assecs. Les sols argileux de la forêt de Rennes sont rapidement saturés en eau en période hivernale. Ce réseau de drainage, créé à partir de 1838 et complété et rénové de 1972 à 1982 avait pour objectif de faciliter le ressuyage des sols et favoriser la sylviculture. Or, ces fossés drainants peuvent potentiellement limiter la recharge hivernale des nappes en évacuant trop rapidement l'eau vers les cours d'eau. Les travaux hydrauliques de recalibrage des cours d'eau peuvent expliquer également l'assèchement précoce de ces cours d'eau. En effet, ces dégradations

hydromorphologiques entraînent la déconnexion entre les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement, et donc leur alimentation en période estivale.

Afin de favoriser une alimentation de la nappe locale par les apports d'eau de surface, un projet de comblement des fossés couplé à des travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau est envisagé sur le sous-bassin versant du Caleuvre. Ce projet nécessite au préalable de cartographier le réseau de fossés pour évaluer son étendue et sa localisation. A cette fin, une campagne LIDAR aéroportée a été menée en février 2022, en période hivernale, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles, afin de faciliter le repérage des fossés. Un stagiaire de Master 1 en Sciences de l'Eau, parcours hydrogéologie, hydro-biogéochimie, hydropédologie (HYDRO) à l'université de Rennes 1, Tom BLIN, a été recruté pour une durée de 4 mois en 2022 pour analyser ces données. Grâce à cette technologie, un linéaire de 103 km de fossés drainants a pu être cartographié avec une précision de 60 m, évitant ainsi une prospection de terrain longue et fastidieuse. Ce travail a été réalisé en collaboration avec l'Unité de Recherche Géosciences Rennes (OSUR).

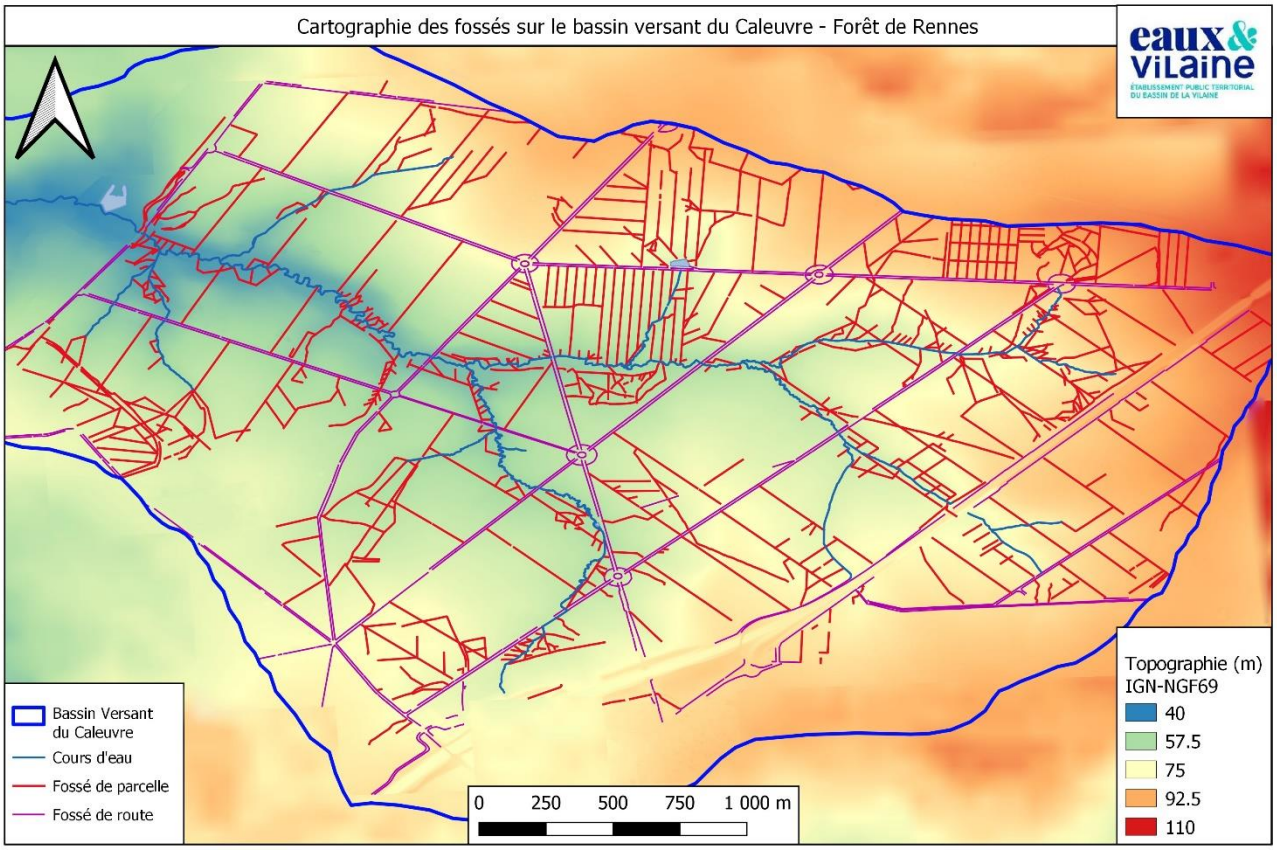



*Figure 32 : Cartographie des fossés sur le sous-bassin versant du Caleuvre*

Parallèlement à la cartographie des fossés, des indicateurs ont été identifiés et leur suivi démarré afin d'évaluer l'efficacité des futurs travaux de comblement des fossés de drainage et de restauration des cours d'eau sur la recharge de la nappe et la réalimentation des cours d'eau. Le sous-bassin du Caleuvre a notamment été équipé d'un réseau de piézomètres pourvus de sondes de mesure afin de suivre l'évolution du niveau de la nappe. Cet équipement a été mis en place dans le cadre du stage de Tom BLIN en 2022. Il a été complété en 2023 à l'issue du stage de Master 2 Gestion des Habitats et des Bassins Versants (GHBV) de l'Université de Rennes 1 d'Erwan DANET intitulé « Elaboration d'une stratégie de suivi des travaux de restauration des milieux aquatiques » à la suite de l'analyse des premières observations de l'évolution du niveau des nappes dans les piézomètres installés en 2022. Les piézomètres complémentaires installés en septembre 2023 devraient permettre de mieux comprendre la dynamique de la nappe observée.

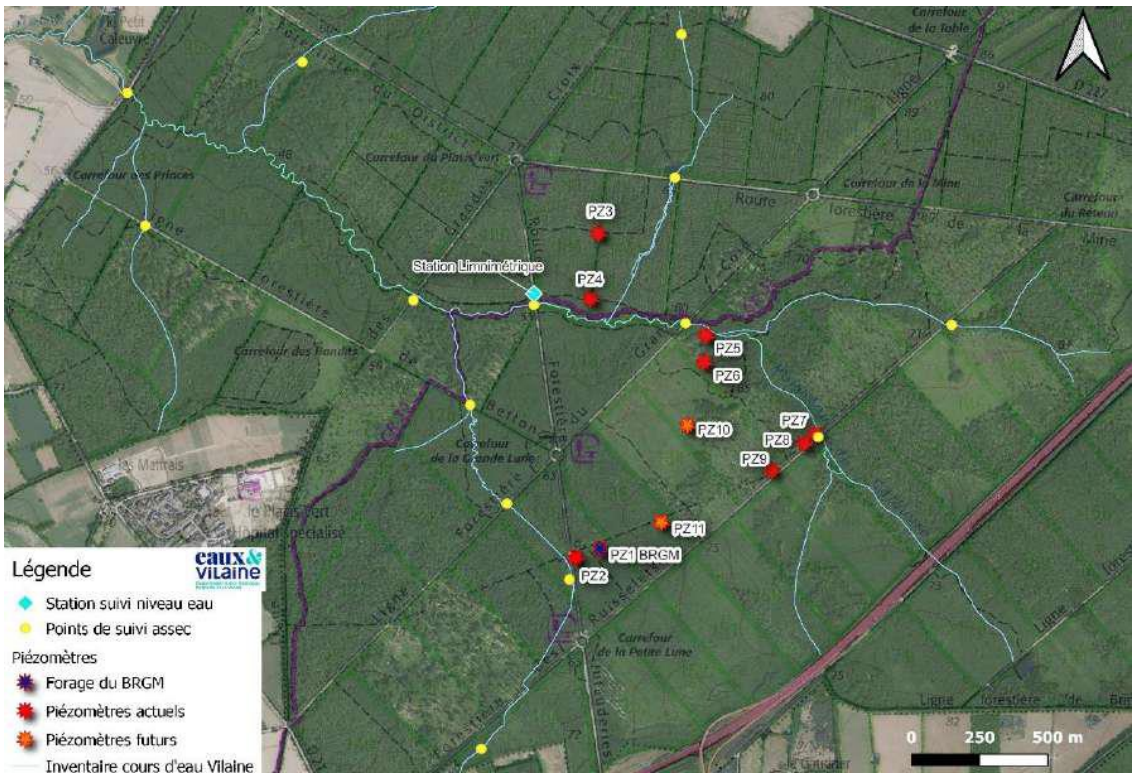



*Figure 33 : Carte de localisation des piézomètres et de la station limnimétrique implantés sur le sous-bassin versant du Caleuvre*

Ce dispositif de suivi a été complété en 2023 par un suivi des hauteurs d'eau dans le ruisseau du Caleuvre.

En complément, un suivi des assecs a été mis en place à partir d'avril 2023 jusqu'à octobre 2023 afin d'identifier les dynamiques d'assèchement des cours d'eau sur le sous-bassin versant Caleuvre et de détecter si certains cours d'eau sont plus sensibles aux assecs (assecs plus précoces et plus prolongés). Pour ces cours d'eau, en fonction de leur localisation dans le versant et des pressions anthropiques ou naturelles qui s'y exercent, il sera possible de déterminer les facteurs à l'origine de ces assecs et donc les actions de remédiation à mettre en œuvre. Ainsi, il a été observé que la quasi-totalité des cours d'eau étaient en assec début juillet excepté un affluent du Caleuvre situé dans une zone moins densément drainée qui n'est tombé en assec que fin août.

Le dispositif mis en place en forêt de Rennes a pour objectif sur le long terme de comprendre les relations nappe-rivière sur le sous-bassin versant du Caleuvre et l'impact des fossés drainants sur l'alimentation des nappes. Ce dispositif de suivi devrait permettre également d'évaluer l'efficacité des travaux qui seront mis en œuvre pour favoriser l'alimentation des nappes. Dans cet objectif, même si des travaux de restauration des cours d'eau ont été mis en œuvre dès 2020 sur ce sous-bassin versant (1 270 ml de remise dans le talweg, 950 ml de recharge en dôme et 315 ml de diversification), il est prévu d'acquérir au minimum 3 ans de données avant d'entamer des travaux de comblement des fossés drainants afin de s'affranchir des variabilités climatiques interannuelles dans l'interprétation des données de suivi des assecs et de piézométrie. Le suivi sera ensuite poursuivi pendant au moins 7 ans après le démarrage des travaux de comblement des drains.

Par la suite, en préalable des travaux de comblement de drains qui démarreront en 2025-2026, il est prévu de recruter un stagiaire en 2025 avec des compétences en hydrogéologie chargé d'analyser l'ensemble des chroniques piézométriques acquises depuis novembre 2022 ainsi que les données de suivi des assecs. Une phase de prospection de terrain sera également réalisée en fin d'hiver – début printemps 2024 afin d'identifier les fossés drainants les plus actifs. Un bilan hydrologique du sous-bassin versant du Caleuvre sera effectué. L'objectif de ce travail sera d'identifier les zones d'actions prioritaires ainsi que les fossés drainants à combler.

Les résultats de cette étude ont été présentés à différentes journées techniques organisées à l'échelle régionale :

- Journée technique sur la restauration des zones humides et des cours d'eau organisée le 28 février 2023 par la CAMAB ;
- Webinaire sur les cours d'eau intermittents organisé par le CRESEB le 22 septembre 2023.

**Etude assecs sur l'amont de l'Ille (Dingé, Feins, Sens-de-Bretagne)**

Les masses d'eau à l'amont de l'Ille connaissent des assecs sévères et prolongés. Ceci est confirmé par le suivi démarré en avril 2022 sur une vingtaine de points d'observations répartis sur la zone d'étude qui montre que dès fin mai jusqu'à fin octobre voire décembre la quasi-totalité des cours d'eau sont en assecs excepté le ruisseau du boulet alimenté par l'étang du même nom. Plusieurs pressions identifiées sur cette masse d'eau peuvent être à l'origine de ces assecs : présence de nombreux étangs, prélèvements AEP, dégradations hydromorphologiques des cours d'eau, drainages. Une étude réalisée en régie, par l'animateur milieux aquatiques Florent TORTRAT, a été lancée fin 2022, pour quantifier toutes les pressions pouvant influencer l'hydrologie des cours d'eau sur ce secteur afin de définir les actions pertinentes pour améliorer leur soutien d'étiage.

Pendant l'année 2023, différentes données ont été collectées sur le terrain ou dans la bibliographie dans le cadre de cette étude :

- Etude du fonctionnement hydrologique du bassin versant : diagnostic hydromorphologique d'une grande partie des cours d'eau situés sur l'amont de l'Ille (58 km) et des facteurs de dégradation de leurs zones d'alimentation (drains, fossés routiers ou agricoles) ;
- Quantification des prélèvements : prélèvements AEP, alimentation du canal d'Ille-et-Rance, prélèvements agricoles, évaporation liée aux plans d'eau sur cours d'eau ou sur source.

Ces données ont fait l'objet d'une première analyse afin d'identifier les sous-bassins versants les plus sensibles aux assecs et hiérarchiser les sources d'altération de l'hydrologie des cours d'eau. L'identification des zones d'actions prioritaires et la hiérarchisation des sources d'altération doivent permettre de définir un plan d'actions intégrant des actions de :

- Restauration hydromorphologique des cours d'eau ;
- Déconnexion de drains ou du réseau de fossés ;
- Création de zones tampons ;
- Aménagement du parcellaire ;
- Modification des pratiques agricoles…

Le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau révèle que 40 % du linéaire de cours d'eau est hors talweg et 87 % du linéaire est rectiligne. Seul 8 % du linéaire peut être classé en bon état hydromorphologique. Ces altérations indiquent que nombre de ces cours d'eau ont un fonctionnement hydrologique perturbé.

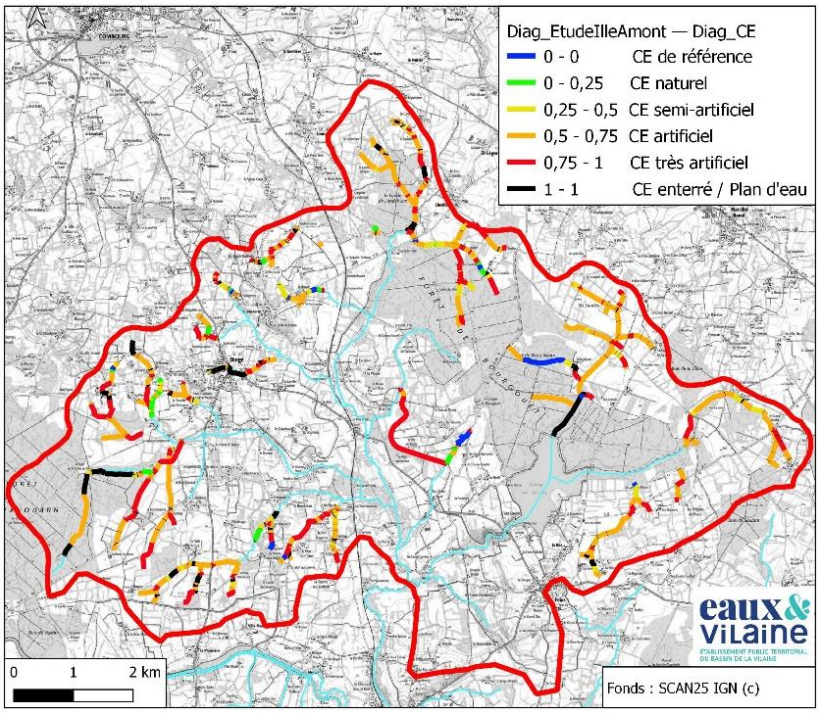



*Figure 34 : Localisation des linéaires de cours d'eau hors et dans le talweg sur la zone d'étude*

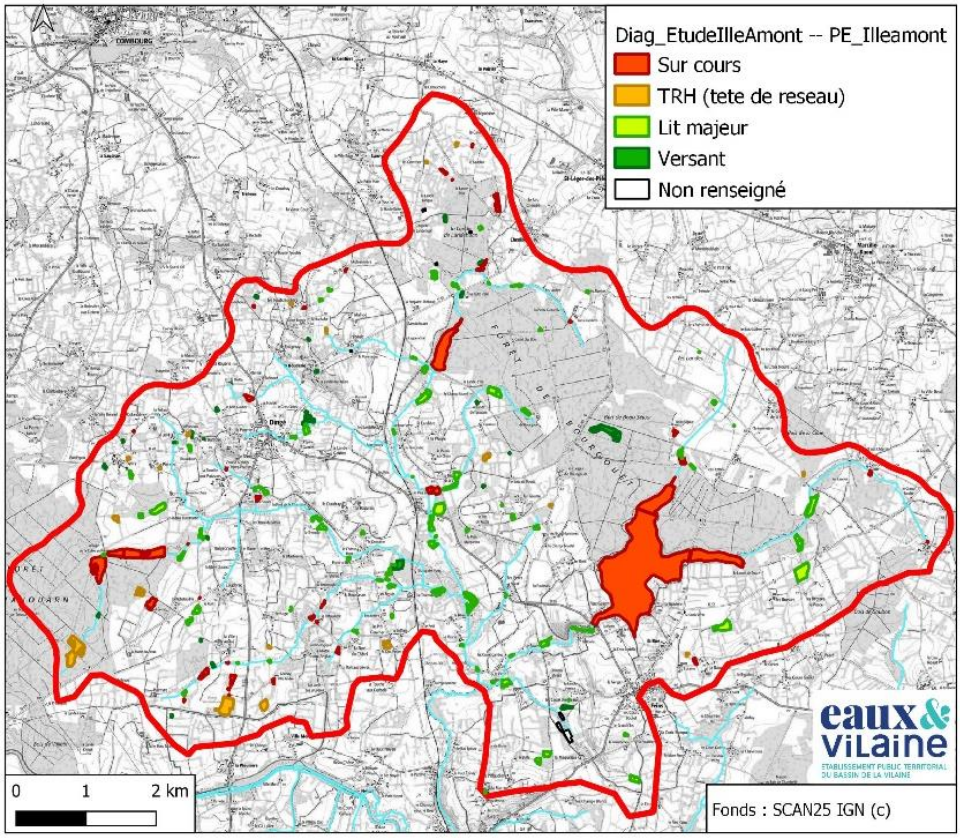



*Figure 35 : Localisation des plans d'eau sur la zone d'étude en fonction de leur position par rapport aux cours d'eau*

La quantification des différentes sources de prélèvement montre qu'en raison de la densité importante de plans d'eau sur la zone d'étude (1,96 PE/km2 contre 1,55 PE/km2 sur le BV de la Vilaine et 1,17 PE/km2 sur la Bretagne), les pertes par évaporation liées aux plans d'eau sur cours, en particulier celles liées à l'étang du Boulet, sont largement supérieures aux prélèvements pour l'alimentation en eau potable (AEP) ou pour l'abreuvement des animaux d'élevage. Les prélèvements pour l'alimentation du canal d'Ille-et-Rance constituent le deuxième plus gros poste de prélèvement.

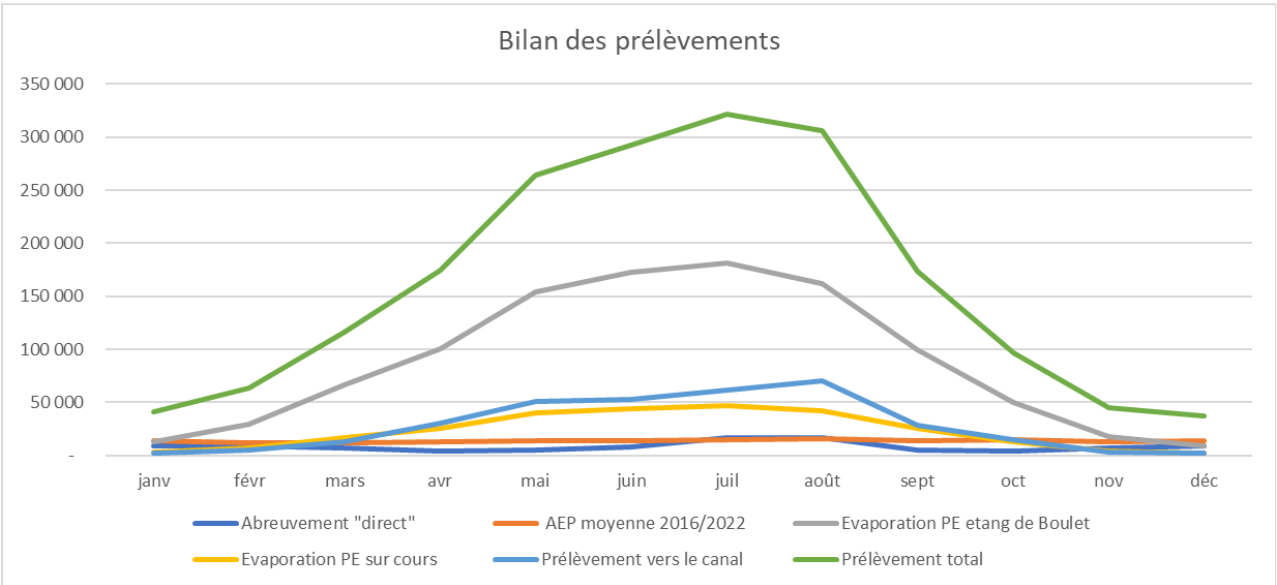



*Figure 36 : Bilan des différentes sources de prélèvement existantes sur la zone d'étude*

Cependant, un travail plus poussé d'analyse ou de complément des données collectées reste encore nécessaire pour aboutir à une priorisation des sous-bassins versants sur lesquels intervenir prioritairement et hiérarchiser

les pressions sur lesquelles il serait pertinent de travailler pour restaurer le fonctionnement hydrologique des cours d'eau qui alimentent l'amont de l'Ille. Un stagiaire sera recruté à cet effet en 2024.

Un comité de pilotage a été constitué pour le suivi de cette étude, composé des élus des communes dans le périmètre de l'étude (Dingé, Feins, Sens-de-Bretagne, Marcillé-Raoul, Lanrigan), des financeurs (AELB et Région Bretagne), de la Fédération de pêche, du Forum des Marais Atlantiques, du gestionnaire du canal d'Ille-et-Rance (Région Bretagne), de la collectivité compétente en matière de production d'eau potable (Bretagne Romantique) et du gestionnaire des rigoles, étang du Boulet et de la zone Natura 2000 associée. Une réunion a été organisée le 30 novembre 2023 pour restituer les résultats de l'étude. Cette étude a également fait l'objet d'une présentation à un webinaire organisé par le CRESEB le 22 septembre 2023 sur les cours d'eau intermittents.

**Elaboration d'une stratégie de suivi sur les sites de restauration des milieux aquatiques**

L'UGVO met en œuvre dans le cadre de son contrat territorial 2023-2025 des travaux ambitieux de restauration des milieux aquatiques. Ces travaux sont multiples : restauration morphologique de cours d'eau, restauration de la continuité écologique, suppression de plans d'eau, restauration de zones humides. Afin d'évaluer l'impact de ces travaux sur la qualité hydromorphologique des cours d'eau ainsi que sur les communautés biologiques, des suivis sur quelques indicateurs, principalement biologiques, choisis en fonction de l'objectif de la restauration et de l'ambition, sont mis en œuvre sur quelques sites. Toutefois, les résultats de ces suivis sont le plus souvent difficiles à interpréter. A cela différentes raisons peuvent l'expliquer : la méthodologie utilisée ou la valeur attribuée pour un indicateur donné diffère d'un opérateur à un autre (biais opérateur), l'indicateur choisi est peu pertinent par rapport à l'objectif de la restauration, le temps de suivi ou la fréquence de suivi sont trop limités pour une interprétation des variations observées, …

Afin de rendre compte de l'efficacité et de l'efficience des travaux mis en œuvre et communiquer sur la réussite de ces travaux de restauration auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que des élus, l'UGVO a lancé en 2023 une réflexion pour définir et mettre en œuvre une stratégie de suivi pertinente des travaux de restauration hydromorphologique des milieux aquatiques. Pour bâtir cette stratégie, un stagiaire de Master 2 Gestion des habitats et bassins versants de l'Université de Rennes 2, Erwan DANET, a été recruté en 2023 pour une durée de 6 mois. Il avait pour tâche de :

- Faire un bilan des suivis mis en œuvre antérieurement : pertinence des sites choisis, des indicateurs utilisés en fonction de l'objectif de restauration, fréquence de suivi, interprétation des résultats des suivis, préconisations pour la poursuite des suivis ;
- Aider à l'élaboration d'une stratégie de suivi des travaux de restauration en concertation avec les animateurs milieux aquatiques de l'unité : stratégie de choix des stations de suivis, niveau de suivi, sélection des indicateurs hydromorphologiques et biologiques à suivre et méthodologie correspondante, planification des suivis avant/ après travaux ;
- Mettre en œuvre le suivi d'indicateurs hydromorphologiques sur quelques sites sélectionnés avec l'aide des animateurs milieux aquatiques : mesures d'indicateurs hydromorphologiques sur le terrain selon le protocole de suivi développé par l'Unité de Gestion Vilaine Est, intégration des données de suivi dans l'outil de bancarisation associé, synthèse des données sous forme de fiches de suivi pour chaque site.

Ce travail a abouti à l'élaboration d'arbres de décision pour le choix :

- Des sites de suivi ;
- Des indicateurs en fonction des objectifs des suivis (évaluation de l'efficacité des travaux de restauration, communication auprès du grand public) et des objectifs des travaux de restauration (restaurer le bon fonctionnement hydrologique, améliorer la qualité de l'eau, restaurer des habitats aquatiques fonctionnels).

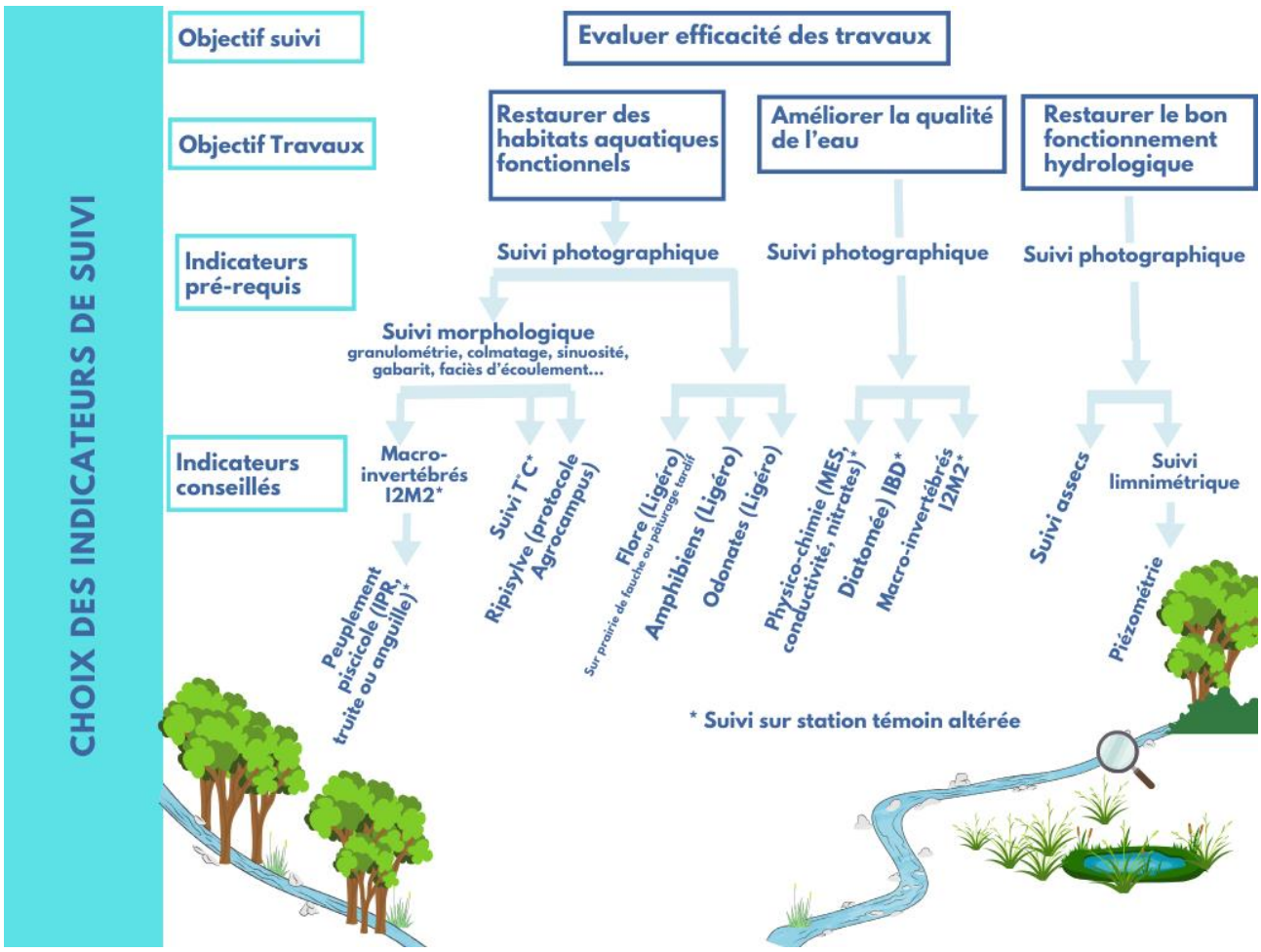



*Figure 37 : Exemple d'arbre de décision pour sélectionner les indicateurs de suivi ayant pour objectif l'évaluation de l'efficacité des travaux de restauration*

Des suivis ont été mis en œuvre en 2023 en s'appuyant sur ces outils d'aide à la décision.

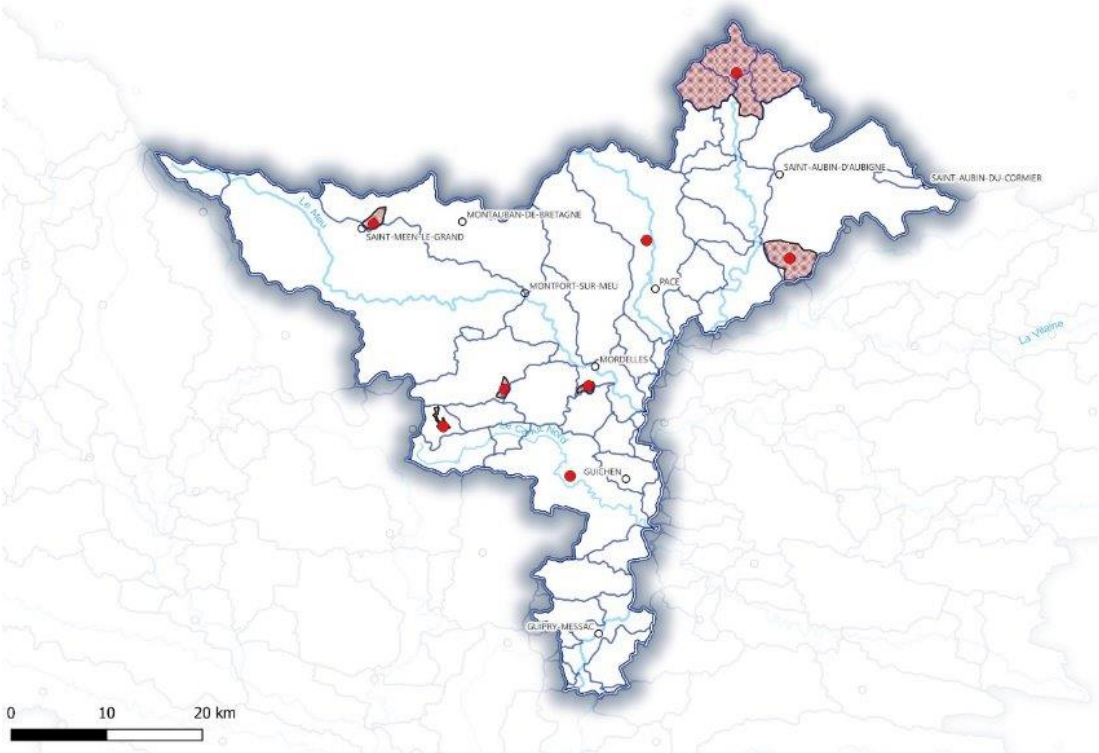



*Figure 38 : Localisation des suivis de sites restaurés mis en œuvre en 2023 sur le territoire de l'UGVO*

| Stations de suivi (Masse d'eau) (Nombre de stations) | Objectif suivi | Indicateurs suivis 2023 | Station témoin | Année travaux |
|---|---|---|---|---|
| Le Borgnet à Saint Méen-le-Grand (Le Garun) (4 stations) | Efficacité travaux et communication grand public : suivi avant travaux de remise dans le talweg, déconnexion et réduction plans d'eau, restauration ZH | Photographie, IPR, I2M2, morphologie, assecs, flore | 2 stations témoins altérées | 2023- |
| Les Vaux à Monterfil (Le Serein) (1 station) | Efficacité travaux : suivi avant travaux de restauration des habitats (remise dans le talweg) | Suivi morpho | Non | 2023 |
| Les Brieux à Plélan-le-Grand (Chèze amont) (1 station) | Efficacité travaux : suivi avant travaux d'amélioration de la qualité de l'eau (suppression RHA, restauration ZH…) | Photo, IBD | Non | 2024 |
| Amont de l'Ille à Dingé, Feins, Sens-de-Bretagne (Ille Amont, étang Boulet, étang Poidevin) (23 stations) | Efficacité travaux : suivi avant travaux de restauration du fonctionnement hydrologique | Assecs, piézométrie | Non | 2025 |
| Caleuvre à Liffré (Illet) (14 stations) | Efficacité travaux : suivi avant travaux de restauration du fonctionnement hydrologique (comblement drains, remise dans le talweg) | Assecs, piézométrie, limnimétrie | Non | 2025 |
| Rivière Tixue à Gévezé (Flume) (1 station) | Efficacité travaux : suivi après travaux de restauration ZH | Flore | Non | 2022 |
| Pavail et Praie à Bréal-sous-Montfort (Le Meu aval) (2 stations) | Efficacité travaux et communication grand public : suivi avant travaux de restauration des habitats (suppression de plan d'eau et remise dans le talweg) | I2M2, IBD | Oui | 2025 |
| La Chapinais à Lassy (Le Canut aval) (2 stations) | Efficacité des travaux : suivi avant travaux de restauration des habitats (remise dans le talweg et restauration ZH) | Photo, I2M2, IPR, Morphologie, Flore | Oui | Oui |

*Tableau 5 : Description des suivis mis en œuvre en 2023 sur les sites restaurés*

Un groupe de travail à l'échelle d'Eaux & Vilaine rassemblant les agents des différentes unités de gestion et les agents chargés de la mise en place des missions socles, a été mis en place pour le suivi de ce travail, la validation de cette stratégie de sélection des sites et des indicateurs de suivi, les protocoles associés et les outils de bancarisation produits. Trois réunions ont été organisées en 2023, le 3 mars, le 26 mai et le 27 novembre.

La suite de ce travail consiste en 2024 à tester cette stratégie au sein des différentes unités de gestion ainsi que les outils de bancarisation et les protocoles d'évaluation des indicateurs, adapter si besoin ces différents outils et faire valider la stratégie de sélection des sites et des indicateurs de suivi en comité syndical d'Eaux & Vilaine.

### b. Etudes pré-opérationnelles

**Etude des chemins de l'eau en amont de l'étang de Careil (Iffendic)**

Le Domaine de Careil, situé sur la masse d'eau du Serein, est un espace naturel sensible géré par le Département d'Ille-et-Vilaine. Il présente un étang reconnu d'intérêt national du fait de la présence d'une grande variété d'oiseaux d'eau, notamment de migrateurs qui viennent faire halte sur l'étang en hiver et de nicheurs.

Cependant, cet étang subit un envasement et des phénomènes d'eutrophisation conduisant à l'apparition de blooms de cyanobactéries provoquant *in fine* des mortalités piscicoles ainsi que des épisodes de botulisme.

La dernière vidange suivie d'un an d'assec date de 2012-2013. Depuis cette vidange, des travaux de restauration de deux bassins de retenue d'une surface de 6 000 m² ont été mis en œuvre pour piéger les Matières En Suspension (MES). Dorénavant, le ruisseau de Penhouët passe par ces deux bassins de retenue avant de rejoindre l'étang. Cependant, malgré ces dispositifs tampons, cet étang subit de nouveau des phénomènes d'eutrophisation des eaux. En octobre 2023, cette eutrophisation a conduit à une mortalité importante de poissons (près de 5 tonnes de poissons morts).

En raison de l'intérêt majeur de cet étang intérieur pour l'avifaune, son maintien a été acté avec les partenaires techniques (DDTM, OFB, FDPPMA, CD35, Syndicat de BV, associations, Université) lors d'une réunion organisée par le service patrimoine naturel du Département 35 le 8 octobre 2021.

Compte tenu des problématiques d'eutrophisation, une étude des sources et des voies de transfert des MES et du phosphore sur le bassin versant d'alimentation de l'étang de Careil a été jugée nécessaire afin de définir les actions à mener pour limiter les transferts. Cette étude est portée par l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) d'Eaux & Vilaine dans le cadre d'un stage de master 2 d'une durée de 6 mois, effectué par Lise BERLIERE.

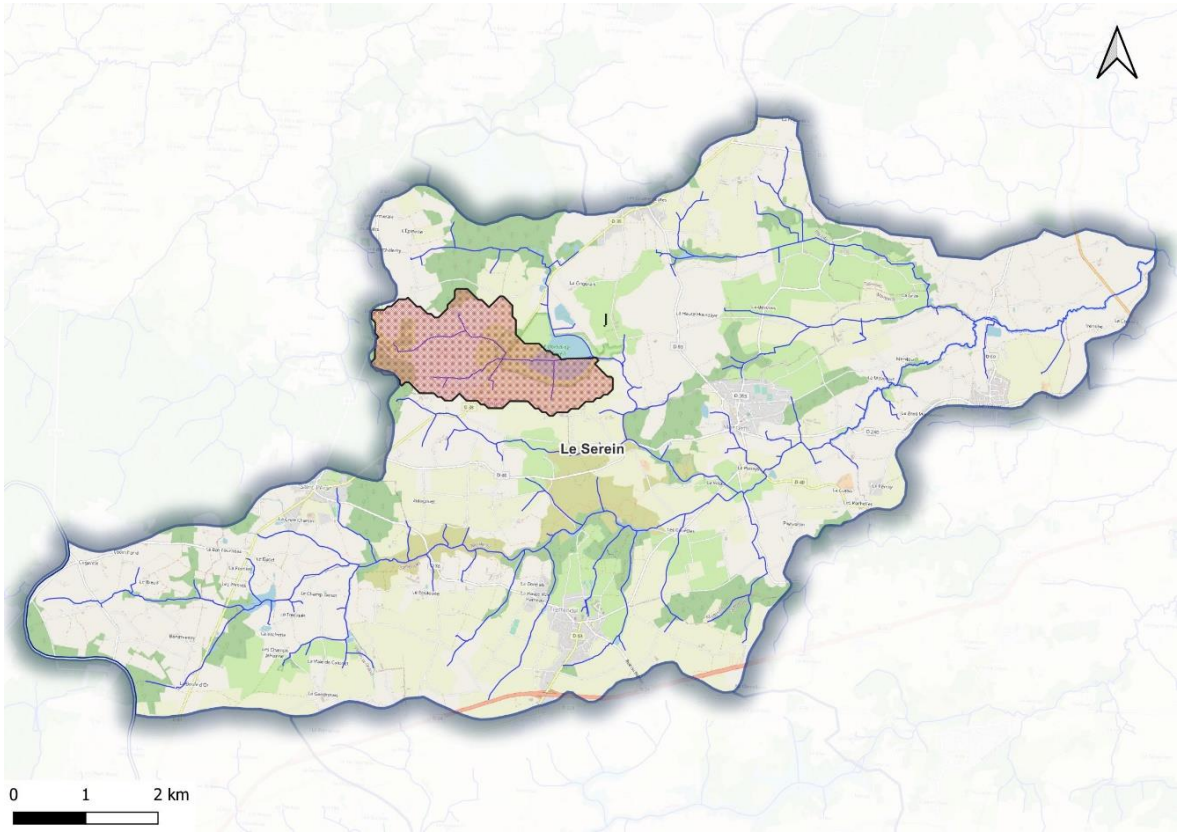



*Figure 39 : Localisation sur la masse d'eau du Serein du territoire d'étude des chemins de l'eau correspondant au bassin versant d'alimentation de l'étang de Careil*

Un diagnostic terrain du réseau hydraulique annexe a permis de recenser sur ce petit bassin versant de 3,4 km² toutes les sources de pollution potentielles et analyser les chemins de l'eau (drainage, fossés, entrées de champ en bas de pente, pratiques source de ruissellement, …) favorisant le transfert des éléments responsables de l'eutrophisation de l'étang de Careil (nitrates, phosphore, MES). Un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau a également été réalisé. Au total, 5,2 km de cours d'eau ont été diagnostiqués.

En parallèle, afin d'identifier les zones les plus contributrices, des suivis ponctuels de la qualité de l'eau (MES, Ptot, PO4, NH4, NO3) ont été réalisés en période de pluie (> 10 mm sur 24 h) en 6 points du bassin versant d'alimentation de l'étang de Careil.

Les données de terrain ont été intégrés dans deux modèles experts spatialisés en cours de développement :

- LASCAR développé par l'Université de Caen-Normandie qui permet d'analyser l'impact des éléments du paysage (bocage, fossés, occupation du sol) sur les flux hydriques et MES ;
- GéoMelba développé par l'unité RIVERLY de l'INRAE de Lyon permettant de visualiser les transferts de pesticides à l'échelle d'un bassin versant en tenant compte des éléments du paysages, des pratiques agricoles et du drainage.

Les résultats de cette étude montrent que même si certaines pollutions ponctuelles liées à la présence de fuites provenant de sièges d'exploitation et/ou d'assainissements non collectifs ont été identifiées, les sources de phosphore et de nitrates responsables de l'eutrophisation de l'étang de Careil semblent diffuses ne permettant pas de différencier un sous-bassin versant plus contributeur qu'un autre. Toutefois, les concentrations en nitrates et phosphore total dépassent fréquemment les concentrations seuils fixées par la Directive cadre sur l'Eau (respectivement 50 et 0.2 mg/L).

Les deux modèles testés, LASCAR et Geomelba, se sont avérés pertinents pour identifier les parcelles les plus à risque de transfert. Les cartes produites par LASCAR ont été testées auprès d'agriculteurs du bassin versant et semblent correspondre aux transferts par ruissellement observés par ces agriculteurs sur certaines parcelles. L'objectif à terme est de simuler l'effet de l'aménagement de zones tampons (haies bocagères, bandes enherbées, …) ou de changements de pratiques agricoles sur les transferts hydro sédimentaires ou pesticides vers l'étang. Néanmoins, ces deux modèles demandent encore des développements, notamment pour la prise en compte des transferts par drainage, particulièrement importants pour les nitrates et certains métabolites des pesticides.

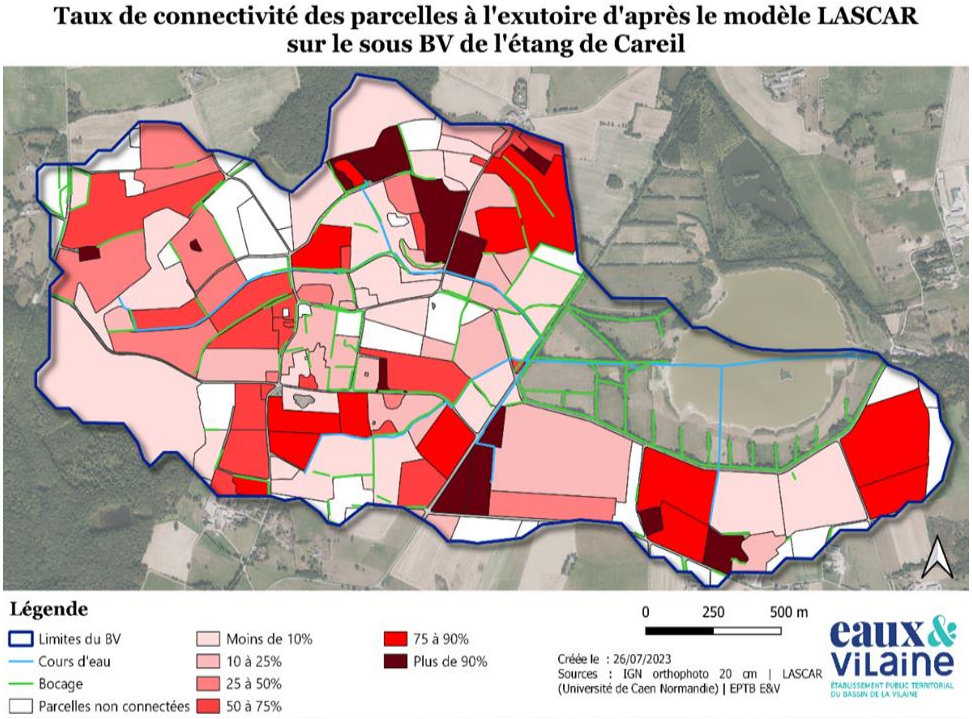



*Figure 40 : Carte des taux de connectivité des parcelles avec le réseau hydrographique du bassin versant d'alimentation de l'étang de Careil produite par LASCAR*

Les données collectées pendant le stage de 2023 demandent également à être consolidées et complétées sur une autre campagne annuelle compte tenu de l'hiver 2022 – 2023 peu pluvieux. Par ailleurs, afin d'apporter une aide à la décision au Département d'Ille et Vilaine dans le choix des modes de gestion du site de l'étang de Careil pour limiter les phénomènes d'eutrophisation, Eaux & Vilaine souhaite réaliser un bilan quantitatif des flux de phosphore, nitrates et MES entrants et sortants de l'étang de Careil. Ce bilan fera l'objet d'un nouveau stage en 2024.

Dans le cadre de cette étude un comité de pilotage a été constitué, composé de chargés de mission du Département d'Ille et Vilaine (service Patrimoine naturel et service Eau), des chercheurs de l'unité Riverly de l'INRAE ainsi que du Laboratoire Ecobio de l'Université de Rennes, des représentants des financeurs (AELB), de l'ANSES, de la Fédération de pêche et de Montfort Communauté. Au total, trois réunions ont été organisées en 2023 (24/03, 20/06 et 14/11). L'étude a également fait l'objet d'une restitution auprès des agents du Département d'Ille et Vilaine chargés de l'entretien de l'ENS.

**Etude préalable à la restauration de la vallée de la Ville Cotterel (Montauban-de-Bretagne)**

Le ruisseau de la Ville Cotterel et ses affluents, comme la majorité des cours d'eau sur le territoire d'intervention de l'UGVO, ont été fortement modifiés par les activités humaines : déplacement, rectification, installation d'ouvrages faisant obstacle à la libre circulation des poissons et des sédiments. Le fonctionnement hydromorphologique de ce cours d'eau est donc considéré comme dégradé. Avec un bassin versant d'une superficie de 6,7 km² et un réseau hydrographique de 9,5 km, ce ruisseau sur sa partie aval située en zone urbaine, est fortement impacté par des ouvrages qui font obstacles à la continuité écologique et qui entraînent une dégradation de la qualité de l'eau, des habitats biologiques et favorisent les phénomènes d'assecs. Des rejets polluants issus des réseaux d'assainissement aggravent les problèmes de qualité de l'eau dans ce cours d'eau.




*Figure 41 : Délimitation du bassin versant d'alimentation du ruisseau de la Ville Cotterel à Montauban-de-Bretagne*

Dans ce contexte, l'UGVO a lancé en octobre 2023 une étude diagnostique préalable à la restauration hydromorphologique du ruisseau de la Ville Cotterel ainsi que ses affluents, situés en zone prioritaire d'intervention dans le cadre de son contrat territorial 2023-2025.

Un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau situés en amont de la RN12 a été démarré durant l'hiver 2023 en régie tandis que sur la partie aval située en zone urbaine, le diagnostic nécessitant des compétences spécifiques en VRD et notamment en gestion des eaux pluviales a été confié au groupement Iaosenn – Biosferenn – ICEO via un marché notifié en date du 26/09/2023.

Ce projet de restauration des milieux aquatiques s'inscrit dans un projet plus global de valorisation de la vallée de la Ville Cotterel en aval de la RN12 souhaité par la commune. Dans cet objectif, la commune porte, en complément de l'étude diagnostique milieux aquatiques portée par Eaux & Vilaine, une étude sur les aménagements potentiels liés au cadre de vie, à la valorisation de l'espace public ainsi qu'à la gestion des eaux pluviales.

Un comité de pilotage conjoint aux deux études a été mis en place. Une concertation avec la population et les usagers du site a été initiée dès le 7 octobre 2023 sous la forme d'une balade urbaine, animée par le groupement Iaosenn – Biosferenn – ICEO avec l'appui des agents de l'UGVO afin de recueillir les perceptions des usagers sur le site. Une quarantaine de personnes a participé à cette balade.

### c. Etudes en cours de discussion

**Etang de l'Etunel à Monterfil et Treffendel**

L'étang de l'Etunel d'une surface de 1,5 Ha est un étang positionné sur le ruisseau du Serein en limite des communes de Monterfil et de Treffendel. Cet étang, propriété de l'association la Gaule Mordellaise, subit des phénomènes d'eutrophisation conduisant à des blooms de cyanobactéries et donc à des mortalités piscicoles récurrentes. Cette eutrophisation a pour origine principalement les transferts de nutriments des versants cultivés au ruisseau du Serein comme montré par le diagnostic des chemins de l'eau réalisé par l'UGVO sur le bassin d'alimentation de l'étang de l'Etunel (22 km$^2$). Ces transferts ont conduit à un envasement important correspondant à 70 % en volume de l'étang. L'absence d'ouvrage de vidange, le fort taux d'envasement et la topographique du site rendent impossible la remise en état du fonctionnement de l'étang ainsi que sa déconnexion. Seule la suppression semble être la solution pour restaurer le cours d'eau sur ce secteur.

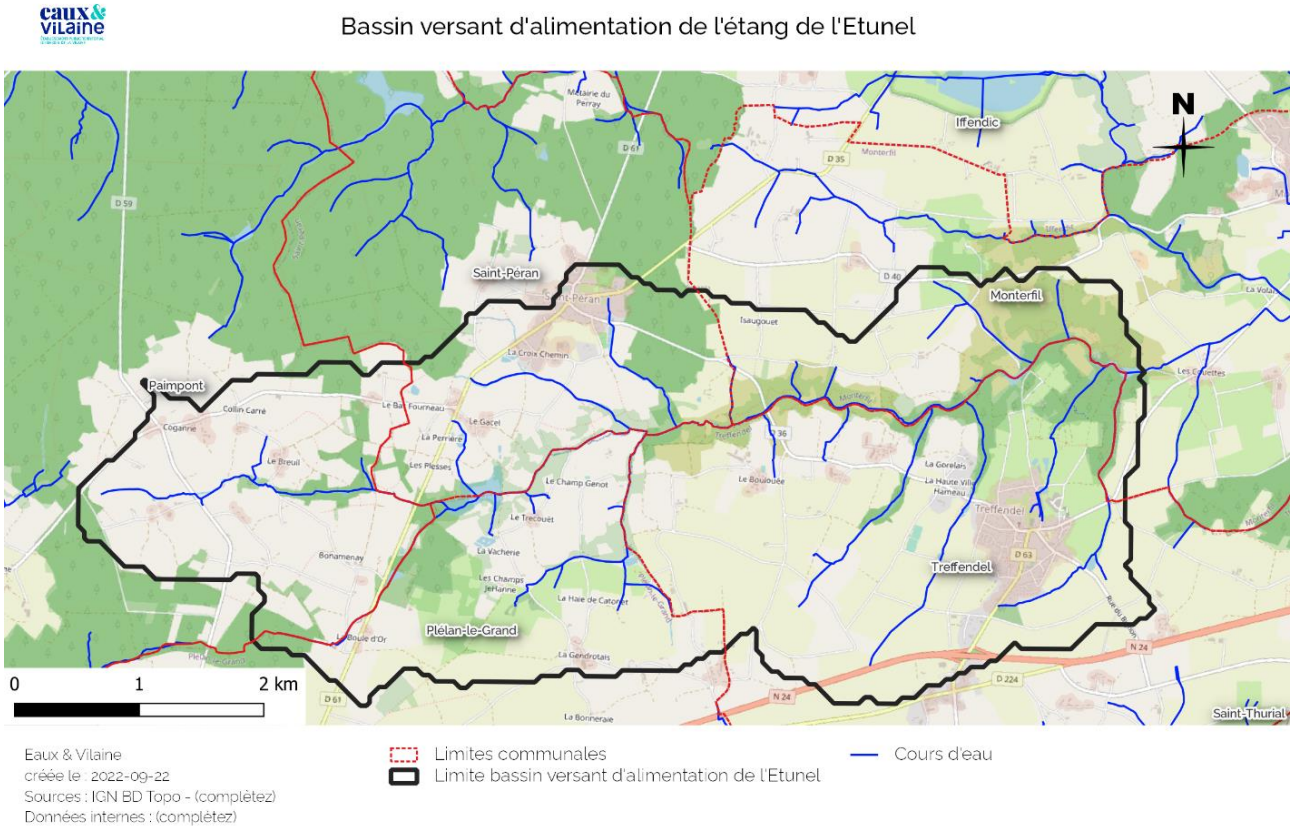



*Figure 42 : Délimitation du bassin versant d'alimentation de l'étang de l'Etunel*

L'association la Gaule Mordellaise a émis le souhait à l'automne 2021 de mettre en vente le site. Brocéliande Communauté et les communes de Monterfil et de Treffendel ont été sollicitées pour le rachat de ce site. Un

diagnostic du site et des enjeux a été commandé auprès de la FDPPMA 35 pour la partie diagnostic et fonctionnement de l'étang et auprès d'Eaux & Vilaine pour la partie diagnostic hydromorphologique des cours d'eau et des transferts sur le bassin versant d'alimentation en amont de l'étang de l'Etunel. Ces diagnostics ont été réalisés en 2022. Afin de partager avec les collectivités concernées les résultats de ces diagnostics et les enjeux associés, Eaux & Vilaine a été invité à plusieurs reprises en 2022 et 2023 pour présenter les résultats du diagnostic réalisé aux réunions suivantes :

- 4 octobre 2022 : Partage d'un diagnostic détaillé du site et de ses enjeux ;
- 8 décembre 2022 : Visite et réflexions sur les scénarii possibles d'évolution et de gestion du site ;
- 31 mai 2023 : échanges politiques inter structures (CD35, Brocéliande Communauté, communes de Treffendel et Monterfil, la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine et Eaux & Vilaine) sur les enjeux et le devenir du site ;
- 9 octobre 2023 : Présentation du diagnostic du site, ses enjeux, scénarii possibles d'évolution et de gestion du site en conseil communautaire en présence des conseils municipaux de Monterfil et de Tréffendel

**Etang du Blavon à Bédée**

L'étang du Blavon est situé dans la vallée du ruisseau du Chauchix à Bédée, sur la masse d'eau du Garun. D'une surface de 3,6 Ha, l'étang présente un impact majeur sur le fonctionnement du cours d'eau et des milieux humides associés. Même si celui-ci n'est pas situé sur le cours d'eau, cet étang est localisé dans le fond de vallée du ruisseau du Chauchix et entre deux complexes de zones humides positionnés au Nord et au Sud de cet étang. Il altère donc fortement le fonctionnement de la tête de bassin versant :

- Par la perte, par ennoiement, de surfaces de zones humides ;
- Par la perte de débit en période estivale par évaporation du fait des eaux stagnantes dans l'étang ;
- Par un réchauffement des eaux en aval du plan d'eau ;
- Par une dégradation du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau en raison de son déplacement hors de son fond de vallée et de son recalibrage.

De plus, le busage du cours d'eau à l'aval de l'étang constitue un obstacle majeur à la continuité piscicole et sédimentaire.

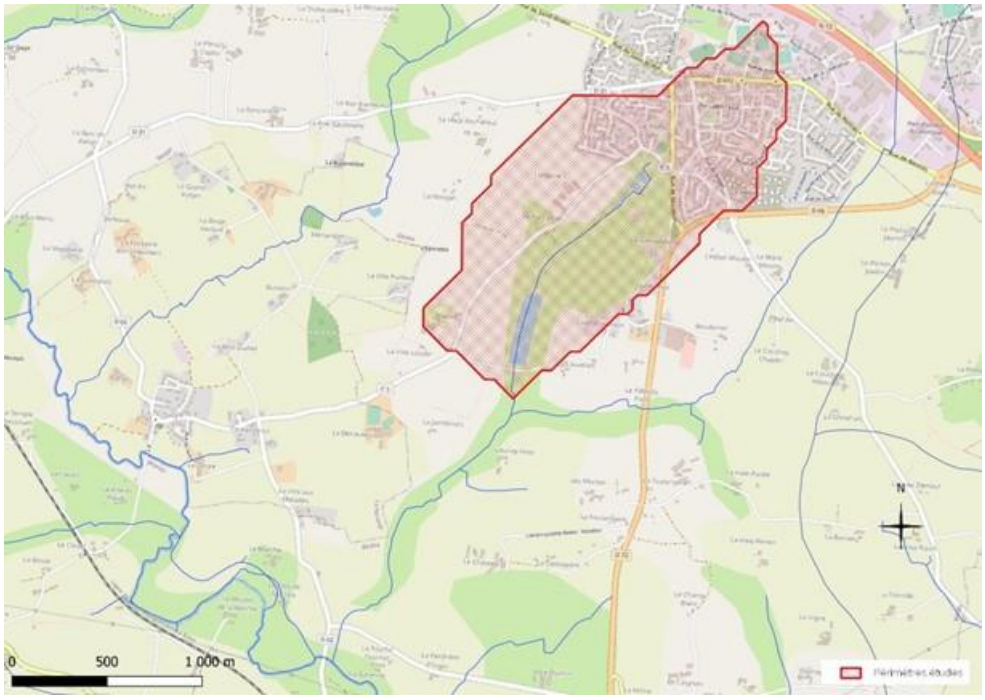



*Figure 43 : Délimitation du bassin versant d'alimentation du ruisseau du Chauchix*

En raison de toutes les altérations engendrées par cet étang sur le fonctionnement des milieux naturels, le service Police de l'eau de la DDTM35 a demandé à la commune sous un délai d'1 an à compter du 22/11/2021 une étude de réduction des incidences de l'étang du Blavon sur les milieux aquatiques, conformément à la disposition 35 du SAGE de la Vilaine qui demande que « *les collectivités propriétaires de plans d'eau de loisirs,*

*en associant les opérateurs de bassin, réalisent une analyse de l'opportunité de leur maintien à l'occasion de toute opération de réaménagement ou de réhabilitation du plan d'eau.* »

Deux réunions d'échanges en date des 14 octobre 2022 et 9 juin 2023 ont eu lieu, à ce sujet, entre la commune de Bédée et Eaux & Vilaine afin de valider un éventuel portage de cette étude par Eaux & Vilaine. Un cahier des charges de l'étude a été proposé à la commune de Bédée. Eaux & Vilaine est en attente, depuis juin 2023, de la validation de ce cahier des charges par la commune pour lancer l'appel d'offre correspondant.

### d. Procédure d'enquête publique relative à la DIG pour la mise en œuvre d'un programme de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'UGVO

Afin de pouvoir réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques sur la période 2023-2028 et d'allouer des fonds publics sur des propriétés privées, l'Unité de Gestion Vilaine Ouest d'Eaux & Vilaine a déposé en DDTM un dossier de déclaration au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement et de déclaration d'Intérêt général (DIG) le 22 décembre 2022.

L'arrêté interpréfectoral portant prescriptions spécifiques relatif au dossier de déclaration a été publié le 27 février 2023.

La DIG a fait l'objet d'une enquête publique de 1 mois du 9 mai au 9 juin 2023. L'UGVO a organisé la diffusion de l'information auprès des communes concernées et des EPCI : affichage en mairie et sur quelques sites de futurs travaux, rédaction d'articles pour les sites Internet, bulletins municipaux et communautaires. L'UGVO a également répondu aux questions du commissaire enquêteur, rédiger un mémoire en réponse aux remarques du public et une déclaration de projet.

L'arrêté interpréfectoral portant déclaration d'intérêt général les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'UGVO a été publié le 15 septembre 2023.

## 4. Suivis de l'évolution des masses d'eau

### a. Suivi physico-chimique de la qualité de l'eau

En complément des suivis mis en place dans le cadre du réseau de contrôle de surveillance et du réseau de contrôle opérationnel suivis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les conseils départementaux (35, 22), Eaux & Vilaine suit également la qualité de l'eau sur des stations complémentaires afin de définir, prioriser et évaluer les actions portées dans le cadre du contrat territorial sur le territoire de l'UGVO.

Le programme de suivi a été conçu pour :

- Mieux évaluer les secteurs mal connus - suivi de connaissance : territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté ;
- Evaluer plus particulièrement les zones prioritaires et leur programme d'actions milieux aquatiques et agricoles - suivi actions CT : Flume à Gévezé, Saut Bois à Gévezé, l'Illet à Ercé-près-Liffré, le Meu à Trémorel et à Gaël, le Grenedan à Gaël, le Bois Hamon à Muel, le Comper à Saint Gonlay, le Garun à Montauban-de-Bretagne, la Vaunoise à Pleumeleuc ;
- Compléter les suivis de long terme en aval de bassin versant - suivis patrimoniaux : Ille à St Grégoire, Illet à Betton, Flume à Pacé, Meu à Talensac.

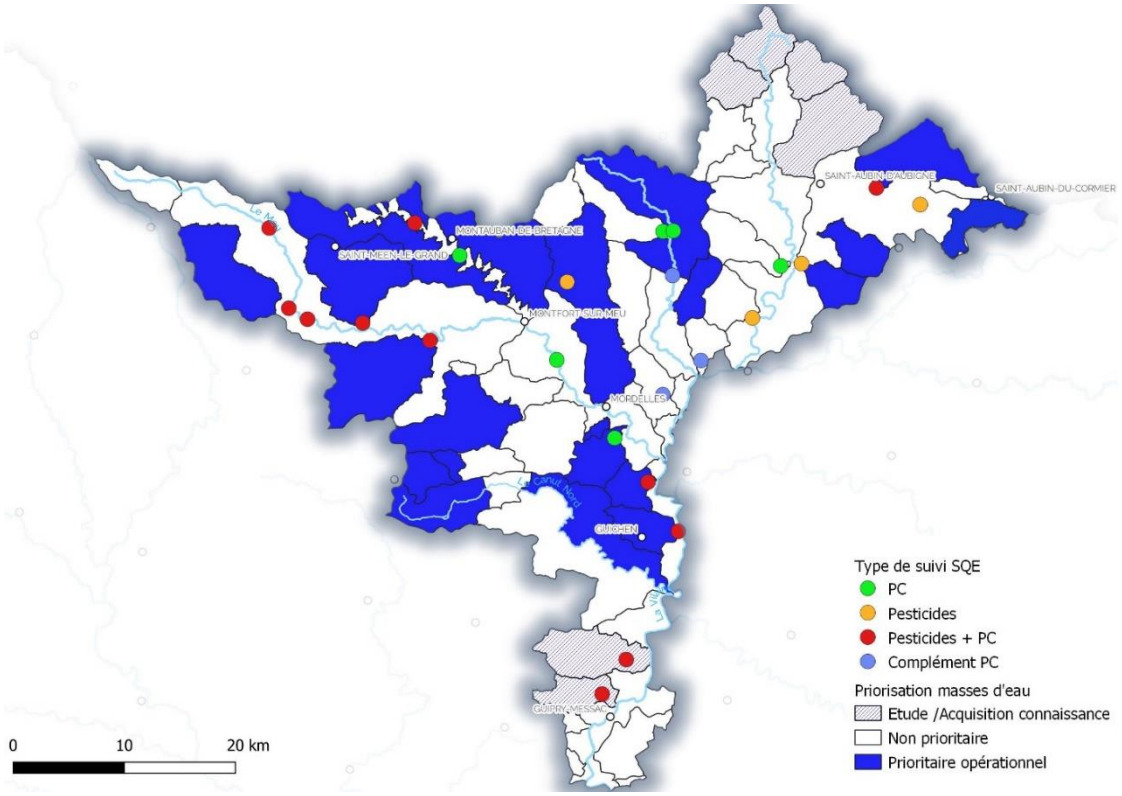



*Figure 44 : Localisation des suivis mis en œuvre par Eaux & Vilaine en 2023 sur le territoire de l'UGVO*

Les suivis d'Eaux & Vilaine sont de deux types :

- Un suivi des macropolluants (PC) qui se fait à des dates fixées à l'avance (suivi calendaire). Il vient parfois compléter les suivis d'autres structures partenaires pour tendre, sauf exceptions, à avoir un suivi mensuel de ces paramètres ;
- Un suivi en temps de pluie des pesticides et des paramètres de l'érosion (MES, phosphore). Ce type de suivi est mis en œuvre dans les heures qui suivent une pluie significative.

L'hiver 2022-2023 ainsi que le printemps 2023 ont été plutôt secs tandis que le deuxième semestre 2023 a été plus pluvieux que les normales calculées sur la période 1981 – 2010. Néanmoins, certaines stations sont tombées en assec en septembre et octobre malgré la pluviométrie de l'été. Il s'agit des stations de Tréfineu à Guipry, le ruisseau du Comper à Saint Gonlay et le ruisseau du Garun à Montauban-de-Bretagne en aval des STEP.

Au total, 12 campagnes de prélèvements calendaires ont été menées et 7 campagnes par temps de pluie.

**Bassins versants de l'Ille, l'Illet et de la Flume**

Dans le tableau ci-après, sont synthétisés les résultats des quantiles 90 obtenus sur les principaux paramètres physico-chimiques des prélèvements calendaires et par temps de pluie 2023.

| Code stati | Station | Taux sat. O2 (%) | DBO5 (mg O2/ | COD (mg/L) | Temp. (°C) | PO4 (mg/L) | Ptot (mg/L) | NH4 (mg/L) | NO2 (mg/L) | NO3 (mg/L |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 04372007 | FLUME A GEVEZE | 65.6 | 2.6 | 8.2 | 18.2 | 0.15 | 0.14 | 0.13 | 0.19 | 28 |
| 04372008 | RAU DE L'ETANG DU SAUT BOIS A GEVEZE | 74.5 | 3.8 | 7.5 | 18.6 | 0.2 | 0.23 | 0.13 | 0.18 | 43 |
| 04207400 | FLUME à PACE | 68.9 | 2.4 | | 18.8 | 0.45 | 0.201 | 0.17 | 0.21 | 30 |
| 04372004 | FLUME A VEZIN-LE-COQUET | 70.6 | 2.1 | 8.9 | 18.7 | 0.34 | 0.24 | 0.12 | 0.2 | 26 |
| 04371015 | RAU DE RICLON A ERCE-PRES-LIFFRE | 34.6 | 2.7 | 14.5 | 16.2 | 0.18 | 0.19 | 0.11 | 0.09 | 13 |
| 04205605 | ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE | 62.5 | 1.8 | | 18.7 | 0.44 | 0.28 | 0.15 | 0.11 | 12 |
| 04371008 | ILLET A BETTON | 42 | 1.9 | | 18.9 | 0.18 | 0.22 | 0.11 | 0.08 | 17 |
| 04206000 | ILLE A SAINT GREGOIRE | 44.7 | 5 | | 22.2 | 0.14 | 0.18 | 0.18 | 0.17 | 23 |
| 04205550 | RAU DE QUIMCAMPOIX à BETTON | 74.9 | 3.2 | 7.4 | 16.7 | 0.36 | 0.21 | 1.9 | 2 | 45 |
| 04206400 | RAU DU PONT LAGOT À VEZIN-LE-COQUET | 87.3 | 1.6 | 8.9 | 18 | 0.19 | 0.11 | 0.08 | 0.1 | 26 |
| 04208010 | RAU DU LINDON À RHEU | 30.7 | 4 | 8.4 | 19.2 | 0.44 | 0.4 | 0.74 | 0.46 | 20 |

*Tableau 6 : Quantiles 90 des paramètres physico-chimiques analysés sur les prélèvements calendaires en 2023 dans le cadre du contrat territorial sur les bassins versants de l'Ille, de l'Illet et de la Flume*

Le taux de saturation en oxygène est dégradé pour plusieurs stations en raison du faible débit sur ces stations en période estivale. Le paramètre phosphore total est également au-dessus du seuil de bon état écologique pour plusieurs stations de suivi. Ces dégradations sur ce paramètre sont pour la plupart corrélées à des épisodes pluvieux conduisant à des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Sur la masse d'eau du Quincampoix, des concentrations très élevées en nitrites (NO2) et en ammonium (NH4) sont également observées qui témoignent du dysfonctionnement de la station d'épuration de Melesse. Cette station doit faire l'objet de travaux d'extension et d'amélioration de sa capacité d'épuration. Sur cette masse d'eau, les concentrations en nitrates sont également élevées, situées au-dessus de l'objectif fixé par le SAGE Vilaine (35 mg/L). De ce fait, les deux captages d'eau potable situés sur le bassin versant du Quincampoix sont classés en captages prioritaires nitrates et font l'objet d'un programme d'actions défini et mis en œuvre par la CEBR.

**Territoire de VHBC**

Les résultats des analyses réalisées sur les prélèvements calendaires du territoire de VHBC sont synthétisés dans le tableau ci-dessous pour les années 2022 et 2023 :

| Année | Code stati | Station | Taux sat. O2 (%) | DBO5 (mg O2/L) | COD (mg/L) | Temp. (°C) | PO4 (mg/L) | Ptot (mg/L) | NH4 (mg/L) | NO2 (mg/L) | NO3 (mg/L) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2022 | 04212900 | TREFINEU À GUIPRY | 48.7 | 3 | 10 | 14.7 | 1.36 | 0.484 | 0.09 | 0.22 | 34.9 |
| 2023 | 04212900 | TREFINEU À GUIPRY | 44.6 | 2.7 | 7.7 | 15.74 | 0.41 | 0.34 | 1 | 0.16 | 52 |
| 2022 | 04211310 | RAU DE TREHELU À GUICHEN | 22.8 | 3 | 8.5 | 18.7 | 0.28 | 0.448 | 0.15 | 0.11 | 29.6 |
| 2023 | 04211310 | RAU DE TREHELU À GUICHEN | 58.3 | 3.6 | 7.4 | 18.9 | 0.19 | 0.2 | 0.24 | 0.14 | 30 |
| 2022 | 04377002 | RAU D'EVAL À SAINT-MALO-DE-PHILY | 26.3 | 3 | 7 | 17.7 | 0.31 | 0.218 | 0.28 | 0.39 | 50 |
| 2023 | 04377002 | RAU D'EVAL À SAINT-MALO-DE-PHILY | 43.8 | 2.6 | 7.7 | 18.1 | 0.23 | 0.23 | 0.1 | 0.12 | 46 |
| 2022 | 04374002 | TOURNERAIS A GOVEN | 62.4 | 3 | 7.2 | 17.3 | 0.23 | 0.424 | 0.17 | 0.1 | 43.7 |
| 2023 | 04374002 | TOURNERAIS A GOVEN | 51.8 | 1.7 | 8.8 | 15.1 | 0.12 | 0.21 | 0.09 | 0.06 | 37 |

*Tableau 7 : Quantiles 90 des paramètres physico-chimiques analysés sur les prélèvements calendaires pour les années 2022 et 2023 dans le cadre du contrat territorial sur le territoire de VHBC*

Le paramètre oxygène reste dégradé en 2023 sur 2 des 4 stations de suivis par rapport à 2022. Cette dégradation témoigne d'un débit très faible voire en assec pour les stations de Tréfineu et de l'Eval en période estivale alors que les conditions étaient moins sèches en 2023 par rapport à 2022.

Le paramètre phosphore total est en qualité moyenne pour toutes les stations (sauf Tréhélu en 2023), essentiellement lié à des pics en période de pluie. Pour la station du Tréfineu à Guipry, les concentrations élevées en orthophosphates (PO4) observées en 2022 n'ont pas été mises en évidence en 2023. En revanche, une dégradation du paramètre ammonium (NH4) est observée pour cette station. L'origine de cette pollution est à rechercher. Les concentrations en nitrates (NO3) sont également élevées en période hivernale sur cette station, au-dessus de l'objectif fixé par le SAGE Vilaine (35 mg/L), de même que sur la station de l'Eval et de la Tournerais.

**Bassin versant du Meu**

Les résultats des analyses réalisées sur les prélèvements calendaires et par temps de pluie sur le bassin versant du Meu sont synthétisés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2023 :

| Code stati | Station | Taux sat. O2 (%) | DBO5 (mg O2/L) | COD (mg/L) | Temp. (°C) | PO4 (mg/L) | Ptot (mg/L) | NH4 (mg/L) | NO2 (mg/L) | NO3 (mg/L) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 04164825 | MEU à TREMOREL | 22.3 | 5 | | 17.9 | 0.29 | 0.356 | 0.87 | 0.07 | 9.9 |
| 04208180 | RAU DE GRENEDAN à GAEL | 59.5 | 3.3 | 9.6 | 17.2 | 0.2 | 0.39 | 0.17 | 0.19 | 42 |
| 04208300 | RAU DE COMPER à SAINT-GONLAY | 42.7 | 2.9 | 9.6 | 16.8 | 0.12 | 0.26 | 0.11 | 0.09 | 30 |
| 04208230 | RAU DU BOIS HAMON à MUEL | 56.2 | 2.2 | 9.4 | 17.1 | 0.36 | 0.26 | 0.28 | 0.21 | 45 |
| 04208200 | MEU à GAEL | 33.4 | 2.2 | 9.8 | 17.7 | 0.18 | 0.4 | 0.31 | 0.27 | 28 |
| 04208385 | GARUN à MONTAUBAN-DE-BRETAGNE amont STEP | 46.9 | 3.2 | 10.6 | 16.85 | 0.68 | 0.65 | 0.61 | 0.24 | 26 |
| 04208390 | GARUN à MONTAUBAN-DE-BRETAGNE aval STEP | 55.5 | 7 | 9.1 | 19.2 | 2.33 | 1.39 | 2.8 | 1.8 | 29 |
| 04208395 | GARUN à BEDEE | 80.2 | 7 | 8.6 | 21.6 | 1.71 | 0.96 | 0.29 | 0.33 | 28 |
| 04208570 | MEU à TALENSAC | 63.4 | 2.7 | 9.6 | 21 | 0.48 | 0.32 | 0.22 | 0.27 | 33 |
| 04208760 | VAUNOISE à PLEUMELEUC | 41.1 | | | 17.72 | 0.59 | 0.48 | | | |
| 04208735 | VAUNOISE à MORDELLES | 66.9 | 5 | 9.6 | 19.6 | 1.13 | 0.86 | 1.39 | 0.41 | 24 |
| 04209000 | MEU à MORDELLES | 65.1 | 2 | | 21.7 | 0.57 | 0.238 | 0.17 | 0.18 | 28 |
| 04373001 | RAU DE LA ROCHE À BREAL-SOUS-MONTFORT | 77.9 | 1.8 | 9.2 | 16.8 | 0.13 | 0.13 | 0.08 | 0.14 | 32 |

*Tableau 8 : Quantiles 90 des paramètres physico-chimiques analysés sur les prélèvements calendaires et pluie en 2023 dans le cadre du contrat territorial et des réseaux RCO/RCS sur le bassin versant du Meu*

La qualité de l'eau est particulièrement dégradée sur les stations de la Vaunoise à Mordelles et du Garun en aval de Montauban-de-Bretagne. Les rejets des industries agroalimentaires et des STEP des collectivités

contribuent au déclassement à la fois des paramètres phosphore total, orthophosphates, ammonium et nitrites. Néanmoins, en comparant l'évolution annuelle des concentrations en phosphore total et en orthophosphates sur les stations situées sur le Garun en amont et aval de Montauban-de-Bretagne, on observe une dégradation du paramètre phosphore total qui peut aussi être dû à l'érosion des sols fertilisés car on note une augmentation des concentrations à la reprise des débits à partir d'octobre 2023.

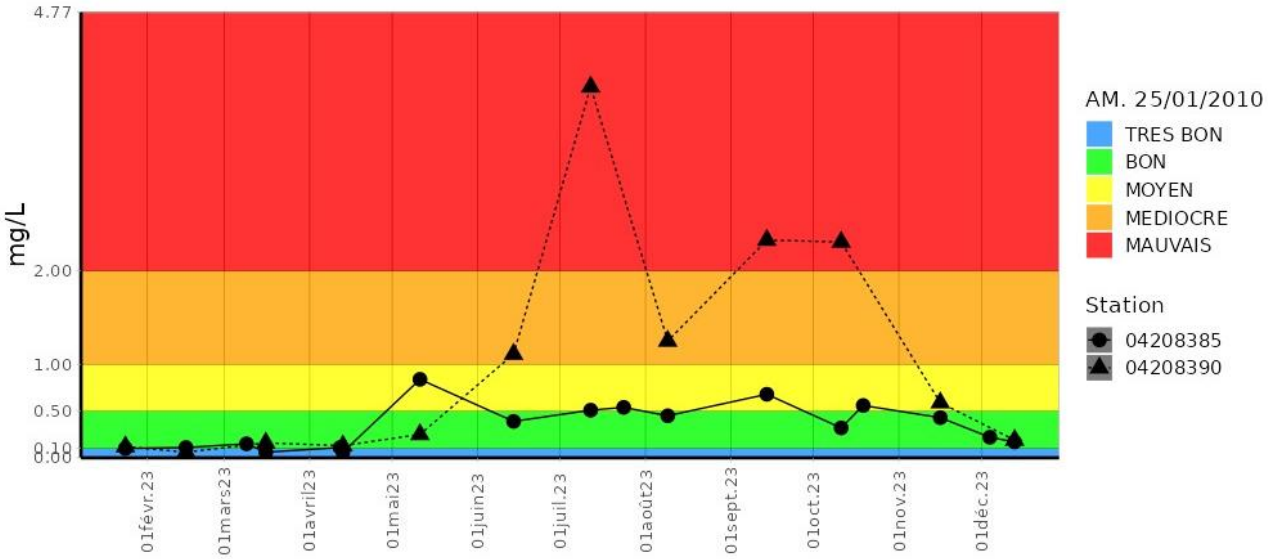



*Figure 45 : Evolution de la concentration en PO4 sur le Garun en 2023 en amont (04208385) et en aval (04208390) de Montauban-de-Bretagne*

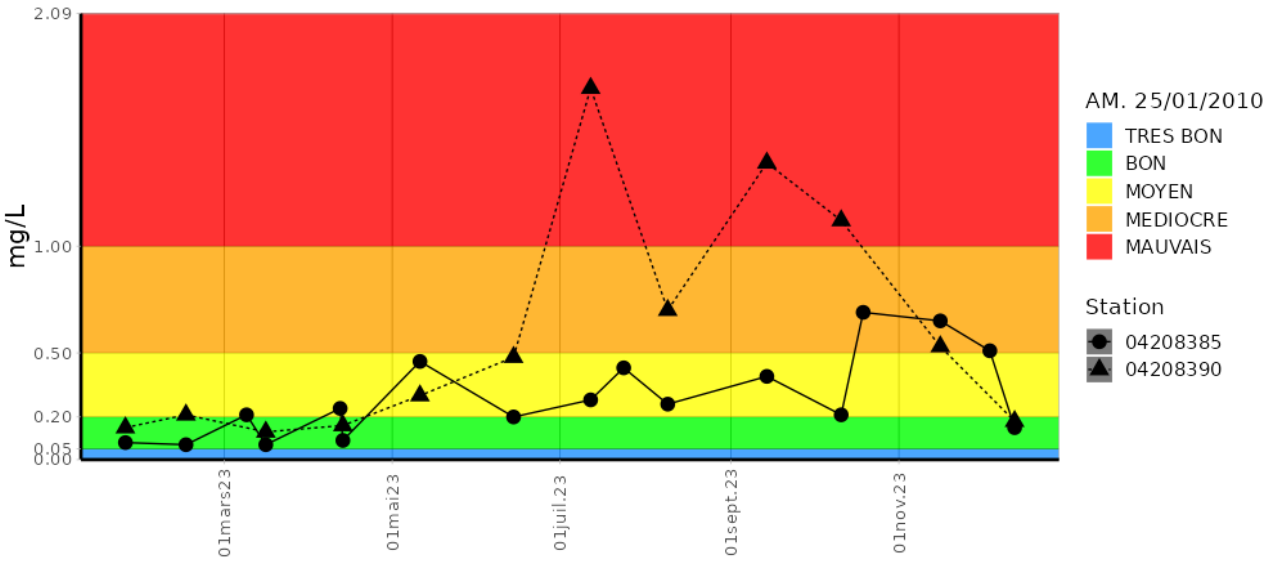



*Figure 46 : Evolution de la concentration en Ptot sur le Garun en 2023 en amont (04208385) et en aval (04208390) de Montauban-de-Bretagne*

La station du Meu à Trémorel présente une dégradation sur le paramètre ammonium qui peut être mise en relation avec la présence d'un abattoir en amont du point de prélèvement.

Le classement en qualité moyenne du phosphore sur les stations du Grenedan, du Comper, du Bois amont et du Meu à Gaël est probablement lié à des phénomènes d'érosion des sols fertilisés lors des évènements pluvieux.

## b. Résultats sur les paramètres pesticides en campagne pluie

**Bassins versants de l'Ille, l'Illet et de la Flume**

Seules quatre stations étaient suivies sur ces bassins versants en 2023 pour les paramètres pesticides dans le cadre du contrat territorial :

- L'Ille à Saint Grégoire
- L'Illet à Betton
- L'Illet à Ercé-près-Liffré
- Le Riclon à Ercé-près-Liffré

Pour les stations situées sur l'Ille et l'Illet, on observe des cumuls de concentrations largement supérieurs à 0,5 µg/L, pouvant atteindre localement 2 µg/L, essentiellement liés à la présence récurrente d'AMPA dans ces cours d'eau à une concentration comprise entre 0,2 et 0,5 µg/L. Outre des concentrations élevées d'AMPA, sont observées également des concentrations supérieures à 0,1 µg/L en 2,4-MCPA (herbicide céréales) et en Triclopyr (herbicide total) sur ces deux stations. Sur l'Illet à Betton et Ercé-près-Liffré ainsi que sur le Riclon, les métabolites de dégradation du métolachlore ESA et OXA (herbicide maïs) sont également observés à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L. Le dichlorprop, utilisé sur céréales, a également été quantifié sur le ruisseau du Riclon à une concentration de près de 0,9 µg/L.

**Territoire de VHBC**

Les suivis de pesticides par temps de pluie sont effectués sur les quatre stations (Tréhélu, Croix Macé, Tréfineu, Eval) situées sur le territoire de VHBC.

Les principales molécules quantifiées à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L sont le métolachlore, le glyphosate, l'AMPA ainsi que les métabolites de dégradation du S-métolachlore et du métazachlore (herbicide colza). Des concentrations plus ponctuelles supérieures à 0,1 µg/L sont observées sur certaines stations pour le prosulfocarbe, le clopyralide (lutte chardons), le tébuconazole (fongicide céréales), le fluroxypyr (herbicide céréales), le tribénuron-méthyle (herbicide céréales).

Les cumuls de concentrations dépassent 0.5 µg/L pour l'ensemble des stations suivies sur le territoire de VHBC et peuvent atteindre jusqu'à 2 µg/L pour la station de l'Eval.

**Bassin versant du Meu**

Les suivis de pesticides par temps de pluie sont effectués par Eaux & Vilaine sur sept stations situées sur le bassin versant du Meu.

Les principales molécules quantifiées à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L sont le glyphosate, l'AMPA ainsi que les métabolites de dégradation du S-métolachlore et du métazachlore. Des concentrations plus ponctuelles supérieures à 0,1 µg/L sont observées sur certaines stations pour le prosulfocarbe (herbicide céréales), le clopyralide (herbicide céréales), le chlortoluron (herbicide céréales), les métabolites de dégradation du nicosulfuron (herbicide maïs) et du flufénacet (herbicide céréales).

Les cumuls de concentrations atteignent des maximums compris entre 1,3 µg/L et 2,5 µg/L. La station du Bois Hamon présente le cumul maximal le plus faible pour 2023 (1,3 µg/L). Néanmoins, sur la station de la Vaunoise à Pleumeleuc, à l'exception d'un cumul observé sur un prélèvement à 2,4 µg/L lié à un pic d'AMPA, pour tous les autres prélèvements les cumuls ont été quantifiés autour de 0,5 µg/L. Par conséquent, la station de la Vaunoise semble être la station la moins contaminée en pesticides sur le bassin versant du Meu.

## c. Suivis des indicateurs biologiques

Des suivis d'indicateurs biologiques ont été réalisés en 2023 dans le cadre du contrat territorial sur le territoire de l'UGVO sur 9 stations visant des objectifs différents en fonction des stations suivies (cf. tableau 5 page 67).

**Résultats des suivis de l'efficacité des travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau**

En 2023, 4 sites de travaux ont fait l'objet d'un suivi des indicateurs biologiques afin d'évaluer l'efficacité des travaux de restauration hydromorphologiques des cours d'eau :

- Suivi I2M2 et IPR avant travaux de remise dans le talweg du ruisseau du Borgnet à Saint Méen-le-Grand et de déconnexion d'étangs sur deux stations témoins altérées et deux stations qui feront l'objet de restauration ;

- Suivi I2M2 et IBD avant travaux de restauration du ruisseau du Pavail et de la Praie à Bréal-sous-Montfort (remise dans le talweg et suppression de plan d'eau) sur 1 station témoin altérée et 1 station sur tronçon qui sera restauré
- Suivi I2M2 et IPR sur le ruisseau de la Chapinais à Lassy avant travaux de remise dans le talweg sur 1 station témoin altérée située sur un autre bassin versant similaire et 1 station sur tronçon qui sera restauré.
- Suivi IBD sur le ruisseau des Brieux à Plélan-Le-Grand avant travaux de déconnexion de drains et restauration des cours d'eau.

Ruisseau du Borgnet à Saint Méen-le-Grand

Les travaux de restauration du ruisseau du Borgnet ont été réalisés en juillet 2023. Les suivis IPR et I2M2 ont été réalisés avant travaux. Deux stations témoins altérées ont été positionnées sur le ruisseau du Garun, situé à proximité car il n'a pas été possible de trouver une station témoin altérée sur le ruisseau du Borgnet en amont des zones restaurées, l'ensemble faisant l'objet d'une restauration.

Les stations de suivi sur les sites restaurés ont été positionnées sur un tronçon faisant l'objet d'une remise dans le talweg et en aval d'un étang qui a fait l'objet d'une déconnexion et d'une réduction.

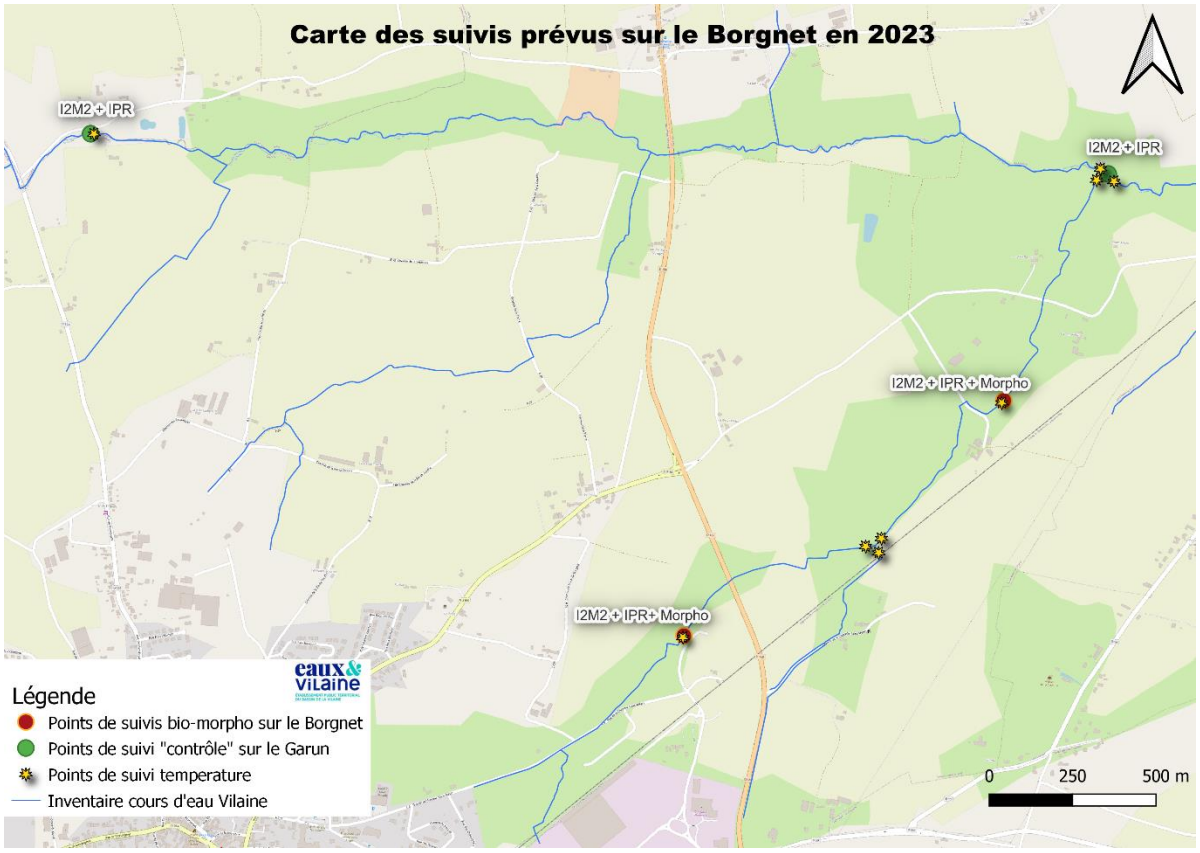



*Figure 47 : Localisation des stations de suivi sur le ruisseau du Borgnet et sur le Garun à Saint Méen-le-Grand*

Les deux stations sur le ruisseau du Borgnet présentent essentiellement des faciès d'écoulement lentiques avec un fort colmatage. Les cours d'eau sont rectilignes et assez encaissés laissant supposer un recalibrage du cours d'eau. Au final, assez peu d'espèces de poissons ont été inventoriées, principalement des espèces tolérantes comme la loche franche ou le gardon. Les IPR obtenus pour ces deux stations sont donc classés en qualité médiocre à mauvaise. Les I2M2 sont, quant à eux, classés en qualité médiocre.

Les deux stations témoins sur le Garun présentent également des peuplements biologiques dégradés, en particulier pour les IPR (classés en qualité mauvaise). La faible diversité d'écoulement et d'habitats, les débits très faibles, voire en limite de rupture d'écoulement sur la station Garun amont expliquent les peuplements dominés par la loche franche et la faible diversité des espèces observée sur ce cours d'eau. Sur la station Garun aval, la conductivité relevée était très élevée avec 2170 µS/cm², soit 5 fois plus importante que la station amont. Ceci est lié au rejet de la station d'épuration de Saint Méen-le-Grand 2 (7 100 eq. Hab) sur le ruisseau de lande Fauvel dont la confluence avec le Garun est située en amont de la station Garun aval. Cette qualité de l'eau

dégradée impacte probablement les peuplements piscicoles ainsi que les macroinvertébrés (I2M2 classé en qualité moyenne).

| Code Sandre | Nom station | Type station | IPR | I2M2 |
|---|---|---|---|---|
| 04373045 | Borgnet amont | Station restaurée - Remise dans le talweg | 57.36 | 0.188 |
| 04373046 | Borgnet aval | Station restaurée - déconnexion et réduction plan d'eau | 35.36 | 0.231 |
| 04373047 | Garun amont | Station témoin altérée | 97.58 | 0.391 |
| 04373048 | Garun aval | Station témoin altérée | 51.96 | 0.318 |

*Tableau 9 : Résultats de l'IPR et de l'I2M2 sur les stations restaurées du Borgnet et sur les stations témoins altérées sur le Garun*

Ruisseau de la Chapinais à Lassy

Les travaux de restauration du ruisseau de la Chapinais, affluent du Canut, à Lassy, sont prévus en 2024. Les suivis IPR et I2M2 ont donc été réalisés avant travaux sur le tronçon qui va faire l'objet d'une remise dans le talweg et d'un réhaussement du lit. Une station témoin altérée a été positionnée sur le ruisseau du Lampâtre, affluent également du Canut.




*Figure 48 : Localisation des stations de suivi sur le ruisseau de Chapinais et du Lampâtre à Lassy*

Cette station sur le ruisseau de Lampâtre présente essentiellement un faciès d'écoulement plat lent avec un faible débit et une faible lame d'eau (11 cm). Le ruisseau est assez rectiligne et présente un colmatage par du sédiment fin. Au total, 5 espèces de poissons ont été inventoriées dont la perche-soleil, espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques. Parmi les espèces échantillonnées, le gardon, la tanche et la perche-soleil ne sont pas des espèces inféodées à ce type de ruisseau et proviennent probablement d'un étang situé plus en amont (IPR classé en qualité médiocre). L'I2M2 est, quant à lui, classé en mauvaise qualité en lien avec la mauvaise qualité de l'eau pour tous les paramètres du ruisseau du Lampâtre.

Le ruisseau de la Chapinais présente une belle hydromorphologie avec un tracé méandriforme et une alternance de faciès plats et courants. Toutefois, le faible débit entraine une très faible lame d'eau de 6 cm en moyenne. Également, le ruisseau est extrêmement colmaté, sans doute à cause des cultures de maïs à l'amont

immédiat de la station. Au total, 3 espèces de poissons ont été inventoriées dont la truite fario et l'anguille, deux espèces patrimoniales. Pour l'ensemble des espèces, les densités relevées sont plutôt faibles. En termes de population, la loche franche et la truite présentent à la fois des juvéniles et des adultes, soulignant une reproduction locale. Il s'agit de la seule station suivie en 2023 ayant un IPR classé en bonne qualité. Néanmoins, le classement de l'I2M2 en classe de qualité médiocre indique des pressions sur ce cours d'eau en particulier par les pesticides et le degré d'anthropisation du bassin versant.

| Code Sandre | Nom station | Type station | IPR | I2M2 |
|---|---|---|---|---|
| 04375013 | la Chapinais à Lassy | Station restaurée | 15.1 | 0.246 |
| 04375015 | Le Lampâtre à Lassy | Station témoin altérée | 31.64 | 0.11 |

*Tableau 10 : Résultats de l'IPR et de l'I2M2 sur la station restaurée du ruisseau de la Chapinais et sur la station témoin altérée du ruisseau du Lampâtre*

Ruisseau de la Praie à Bréal-sous-Montfort

Le ruisseau de la Praie est un affluent du Meu, situé sur la masse d'eau du Meu aval. Des travaux de déconnexion et de réduction de l'étang communal situé en tête du cours d'eau sont prévus en 2024. Des travaux de restauration hydromorphologique en aval de l'étang vont également être réalisés en 2024. L'enjeu sur ce cours d'eau étant essentiellement l'amélioration de la qualité de l'eau, seuls des suivis d'I2M2 et d'IBD sont envisagés en utilisant la station de suivi déjà existante en aval du rejet de la station d'épuration et une station témoin sur le ruisseau de la Rousselais, affluent du ruisseau de la Roche, situé à proximité.

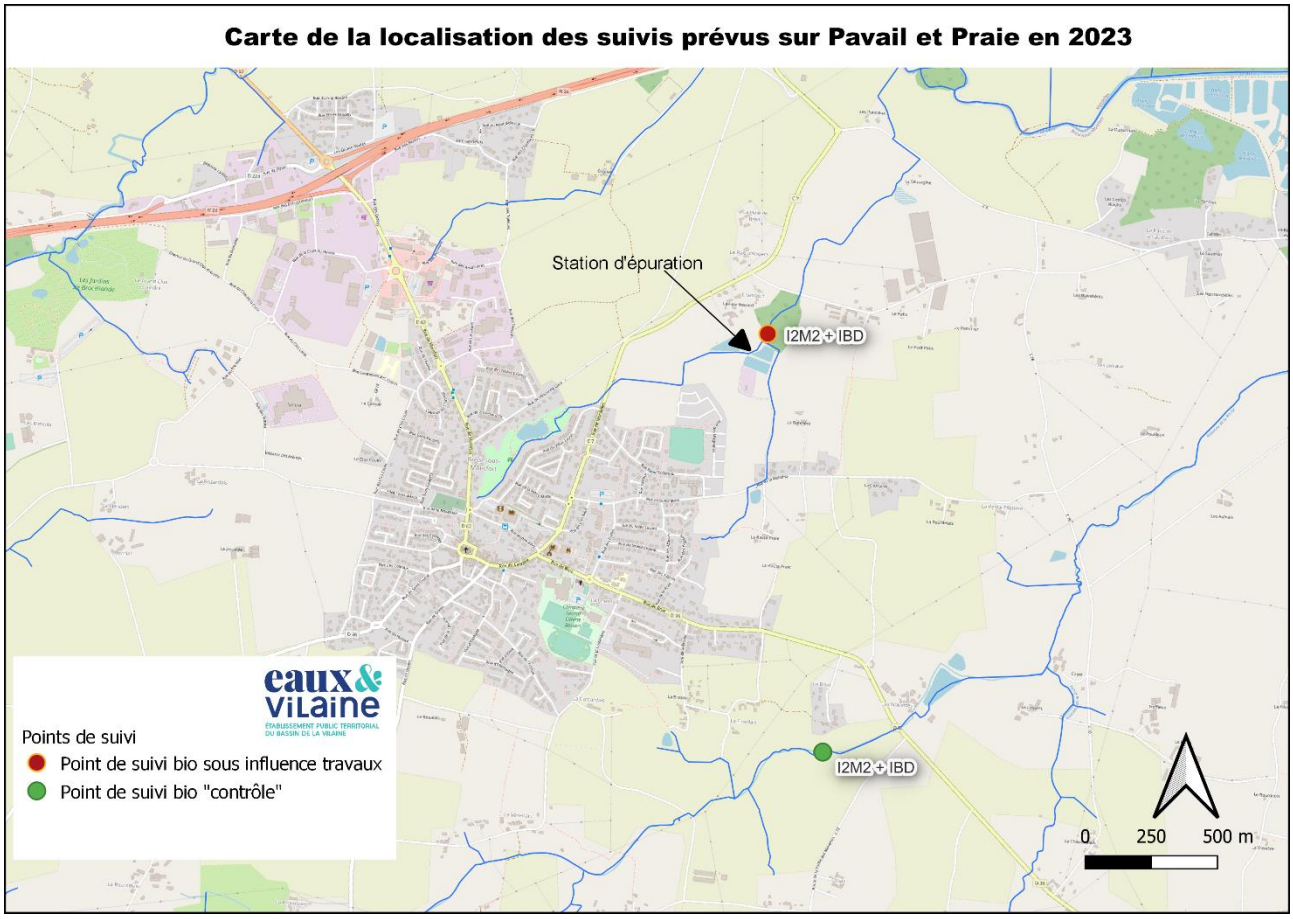



*Figure 49 : Localisation des stations de suivi sur le ruisseau de la Praie et de la Rousselaie à Bréal-sous-Montfort*

L'IBD est classé en qualité bonne pour ces 2 stations. Sur le ruisseau de la Praie, les peuplements de diatomées bien que diversifiés, semblent déséquilibrés. En effet, malgré la présence d'une espèce polluosensible en tant qu'espèce dominante, celle-ci cohabite avec des espèces aux profils écologiques nettement plus disparates indiquant une instabilité du milieu. Par ailleurs, en 2021, l'IBD était classé en qualité médiocre. En revanche, sur le ruisseau de la Rousselais, la population de diatomées est diversifiée et plutôt équilibrée. Elle se caractérise

par un assemblage de taxons dominants aux profils écologiques proches traduisant une meilleure stabilité du milieu que sur la Praie.

En revanche, l'I2M2 est classé en qualité mauvaise pour les deux stations. L'outil de diagnostic associé à l'I2M2 confirme un contexte de fortes pressions sur les deux stations. Il met en évidence une probabilité d'impact significative sur la qualité de l'eau pour tous les paramètres aux deux stations, plus marquée pour les pesticides sur la Praie. Le degré d'anthropisation et le colmatage des cours d'eau exercent également des pressions significatives sur les macroinvertébrés pour les deux stations.

| Code Sandre | Nom station | Type station | IBD | I2M2 |
|---|---|---|---|---|
| 04373049 | la Praie à Bréal-sous-Montfort | Station restaurée | 16 | 0.109 |
| 04373050 | La Rousselais à Bréal-sous-Montfort | Station témoin altérée | 14.7 | 0.143 |

*Tableau 11 : Résultats de l'IBD et de l'I2M2 sur la station restaurée du ruisseau de la Praie et sur la station témoin altérée du ruisseau de la Rousselais*

Le ruisseau des Brieux à Plélan-le-Grand

Le ruisseau des Brieux à Plélan-le-Grand, affluent de la Chèze amont, va faire l'objet de travaux de restauration, dès 2023, sur un linéaire prévisionnel d'environ 900 ml sur la partie amont du ruisseau. Ces travaux hydromorphologiques vont se poursuivre en 2024 sur la partie aval et vont être complétés par des actions sur le versant afin de réduire le transfert de polluants vers le cours d'eau et in fine vers la retenue de la Chèze. L'enjeu sur ce sous bassin versant étant principalement l'amélioration de la qualité de l'eau, seul un IBD a été prévu sur la partie aval du cours d'eau avant la confluence avec la Chèze.

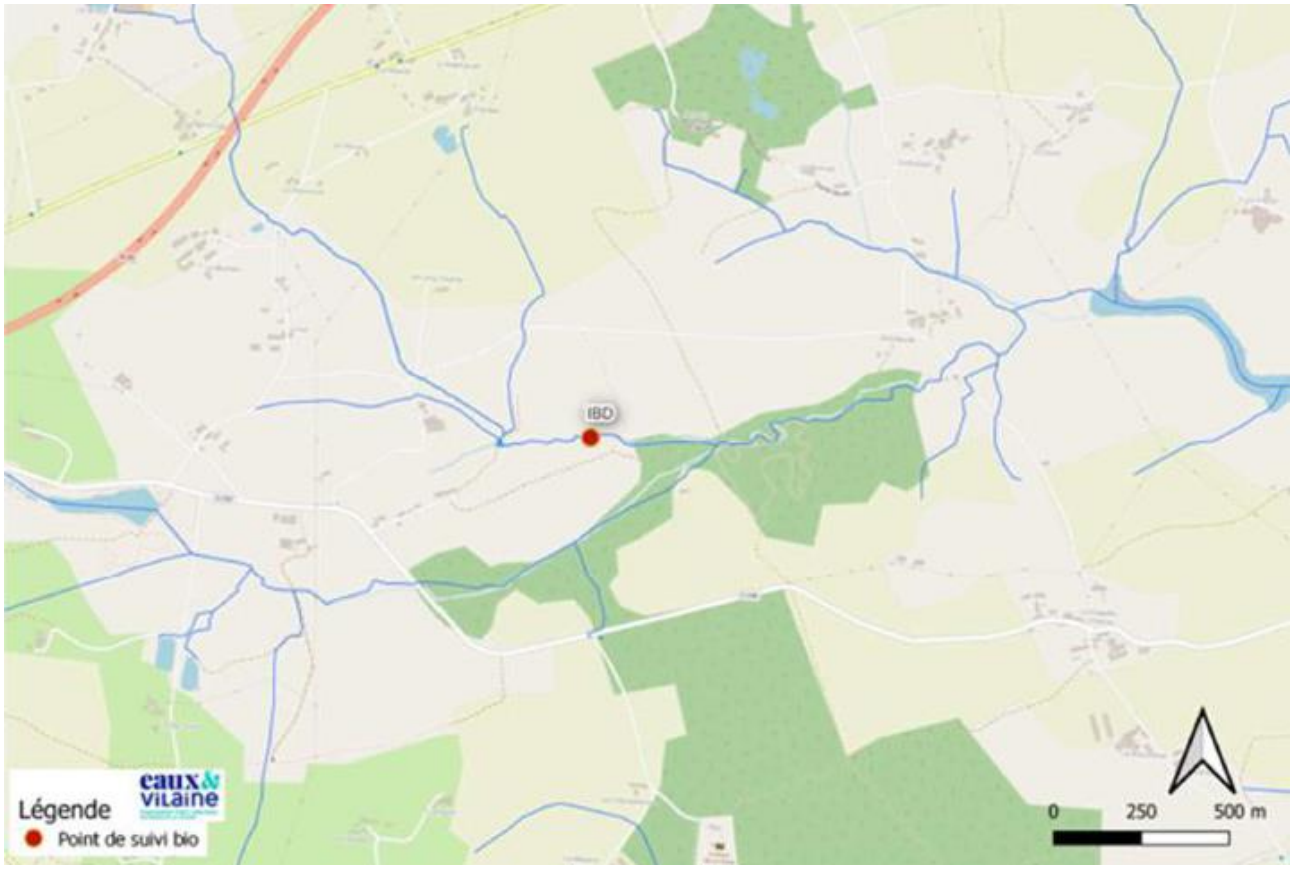



*Figure 50 : Localisation de la station de suivi sur le ruisseau des Brieux à Plélan-le-Grand*

Les résultats du suivi sur les diatomées en 2023 placent ce cours d'eau en très bon état. Le cortège floristique est largement dominé par une espèce colonisant les milieux de bonne qualité à très bonne qualité traduisant une bonne oxygénation de l'eau et tire à elle seule les indices vers le haut. Cette dominance fait que la population relativement peu diversifiée apparaît comme déséquilibrée. La majorité des espèces observées affectionne les milieux avec une faible teneur en matières organiques. Cependant, des espèces caractéristiques

des milieux plus eutrophisés et chargés en matière organique sont également présentes indiquant un milieu non exempt de pollution.

**Résultats des suivis de connaissance sur le territoire de VHBC**

Des suivis IPR étaient prévus en 2022 sur les quatre stations de suivis situées sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Cependant, au regard des conditions de sécheresse cette année-là, il a été jugé préférable de reporter ce suivi en 2023. Ces suivis ont pu être réalisés en 2023 sur les quatre stations. Elles correspondent en termes de localisation aux stations de suivi de qualité de l'eau. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

| Code Sandre | Nom station | Type station | IPR |
|---|---|---|---|
| 04374002 | Tournerais à Goven | Suivi de connaissance | 46.51 |
| 04211310 | Tréhélu à Guichen | Suivi de connaissance | 38.19 |
| 04377002 | L'Eval à Saint Malo-de-Phily | Suivi de connaissance | 34.28 |
| 04212900 | Le Tréfineu à Guipry-Messac | Suivi de connaissance | |

*Tableau 12 : Résultats de l'IPR sur les stations de suivi situées sur le territoire de VHBC*

Sur la station de la Tournerais à Goven, le peuplement piscicole présente une forte diversité d'espèces, dont la plupart sont des espèces à affinités lentiques (brème, gardon, perche soleil, rotengle, tanche) ce qui ne correspond pas au peuplement typique de ce ruisseau. Une partie des espèces provient probablement des étangs présents en amont sur le bassin versant du ruisseau de la Tournerais. Les densités importantes d'individus omnivores et tolérants indiquent une altération globale due à la qualité de l'eau ainsi qu'un enrichissement organique. De ce fait, l'IPR est classé en qualité mauvaise sur cette station.

Sur la station du Tréhélu à Guichen, 12 espèces de poissons ont été inventoriées au total dont 2 sont patrimoniales : l'anguille européenne et le chabot. Toutefois, 3 espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ont été échantillonnées : l'écrevisse de Louisiane, l'écrevisse américaine et la perche soleil. Les densités relevées en chabot, loche franche et chevaine sur le cours d'eau sont plutôt élevées. Pour les autres espèces, les densités sont faibles. La note indicielle IPR met en avant un peuplement piscicole de mauvaise qualité. Cela s'explique en partie par une trop grande quantité d'espèces dont certaines invasives. Une partie des espèces provient probablement des étangs présents sur le bassin versant du ruisseau du Tréhelu. Les densités importantes d'individus omnivores et tolérants indiquent une altération globale due à la qualité de l'eau ainsi qu'un enrichissement organique.

Sur la station de l'Eval à Saint Malo-de-Phily, une forte diversité d'espèces a été inventoriée avec 12 espèces de poissons et 1 d'écrevisse. Trois des espèces sont patrimoniales : l'anguille européenne, le chabot et la lamproie du genre Lampetra. A contrario, l'écrevisse de Louisiane est considérée comme espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques. Le vairon présente une densité plutôt élevée. Pour le chabot, le chevaine et le gardon la densité est moyenne. Pour les autres espèces, les densités apparaissent plutôt faibles avec moins de 10 ind/100 $m^2$. La note indicielle IPR met en avant un peuplement piscicole de qualité médiocre. Les métriques dégradées mettent en évidence une altération de la qualité de l'eau et un enrichissement organique du milieu. Également, la présence de nombreuses espèces à caractère lentique semble indiquer la présence d'étang sur le cours de l'Eval.

Sur la station de Tréfineu à Guipry-Messac, aucun poisson n'a été capturé sur cette station. De ce fait, la note IPR n'a pu être calculée sur cette station. L'absence de poissons sur cette station est surprenante. Cela pourrait s'expliquer par l'assec de 2022 ou une pollution récente.

## 5. Animation territoriale

Afin d'assurer et de développer le lien avec les collectivités territoriales du territoire de l'UGVO et de faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques portées par ces collectivités (développement du territoire, urbanisation, développement économique, tourisme, environnement, …) et dans leurs documents de planification (PCAET, SCOT, PLU(i), DOCOB, PAT, …), l'animatrice territoriale a proposé plusieurs rencontres tout au long de l'année avec les référents techniques GEMA de chaque EPCI.

Ainsi, en vue de présenter un bilan succinct de l'année écoulée et de connaître les attentes des EPCI du territoire pour l'année en cours, l'animatrice territoriale a rencontré chaque EPCI membre de l'UGVO en février/mars 2023.

Lors de ces rencontres, différents sujets ont ainsi été abordés :

- le contrat territorial,
- les stratégies d'intervention mises en place au sein des unités de gestion,
- les documents de planification des EPCI et la prise en compte des enjeux de l'eau dans ces documents,
- la prise de compétences eau potable et assainissement, …

A cette occasion, un bilan synthétique des actions de l'année écoulée, global et par EPCI, a également été remis à chaque EPCI.

En 2023, 7 EPCI membres de l'UGVO ont été rencontrés entre le 6 février et le 7 mars :

- Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné le 06/02 et le 15/09 (nouvel agent),
- Liffré Cormier Communauté le 09/02,
- Montfort Communauté le 13/02,
- Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban le 16/02,
- Vallons de Haute Bretagne Communauté le 23/02,
- Brocéliande Communauté le 28/02 et le 05/06 (nouvel agent),
- Communauté de Communes de Bretagne Romantique le 07/03.




*Figure 51 : Document synthétique remis lors de la rencontre avec les EPCI début 2023*

Ces rencontres étant appréciées des référents techniques GEMA des EPCI, elles seront renouvelées chaque année à cette période.

Concernant Rennes Métropole, un fonctionnement différent a été adopté puisque cette collectivité est concernée à la fois par les Unités de Gestion Vilaine Est et Ouest. Ainsi, toutes les 6 semaines, une rencontre en visio est proposée pour balayer l'ensemble des thématiques en présence des animatrices territoriales et des responsables des pôles techniques et opérationnels de chaque unité. En 2023, ces rencontres ont eu lieu les 09/01, 03/02, 02/05, 22/06, 06/10, 01/12.

Une rencontre annuelle collective a également été proposée aux référents techniques des EPCI concernés par les compétences GEMA et associées au siège de l'UGVO afin d'échanger sur le bilan partiel des actions 2023 de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest, d'exposer un projet-phare de travaux milieux aquatiques et les études en cours, d'expliquer les différentes stratégies d'intervention (stratégie de suivi des travaux de restauration, stratégie de priorisation d'interventions, stratégie Espèces Exotiques Envahissantes), de présenter les supports de communication réalisés et à venir. Cette réunion a aussi permis de présenter le calendrier de la révision du SAGE Vilaine et de rappeler l'organisation interne de l'UGVO (les moyens humains, le trombinoscope et la carte de répartition des agents par territoire). Cette rencontre, qui a pour objectif de partager sur tous les sujets avec les agents des EPCI dont les EPCI ont transféré ou délégué la compétence GEMA à Eaux & Vilaine, s'est déroulée le 28/09 en présence de Montfort Communauté, Brocéliande Communauté, la Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban, la Communauté de Communes Bretagne Romantique, Vallons de Haute Bretagne Communauté, Liffré Cormier Communauté et Rennes métropole.

Avec ces rencontres et les réunions propres à chaque EPCI portant sur leurs politiques publiques et leurs documents de planification, l'animatrice territoriale, ou selon les thématiques abordées, la coordinatrice agricole ou la conseillère études et ingénierie de l'UGVO, ont participé en 2023 à 40 réunions organisées par ou pour les EPCI.

| Date | Structure concernée | Lieu | Objet de la réunion |
|---|---|---|---|
| 09/01/2023 | Rennes métropole | En visio | Echanges réguliers sur sujets communs |
| 10/01/2023 | Pays de Brocéliande | Montauban-de-Bretagne | SCOT en révision |
| 19/01/2023 | Montfort Communauté | Bédée | PAT |
| 03/02/2023 | Rennes métropole | En visio | Echanges réguliers sur sujets communs |
| 06/02/2023 | CCVIA | Melesse | Rencontre référent technique GEMA |
| 07/02/2023 | Montfort Communauté | Iffendic | PAT |
| 09/02/2023 | LCC | Liffré | Rencontre référent technique GEMA |
| 13/02/2023 | Montfort Communauté | Montfort-sur-Meu | Rencontre référent technique GEMA |
| 16/02/2023 | CC St Méen-Montauban | Montauban-de-Bretagne | Rencontre référent technique GEMA |
| 23/02/2023 | VHBC | Guichen | Rencontre référent technique GEMA |
| 28/02/2023 | Brocéliande Communauté | Plélan-Le-Grand | Rencontre référent technique GEMA |
| 07/03/2023 | CC Bretagne Romantique | La Chapelle-aux-Filtzméens | Rencontre référent technique GEMA |
| 15/03/2023 | LCC | La Bouëxière | PCAET |
| 20/03/2023 | VHBC | Guichen | PCAET |
| 02/05/2023 | Rennes métropole | En visio | Echanges réguliers sur sujets communs |
| 10/05/2023 | Rennes métropole | Montgermont et St Grégoire (en salle puis visite sur le terrain) | Conseil Métropoltitain de la Biodiversité et de l'Eau : PLUI/MNIE/Biodiversité |
| 31/05/2023 | Rennes métropole | Rennes | PAT |
| 05/06/2023 | Brocéliande Communauté | Plélan-Le-Grand | Rencontre référent technique GEMA |
| 06/06/2023 | CC Bretagne Romantique | La Chapelle-aux-Filtzméens | PLUI en révision |
| 13/06/2023 | Pays de Brocéliande | Monterfil | SCOT en révision |
| 22/06/2023 | Rennes métropole | En visio | Echanges réguliers sur sujets communs |
| 28/06/2023 | VHBC | Guichen | PCAET |
| 05/09/2023 | Pays de Rennes (LCC, RM et VIA) | En visio | SCOT en révision |
| 15/09/2023 | CCVIA | Melesse | Rencontre référent technique GEMA |
| 19/09/2023 | Brocéliande Communauté | Monterfil | Agir pour la Biodiversité en Brocéliande |
| 25/09/2023 | VHBC | La Chapelle-Bouëxic | PCAET |
| 28/09/2023 | 9 EPCI du territoire | Pacé | Contrat Territorial UGVO 2023-2025 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 05/10/2023 | Brocéliande Communauté | Plélan-Le-Grand | Agir pour la Biodiversité en Brocéliande |
| 06/10/2023 | Rennes métropole | En visio | Echanges réguliers sur sujets communs |
| 12/10/2023 | VHBC | Guichen | Bureau communautaire |
| 08/11/2023 | Montfort Communauté | Montfort-sur-Meu | Commission Eau |
| 08/11/2023 | Pays de St Malo | La Chapelle-aux-Filtzméens | SCOT en révision |
| 14/11/2023 | CC St Méen-Montauban | Gaël | Etude Ralentissement des crues |
| 17/11/2023 | Eaux & Vilaine | Sainte-Marie | Conférence des Présidents |
| 29/11/2023 | Montfort Communauté | Montfort-sur-Meu | Etude Planification énergétique territoriale |
| 29/11/2023 | Brocéliande Communauté | Plélan-Le-Grand | Etude Planification énergétique territoriale |
| 30/11/2023 | CCVIA | Montreuil-Le-Gast | PAT |
| 30/11/2023 | CC Bretagne Romantique | La Chapelle-aux-Filtzméens | PAT |
| 01/12/2023 | Rennes métropole | En visio | Echanges réguliers sur sujets communs |
| 20/12/2023 | LCC | La Bouëxière | Commission Aménagement du territoire |

L'animatrice territoriale ou, selon les thématiques abordées, un autre agent de l'UGVO, participent également à d'autres réunions en lien avec la politique de gestion de l'eau menée par l'UGVO sur son territoire et les enjeux du territoire. Cela a concerné, entre autres, 8 réunions en 2023 :

| Date | Structure concernée | Lieu | Objet de la réunion |
|---|---|---|---|
| 01/02/2023 | SAGE Vilaine | L'Hermitage | Commission géographique UGVO |
| 05/05/2023 | SAGE Vilaine | Laillé | CLE |
| 17/05/2023 | Communes du BV du Meu concernées par le PPRI Meu-Garun-Vaunois | Breteil | PPRI Meu-Garun-Vaunoise |
| 06/06/2023 | CD35 | Rennes | Conférence Brétilienne sur l'Eau |
| 19/06/2023 | SMG35 | Rennes | Comité de suivi Aqueduc Vilaine Atlantique |
| 22/06/2023 | SAGE Vilaine | L'Hermitage | Commission géographique UGVO |
| 16/10/2023 | SMG35 | Rennes | Comité de suivi Aqueduc Vilaine Atlantique |
| 17/10/2023 | SAGE Vilaine | L'Hermitage | Commission géographique UGVO |

# D. Volet « Animation et gestion du Contrat Territorial de Bassin Versant

## 1. Animation du Contrat

L'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) est le résultat de la réorganisation des compétences GEMA et associées à l'échelle de l'amont de la Vilaine.

Cette réorganisation des compétences GEMA et associées s'est accompagnée d'une réorganisation des services, avec l'intégration des agents des syndicats historiques au sein de l'EPTB Eaux & Vilaine depuis le 01/01/2022 et l'élaboration d'un nouvel organigramme construit autour de deux pôles :

- 1 pôle « Ressources » ;
- 1 pôle « Technique et Opérationnel ».

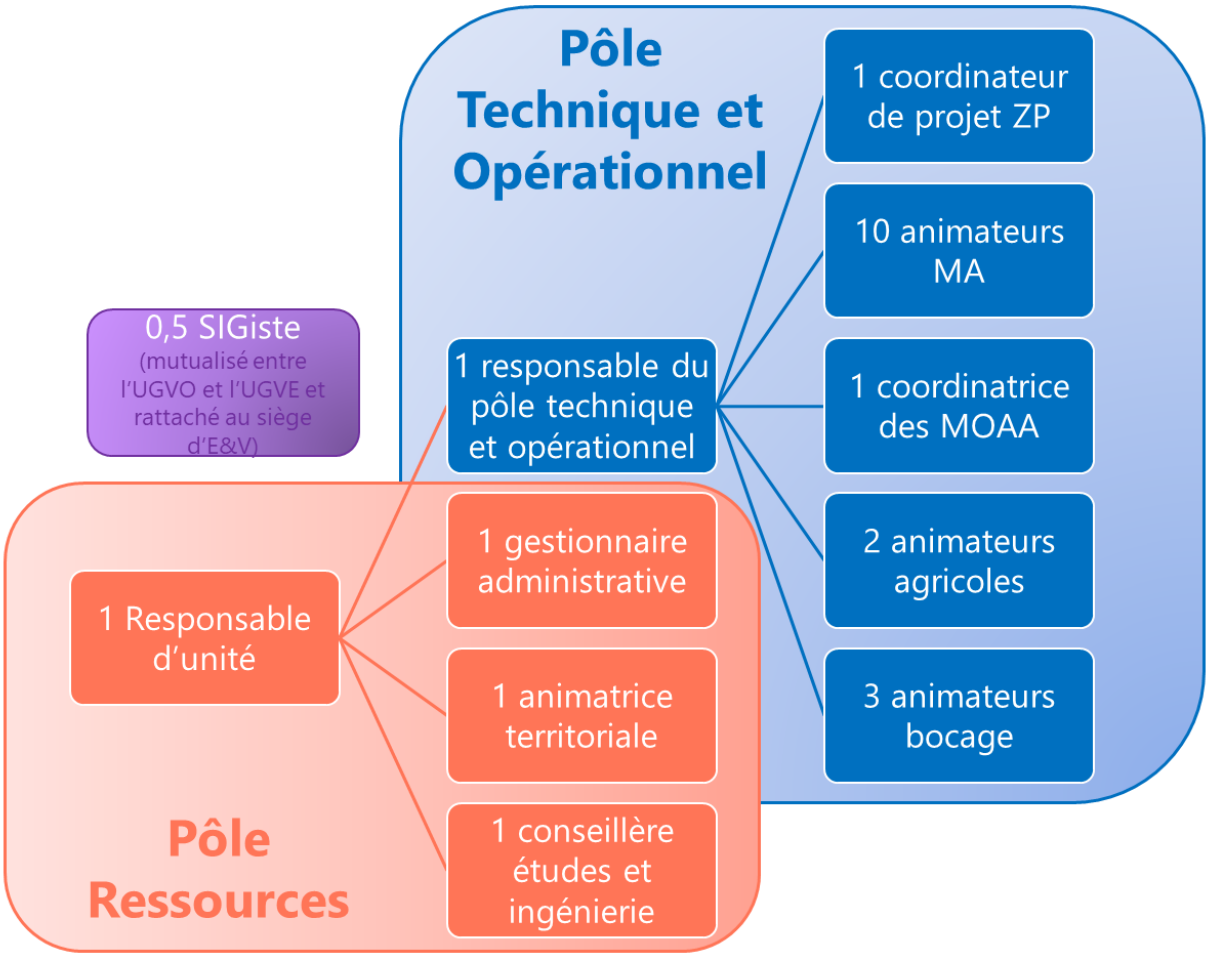



*Figure 52 : Organigramme prévisionnel 2023 de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest*

Cette réorganisation des compétences s'est accompagnée d'une réorganisation au niveau technique devant permettre de :

- Gagner en opérationnalité, avec un pôle technique et opérationnel centré autour de ses missions de mise en œuvre des travaux et actions ;
- Favoriser la montée en compétence technique des animateurs milieux aquatiques, agricoles et bocage ;
- Centrer les nouveaux postes sur des missions existantes dans les Syndicats historiques mais qui étaient dispersées sur plusieurs postes.

Au regard de la forte ambition retenue pour le nouveau programme d'actions 2023-2025, un renfort de l'équipe en place était programmé dès la première année du Contrat avec l'embauche de :

- 4 animateurs milieux aquatiques ;
- 2 animateurs agricole ;
- 1 animateur bocage.

Début 2023, l'équipe de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest était constituée de 16 agents (agents issus des syndicats de bassin versant historiques (12) et agents recrutés en 2022 (4)). Cette équipe a été étoffée au cours de l'année 2023 avec l'embauche de 2 nouveaux animateurs milieux aquatiques et 2 animatrices agricoles (portant l'équipe de l'UGVO à 20 sur les 23 agents prévus initialement) pour mener à bien les actions et travaux programmés en 2023 sur le territoire.

Les principales missions des postes de l'UGVO sont détaillées ci-dessous :

**Responsable d'unité :**
La responsable d'unité est chargée de coordonner l'équipe de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques et de ses compétences associées (ruissellement, pollutions diffuses et bocage). En lien avec les élus du Comité Territorial de l'UGVO, et notamment avec son Président, elle est l'élément moteur de l'animation et de la mise en œuvre de cette

politique pour l'atteinte du « bon état » des masses d'eau. Elle constitue le relai nécessaire entre les équipes, les partenaires institutionnels et financiers, élus, usagers et riverains. La responsable gère une unité rattachée au Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité de l'EPTB Eaux & Vilaine. Ainsi, sous la responsabilité du comité territorial de l'UGVO, de son Président et de la direction de l'EPTB, elle :

- contribuera à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion, en lien avec les missions socles de l'EPTB,
- sera chargée d'assurer le pilotage administratif et financier de l'unité, ainsi que le management des agents de l'unité en collaboration avec la « responsable du pôle technique et opérationnel » de l'unité et en lien avec le pôle administratif et financier du siège de l'EPTB,
- Sera la garante de la mise en œuvre de l'ensemble des études et des actions des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en partenariat avec les acteurs concernés.

**Responsable du pôle technique et opérationnel :**
La responsable du pôle technique et opérationnel est chargée d'assister la responsable de l'unité à la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions de l'unité de gestion et à son évaluation. Elle sera également sous sa responsabilité. Elle constitue le relai entre l'équipe du pôle technique et opérationnel, le pôle ressources et la responsable de l'unité de gestion. Elle devra dans ce cadre :

- assurer l'encadrement et le management des agents du pôle technique et opérationnel de l'unité de gestion en lien avec la responsable d'unité de gestion,
- assurer le pilotage technique et la coordination du pôle technique et opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec le pôle ressources de l'unité de gestion,
- contribuer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB, avec la responsable d'unité et le pôle ressources de l'unité,
- contribuer à l'évaluation du programme d'actions de l'unité de gestion en lien avec la responsable d'unité et le pôle ressources de l'unité.

**Conseillère études et ingénierie :**
La conseillère études et ingénierie est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité, en lien étroit avec le conseiller études et ingénierie de l'unité de gestion Est et les missions socles de l'établissement, d'apporter son expertise et son soutien technique à l'unité de gestion et aux équipes du pôle technique et opérationnel. Dans ce cadre, elle devra :

- contribuer au suivi et au pilotage des études sur l'unité sous la responsabilité de la responsable de l'unité, en lien avec la responsable du pôle technique et opérationnel et des missions socles de l'établissement,
- piloter et coordonner des actions émergentes et solutions innovantes en lien avec la responsable de l'unité, la responsable du pôle technique et opérationnel et les missions socles de l'établissement,
- développer un appui technique auprès des équipes du pôle technique et opérationnel de l'unité en binôme avec le conseiller études et ingénierie de l'unité Est et en lien avec les missions socles de l'établissement,
- Contribuer au développement d'une meilleure connaissance du territoire : consolidation de données en lien avec les coordonnateurs de projets zones prioritaires et l'équipe technique et opérationnelle,
- Contribuer au suivi des indicateurs et à leur analyse en lien avec les contrats territoriaux, sur l'ensemble de ses activités et à l'évaluation du programme.

**Animatrice territoriale :**
L'animatrice territoriale est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité, d'animer le réseau des acteurs institutionnels du territoire de l'unité de gestion autour des enjeux de la gestion quantitative et qualitative de l'eau, en lien avec le pôle technique et opérationnel, la conseillère études et ingénierie et les missions socles de l'établissement. Dans ce cadre, elle devra :

- assurer la coordination et l'harmonisation des politiques publiques œuvrant à l'atteinte du bon état des masses d'eau,
- contribuer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB, en lien avec la responsable d'unité, la responsable du pôle technique et opérationnel et le pôle ressources de l'unité,

- Coordonner et développer des actions d'information, de formation, de sensibilisation et de communication,
- assurer la déclinaison du SAGE au niveau de l'unité et garantir la prise en compte des enjeux qui émanent de l'échelon local.

Ce poste apporte une vision transversale des politiques publiques nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Au regard de la stratégie proposée dans ce Contrat, l'animatrice territoriale assure, sur les masses d'eau prioritaires, le lien avec les instances des EPCI pour avoir connaissance de l'évolution des politiques d'aménagement du territoire ; ainsi, elle participe à la cohérence de l'action menée au niveau local. Elle anime également le réseau des référents intercommunaux. Ce poste émane d'un besoin et d'une demande très forte des élus et équipes techniques des EPCI.

**Gestionnaire Administratif(ve) :**
La gestionnaire administrative est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité, pour ce qui relève :

- De la comptabilité et des marchés publics :
  - de réaliser l'engagement et le pré-mandatement des factures,
  - de réaliser le traitement des factures courantes et celles liées aux marchés publics,
  - de réaliser le suivi des crédits et bilans budgétaires de l'unité,
  - de réaliser le suivi des demandes de solde de subventions en lien avec la responsable d'unité et la responsable du pôle technique et opérationnel,
  - d'assurer le suivi administratif et comptable des marchés en cours.
- Des ressources humaines :
  - de collecter et contrôler les données des agents,
  - de gérer les déplacements des agents et les frais de mission,
  - de relayer et diffuser les informations RH.
- Des autres missions :
  - de gérer les instances de l'unité,
  - de gérer le secrétariat technique de l'unité,
  - de gérer l'accueil de l'unité,
  - de gérer la logistique de l'unité.

**Technicien(ne) SIG :**
Le technicien SIG est chargé, sous la responsabilité du responsable de la cellule Planification – Prospectives de l'EPTB Eaux & Vilaine, de :

- participer aux développements des applications de saisie et d'analyses des données,
- participer aux campagnes de levés d'informations sur le terrain (levé GPS cinématique, levé par drone),
- réaliser des cartographies pour des objectifs techniques et pour des objectifs de communication,
- d'être le référent SIG des unités de gestion sur l'amont de la Vilaine,
- contribuer à l'intégration et à la maintenance des bases de données,
- d'assister les utilisateurs des unités de gestion en étant référent sur le SIG, en proposant des formations, en rédigeant des procédures, et de gérer des demandes,
- créer des cartographies et autres documents graphiques pour des besoins spécifiques,
- saisir des données sur le terrain,
- participer à des campagnes de levés sur le terrain (inventaires, topographie),
- mettre en place des solutions innovantes (levé par drone, saisie sur smartphone, etc.).

Ce poste est rattaché au siège de l'EPTB Vilaine, il est mutualisé entre les deux unités avec 0,5 ETP/an pour chaque unité Ouest et Est.

**Animation milieux aquatiques :**
En 2023, le pôle Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest compte 9 animateurs Milieux Aquatiques pour animer, mettre en œuvre et suivre le programme d'actions du Contrat Territorial de l'Unité. 1 de ces animateurs est dédié à la coordination des projets en zones prioritaires. Cette équipe a été complétée par la venue de 2 stagiaires pour une durée de 6 mois chacun.

Animateur(rice)s milieux aquatiques
Les animateur(rice)s milieux aquatiques sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité de :

- mettre en œuvre les actions milieux aquatiques prévues au Contrat,
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions milieux aquatiques en lien avec les partenaires,
- participer aux comités techniques milieux aquatiques et certains groupes de travail/projets,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, de mettre en œuvre et de suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions des volets « aménagement du territoire » et « améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » relevant de la thématique « milieux aquatiques » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Coordonnateur(rice) projets « zones prioritaires »
Le(a) coordonnateur(rice) projets est chargé(e), sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité de gestion, d'assister cette dernière à la mise en œuvre opérationnelle des actions milieux aquatiques sur une ou des zone(s) prioritaire(s).

Dans ce cadre, le(a) coordonnateur(rice) apporte une vision systémique à l'échelle d'une ou plusieurs zone(s) prioritaire(s) et assure à cet effet un encadrement fonctionnel de l'équipe de techniciens chargée de déployer les diverses actions/projets en matière de milieux aquatiques à l'échelle de l'unité.

Il/elle devra sur son territoire ou sa thématique d'actions :

- Impulser une dynamique avec les acteurs du territoire,
- Assurer la transversalité sur l'ensemble des projets,
- Coordonner l'ensemble des actions en mode projet,
- Contribuer à la vision globale des objectifs à atteindre, des actions à mettre en œuvre et au recensement des indicateurs pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et participer à l'émergence des projets.

Stagiaires milieux aquatiques
2 stages de 6 mois ont été proposés en 2023 :

- Etude des chemins de l'eau sur le bassin versant d'alimentation de l'étang de Careil (Pour plus de détails, cf. page 68) ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de suivi des travaux de restauration de cours d'eau (Pour plus de détails, cf. page 65).

**Animation agricole :**
En 2023, le pôle Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest compte 2 animatrices agricoles pour animer, mettre en œuvre et suivre le programme d'actions agricoles du Contrat Territorial de l'Unité et 1 coordinatrice des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées chargée de coordonner les actions agricoles et bocage sur les zones prioritaires définies dans le Contrat Territorial de l'Unité mais également coordonner les Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées de ce Contrat.

Animateur(rice)s agricoles
Les animateur(rice)s agricoles sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité de :

- mettre en œuvre et de s'assurer de la mise en œuvre des actions agricoles prévues au Contrat et notamment la réalisation des pré-diagnostics auprès des exploitants agricoles en préalables aux diagnostics et accompagnements proposées par les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA),
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
- organiser et animer le comité technique « agricole » et certains groupes de travail/projet,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en œuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,

- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions des volets « aménagement du territoire », « pratiques et usages sur le territoire » et « améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » relevant de la thématique « agricole » afin d'alimenter les différents bilans,
- Alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Coordinateur(rice) des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées
Le(a) coordonnateur(rice) des MOAA est chargé(e), sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité de gestion, d'assister cette dernière :

- à la mise en œuvre opérationnelle des actions agricoles sur les zones prioritaires définies dans le Contrat Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest ;
- à la coordination des actions agricoles portées par les Maîtrises d'Ouvrage Associées et à leurs évaluations à l'échelle de l'Unité.

Dans ce cadre, le(a) coordonnateur(rice) apporte une vision systémique à l'échelle d'une ou plusieurs zone(s) prioritaire(s) et assure à cet effet un encadrement fonctionnel de l'équipe de techniciens chargée de déployer les diverses actions/projets en matière d'actions agricoles et de bocage et coordonne l'ensemble des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées à l'échelle de l'unité.

Il/elle devra sur son territoire ou sa thématique d'actions :

- Impulser une dynamique avec les acteurs du territoire,
- Assurer la transversalité sur l'ensemble des projets,
- Coordonner l'ensemble des actions en mode projet,
- Contribuer à la vision globale des objectifs à atteindre, des actions à mettre en œuvre et au recensement des indicateurs pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et participer à l'émergence des projets.

**Animateur(rice)s bocage**
En 2023, le pôle Technique et Opérationnel de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest compte 2 animatrices bocage.

Les animateur(rice)s bocage sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité, de :

- mettre en œuvre et s'assurer de la mise en œuvre des actions relatives au bocage (inventaires bocagers, restauration/création du bocage, suivi des programmes Breizh Bocage portés par les EPCI),
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions relatives au bocage en lien avec les partenaires,
- participer aux comités techniques et certains groupes de travail/projets,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en œuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions relevant de la thématique « bocage » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Ces ETP « bocage » ne sont pas financés dans le cadre du CTBV 2023-2025 de l'UGVO mais via le programme Breizh Bocage.

Le tableau ci-dessous récapitule les moyens humains alloués à la mise en œuvre du CTBV 2023-2025 de l'UGVO et du programme Breizh Bocage en 2023 sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest :

| Nom des agents | Fonction | Date d'entrée dans la collectivité | Nombre d'ETP sur l'année 2023 | Commentaire |
|---|---|---|---|---|
| Sophie DUCHANGE | Responsable de l'Unité | 01/01/2022 | 1 ETP | |
| Alice CHATEL | Responsable du Pôle Technique et Opérationnel | 01/01/2022 | 0,8 ETP | Temps partiel 80% |
| Laetitia CITEAU | Conseillère Etudes et Ingénierie | 01/01/2022 | 1 ETP | |
| Carole FOUVILLE | Animatrice territoriale | 01/01/2022 | 0,9 ETP | Temps partiel 90% |
| Sandrine RODRIGUES-MORAIS | Gestionnaire Administrative | 01/01/2022 | 1 ETP | |
| Anthony COUDART | Technicien SIG | 01/04/2022 | 0,5 ETP | Mutualisé avec l'UGVE |
| Camille SIMON | Coordinateur de projets en zone prioritaire | 01/01/2022 | 0,33 ETP | Absent du 28/03 au 11/08/2023 puis départ définitif de la collectivité à compter du 16/09/2023 |
| Philibert CORNET | Animateur MA | 01/01/2022 | 0,83 ETP | Absent jusqu'au 05/03/2023 |
| Julien LARCHER | Animateur MA | 01/01/2022 | 1 ETP | |
| Maxime LAUNAY | Animateur MA | 01/01/2022 | 1 ETP | |
| Florent TORTRAT | Animateur MA | 01/01/2022 | 1 ETP | |
| Thomas DAY | Animateur MA | 01/03/2022 | 1 ETP | |
| Benjamin MARTINEZ | Animateur MA | 01/02/2023 | 0,92 ETP | |
| Julien DEBENNE | Animateur MA | 01/02/2023 | 0,92 ETP | |
| Ludovic MONDIN | Animateur MA | 28/11/2022 | 1 ETP | En remplacement de Philibert Cornet du 28/11/2022 au 05/03/2023 puis recruté comme nouvel animateur MA |
| Marie CHATAGNON | Coordinatrice des MOA | 01/01/2022 | 0,8 ETP | Temps partiel 80% |
| Maela BLEUNVEN | Animatrice agricole | 30/01/2023 | 0,92 ETP | |
| Coline BOIDRON | Animatrice agricole | 16/01/2023 | 0,96 ETP | |
| Marie DUGUÉ | Animatrice bocage | 01/01/2022 | 0,8 ETP | Temps partiel 80% |
| Camille LEMBLÉ | Animatrice bocage | 01/02/2022 | 1 ETP | |
| Erwan DANET | Stagiaire MA | 27/02/2023 | 0,5 ETP | Stage de 6 mois du 27/02 au 25/08 |
| Lise BERLIÈRE | Stagiaire MA | 20/02/2023 | 0,5 ETP | Stage de 6 mois du 20/02 au 18/08 |
| **Nombre d'ETP totaux sur l'année 2023 (dont stagiaires)** | | | 18,68 ETP | |

## 2. Gestion du contrat

### a. La gouvernance de l'UGVO et du Contrat Territorial de Bassin Versant

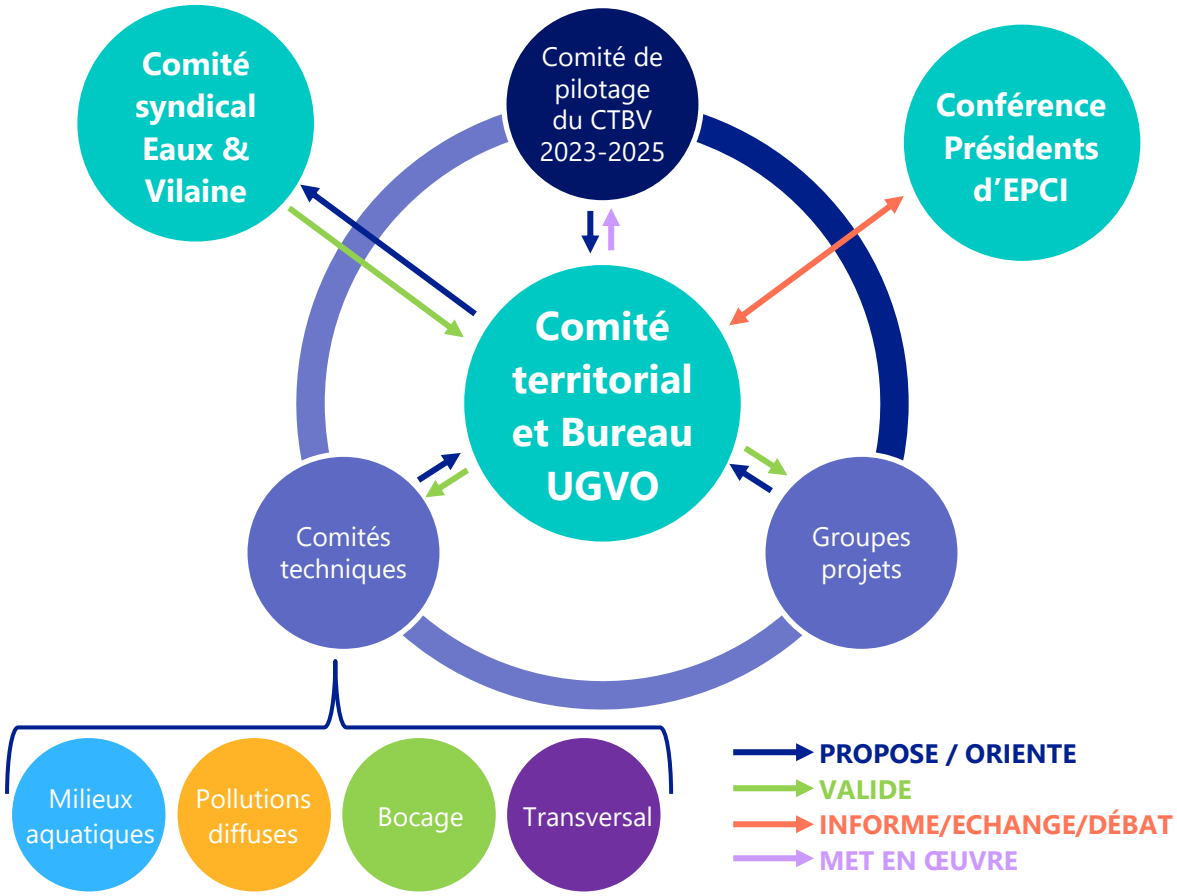



*Figure 53 : Représentation de la gouvernance de l'UGVO et du Contrat Territorial de Bassin Versant*

**Le Comité territorial et le Bureau territorial de l'UGVO**

Le Comité territorial de l'UGVO agit à l'échelle du périmètre d'intervention de l'unité de gestion pour tout ce qui concerne les compétences GEMA et associées (pollutions diffuses, ruissellement, bocage) transférées ou déléguées par les EPCI présentes sur le territoire de l'unité.

Le Comité territorial a pour rôle d'examiner les dossiers relevant de l'unité et d'adresser des propositions au Comité syndical d'Eaux & Vilaine pour approbation.

Les propositions du Comité territorial sont adressées au Comité syndical par le Président du Comité territorial, également Vice-Président d'Eaux & Vilaine. Le Président du Comité territorial représente donc l'unité de gestion au Comité syndical et au Bureau syndical d'Eaux & Vilaine.

Le Comité territorial suit l'avancement des travaux et assure le contact permanent avec les collectivités locales de l'unité. Les élus du Comité territorial animent ou participent aux réunions concernant les actions menées sur l'unité en lien avec les compétences transférées.

Le Comité territorial de l'unité est composé de 2 collèges :

- Un collège composé de l'ensemble des délégués titulaires des EPCI du territoire de l'unité siégeant au Comité syndical d'Eaux & Vilaine en tant que membre ayant transféré les compétences GEMA et associées ;
- Un collège formé des membres désignés par ces mêmes EPCI : ces membres peuvent être choisis parmi les élus délégués suppléants au Comité syndical d'Eaux & Vilaine mais également parmi les élus intercommunaux ou communaux qui n'ont pas cette qualité.

Le Comité territorial de l'UGVO est ainsi composé de 34 délégués dont la répartition par EPCI est indiquée dans le tableau ci-dessous :

| EPCI inclus sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et membres d'Eaux & Vilaine | Nombre de représentants de chaque EPCI au sein du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (dont les délégués titulaires des EPCI à Eaux & Vilaine) |
|---|---|
| Montfort Communauté | 3 dont 1 titulaire |
| Brocéliande Communauté | 2 dont 1 titulaire |
| Communauté de Communes St Méen-Montauban | 2 dont 1 titulaire |
| Vallons de Haute Bretagne Communauté | 4 dont 2 titulaires |
| Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné | 4 dont 1 titulaire |
| Liffré Cormier Communauté | 2 dont 1 titulaire |
| Communauté de Communes Bretagne Romantique | 2 dont 1 titulaire |
| Rennes Métropole | 15 dont 4 titulaires |
| **7 communautés de communes et 1 métropole** | **34 délégués constituent le Comité Territorial** |

*Tableau 13 : Répartition des délégués par EPCI au sein du Comité territorial de l'UGVO*

Le Bureau territorial examine les dossiers qui seront ensuite soumis au Comité territorial. Il est composé des 12 délégués titulaires des EPCI du territoire de l'unité siégeant au Comité syndical d'Eaux & Vilaine.

Le Bureau territorial élit un Président et des vice-présidents issus des 12 délégués titulaires des EPCI du territoire de l'unité membres d'Eaux & Vilaine.

Ainsi, sur l'UGVO, la présidence de l'Unité est assurée officiellement depuis le 4 février 2022 par M. Jean Ronsin. 3 vice-présidents ont également été élus. Il s'agit de :

- M. Thierry LE BIHAN, en tant que vice-Président en charge des Milieux Aquatiques et aménagement du territoire lié à cet enjeu ;
- M. Daniel HOUITTE, en tant que vice-Président en charge des pollutions diffuses/bocage/ruissellement ;
- M. Jacques LARRAY, en tant que vice-Président en charge des fonctions support/communication/ sensibilisation.

Ces 4 élus (Président et vice-président) constituent le bureau restreint de l'UGVO.

**Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine**

Le Comité syndical est l'instance délibérative d'Eaux & Vilaine.

Il est composé de délégués issus de 3 collèges :

- Un collège composé des EPCI à fiscalité propre comptant pour 60% des voix du Comité syndical : en 2023, 25 EPCI-FP sont membres de ce collège dont les 8 EPCI du territoire de l'UGVO ayant transféré les compétences GEMA et associées à Eaux & Vilaine ;
- Un collège composé des collectivités gestionnaire de l'eau potable comptant pour 25% des voix du Comité syndical : 4 collectivités sont membres de ce collège en 2023 ;
- Un collège composé de la Région Bretagne et des départements d'Ille et Vilaine et de Loire-Atlantique comptant pour 15% des voix du Comité syndical.

Le Comité syndical d'Eaux & vilaine examine et approuve les propositions qui émanent du Comité territorial de l'UGVO permettant le fonctionnement de l'unité ainsi que la réalisation des actions programmées.

**La Conférence des Présidents**
Les Présidents des comités territoriaux des 3 unités de gestion organisent chaque année une Conférence des Présidents réunissant l'ensemble des Présidents des EPCI concernés et le Président d'Eaux & Vilaine. Le Président de la CLE du SAGE Vilaine, les Régions Bretagne et Pays de la Loire, les Conseils départementaux concernés, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Etat et les élus des 3 comités territoriaux d'Eaux & Vilaine sont également invités à cette conférence.

Les programmes d'actions, les financements et les moyens à mettre en œuvre sont notamment exposés lors de cette conférence, lieu de débats et d'échanges nécessaires au pilotage de l'action sur le territoire des unités.

**Le comité de pilotage du Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVO**
Présidé par le Président du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest, le comité de pilotage se réunit, au minimum une fois par an, pour examiner le bilan des actions réalisées, valider la programmation envisagée pour l'année suivante, apprécier et évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre.

Les membres du comité sont les représentants des différents acteurs concernés : les élus et agents de l'UGVO, les élus et agents concernés des EPCI (communautés de communes, syndicats d'eau), les partenaires techniques et financiers du Contrat, les services de l'Etat, les Maîtrises d'Ouvrage Associées, les associations locales (pêche, protection de la nature, …). Afin d'assurer une bonne articulation avec le SAGE Vilaine, un représentant de la CLE est également invité au comité de pilotage.

En complément du comité de pilotage annuel, d'autres instances sont nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des actions inscrites dans le Contrat Territorial de Bassin Versant : il s'agit des comités techniques thématiques et des groupes projets.

**Les comités techniques**
Le comité technique « agricole »
Le comité technique « agricole » se réunit une fois par an, l'objectif étant de créer un moment d'échanges spécifique entre les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées, la coordinatrice des MOAA, la responsable du pôle technique et opérationnel et les partenaires techniques et financiers autour des réussites et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions durant l'année écoulée. D'un point de vue prospectif, ce sera aussi l'occasion d'échanger autour des actions proposées l'année suivante, pour validation lors du comité de pilotage annuel. Ces comités peuvent être provoqués au besoin ou à la demande si nécessaire pour la bonne conduite des actions.

*Le comité technique « milieux aquatiques »*
Le comité technique « milieux aquatiques » se réunit à la suite du comité de pilotage de fin d'année, avec les animateurs milieux aquatiques, le coordinateur de projets « zones prioritaires », la responsable du pôle technique et opérationnel et les partenaires techniques et financiers pour préciser d'un point de vue technique la programmation présentée lors du comité de pilotage. Des travaux non prévus ou choix techniques pourront aussi être validés. C'est également au niveau de cette instance que le choix des projets « hors zone prioritaire opérationnelle » à retenir dans la programmation sera discuté.

D'autres comités techniques pourront être organisés, en présence des mêmes acteurs, selon les besoins, « à la demande » plusieurs fois dans l'année.

Autres comités techniques
Selon les besoins et les demandes, d'autres comités techniques pourront être organisés sur d'autres thématiques.

**Les groupes projets / groupes de travail**
Ces groupes sont envisagés à l'échelle d'un projet spécifique ou d'une étude pour suivre ces démarches. Ils regroupent l'ensemble des acteurs concernés : représentant de l'UGVO (élus et agents), représentants des communes et des communautés de communes (élus et agents), Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées au Contrat, services de l'Etat, partenaires techniques et financiers, associations locales, acteurs locaux concernés (agriculteurs, pêcheurs, riverains de cours d'eau).

Ces groupes participeront aux réflexions techniques, aux orientations des actions sur le territoire/projet ciblé/étude menée (forces de proposition) et joueront un rôle moteur dans la mise en œuvre et l'acceptation des actions proposées (relais, portage politique).

Ils auront également un rôle important de mobilisation, concertation et d'implication des acteurs, notamment via la sollicitation des élus locaux (élus référents des communes).

### b. Les instances de l'UGVO en 2023

L'année 2023 a été principalement consacrée à :

- La poursuite de la mise en ordre de marche de la nouvelle organisation souhaitée et actée par les EPCI du territoire de l'unité membres d'Eaux & Vilaine avec notamment, la poursuite de l'augmentation des moyens humains nécessaire à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des objectifs souhaités ;
- La mise en route des actions inscrites au nouveau Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVO sur le périmètre d'intervention de l'unité avec notamment, comme objectif, la montée en ambition des projets réalisés, aussi bien en termes de quantité que de qualité ;
- La finalisation des actions programmées dans les Contrats Territoriaux Meu-Chèze-Canut et Ille-Illet-Flume sur la période 2020-2022 ;
- La validation politique et la mise en application de stratégies communes d'intervention au sein des 3 unités ;
- La validation politique et réglementaire de l'intérêt général du programme de travaux de restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire de l'unité pour la période 2023-2028 permettant notamment l'amorce de tels travaux sur les territoires de Vallons de Haute Bretagne Communauté et Chèze-Canut ;
- La recherche et la validation de nouveaux locaux pour les agents de l'UGVO.

Pour ce faire, les instances de l'UGVO (Bureaux restreints et comités territoriaux) se sont réunies 10 fois en 2023 : bureaux restreints des 23 janvier, 6 et 27 mars, 2 mai, 26 juin, 18 septembre et 6 novembre 2023 et comités territoriaux des 7 février, 15 mai et 20 novembre 2023.

Le comité de pilotage du Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVO a été réuni le 18 décembre 2023 afin de présenter le bilan de l'année écoulée et le prévisionnel de l'année 2024.

Le tableau ci-dessous récapitule les ordres du jour de chacune de ces instances :

| Instance | Date | Ordre du jour |
|---|---|---|
| Bureau restreint | 23/01/2023 | - Point sur les recrutements et sur les stages<br>- Présentation des stratégies<br>- Date BT – CT et bureaux restreints de 2023 |
| Comité territorial commun aux 3 unités de gestion : UGVO / UGVE / UGVA | 07/02/2023 | - Définition d'une stratégie sur la priorisation de nos interventions sur les ouvrages dans le cadre de nos projets de restauration des milieux aquatiques<br>- Définition d'une stratégie sur le financement des postes « annexes » à nos travaux de restaurations de nos milieux aquatiques<br>- Définition d'une stratégie de réponse aux sollicitations de nos services sur l'accompagnement des mesures compensatoires<br>- Définition d'une stratégie de réponse aux sollicitations de nos services sur les pollutions ponctuelles/accidentelles |
| Bureau restreint | 06/03/2023 | - Synthèse des données sur l'assainissement de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest<br>- Organisation relative à la signature du CTBV<br>- Newsletter EPCI<br>- Date des prochaines réunions<br>- Visite des locaux de Pacé |

| | | |
|---|---|---|
| Bureau restreint | 27/03/2023 | - Point technique sur les milieux aquatiques<br>- Point sur le bocage<br>- Point sur les actualités agricoles<br>- Ordre du jour du Comité Territorial du 15/05/2023<br>- Elaboration du tableau de suivi des actions<br>- Rappel des dates des prochaines réunions |
| Bureau restreint | 02/05/2023 | - Stratégie d'intervention auprès des scolaires<br>- Stratégie d'intervention auprès des collectivités, du grand public et d'autres structures<br>- Etudes en cours et programmées en 2023<br>- ODJ du CT du 15/05/2023<br>- Rappel des dates des prochaines réunions |
| Comité territorial | 15/05/2023 | - Point sur les ressources humaines<br>- Point sur les projets techniques : milieux aquatiques, bocage, pollutions diffuses<br>- Stratégie d'intervention auprès des scolaires, des collectivités, du grand public et d'autres structures sur la période 2023-2025<br>- Etat des lieux de l'assainissement sur le territoire de l'UGVO<br>- Etudes en cours et programmées en 2023<br>- Résultats du suivi de la qualité de l'eau en 2022 et suivi mis en place en 2023<br>- Rappel des dates des prochaines réunions UGVO |
| Bureau restreint | 26/06/2023 | - Etudes étang du Blavon à Bédée, vallée de la Ville Cotterel à Montauban de Bretagne, étang de l'Etunel à Monterfil/Treffendel<br>- Retour de l'enquête publique<br>- Présentation de la stratégie Breizh Bocage<br>- Point marché bocage<br>- Point sur les diagnostics faits par Eaux & Vilaine<br>- Point sur le désherbage mécanique<br>- Planning travaux MA<br>- Retour sur la visite des locaux de Pacé<br>- Rappel des dates des prochaines réunions |
| Bureau restreint | 18/09/2023 | - Point sur les RH<br>- COPIL annuel et Conférence des Présidents<br>- Organisation de la visite du Borgnet<br>- Point d'avancement sur les travaux MA 2023<br>- Point sur les MAEC 2023<br>- Bilan des stages 2023<br>- Point sur les stages 2024<br>- Rappel des dates des prochaines réunions |
| Bureau restreint | 06/11/2023 | - Visite des futurs locaux<br>- Les RH : recrutements en cours et à venir<br>- Loudéac Communauté Bretagne Centre<br>- Stages 2024<br>- Point d'avancement sur les travaux MA 2023<br>- Information sur la réunion avec les MOAA<br>- Point sur l'animation auprès des scolaires<br>- Inscriptions à la visite du Borgnet<br>- Divers<br>- Rappel des prochaines dates de réunions |

| | | |
|---|---|---|
| Comité territorial | 20/11/2023 | - Bilan 2023 sur le fonctionnement des instances<br>- Point sur les ressources humaines<br>- Présentation et validation du choix des futurs locaux de l'UGVO<br>- Fonctionnement avec Loudéac Communauté Bretagne Centre<br>- Présentation de la stratégie Breizh Bocage 3<br>- Bilan provisoire 2023 global et par EPCI<br>- Rappel des prochaines dates de réunions UGVO |
| Comité de pilotage annuel du Contrat | 18/12/2023 | - Rappel des grandes lignes du CTBV 2023-2025 UGVO<br>- Bilan provisoire 2023 du volet « Aménagement du territoire »<br>- Bilan provisoire 2023 du volet « Pratiques et usages sur le territoire »<br>- Bilan provisoire 2023 du volet « Amélioration, valorisation et transmission des connaissances »<br>- Bilan provisoire 2023 du volet « Animation et gestion du Contrat »<br>- Bilan financier provisoire 2023<br>- Prévisionnel 2024 : perspectives 2024 |

# III. BILAN FINANCIER DU PROGRAMME D'ACTIONS 2023 DU CTBV 2023-2025 (SOUS MAITRISE D'OUVRAGE UGVO)

## A. Volet « Aménagement du Territoire »

| Actions | Coûts directs prévisionnels 2023 (inscrits au CTBV) | Montant dépensé | Taux de consommation |
|---|---|---|---|
| Restauration des milieux aquatiques | 2 730 000 € | *1 590 568 €** | *58,3%** |
| Entretien des frayères | 15 000 € | 6 600 € | 44% |
| Diagnostics MAEC (bocage / ZH / protection des espèce) | Régie | Régie | - |
| Dispositifs agri-environnementaux | 20 000 € | 0 € | 0% |
| **TOTAL** | **2 765 000 €** | ***1 597 168 €**** | ***57,8%**** |

**Montant ou taux de consommation provisoires*

57,8% du montant prévisionnel du volet « Aménagement du territoire » 2023 (hors bocage) ont été consommés.

| Actions | Coûts directs prévisionnels 2022 (hors CTBV) | Montant dépensé | Taux de consommation |
|---|---|---|---|
| Travaux bocagers 2022-2023 et entretien 2023 | 160 143 € HT | 107 970,65 € HT | 67,4% |
| **TOTAL** | **160 143 € HT** | **107 970,65 € HT** | **67,4%** |

67,4% du montant prévisionnel des travaux bocagers 2022-2023 et de l'entretien 2023 ont été consommés.

## B. Volet « Pratiques et usages sur le territoire »

| Actions | Coûts directs prévisionnels 2023 (inscrits au CTBV) | Montant dépensé | Taux de consommation |
|---|---|---|---|
| Visites d'information (= pré-diagnostics agricoles) | Régie | Régie | - |
| Passage d'outils de désherbage mécanique | 30 000 € | 5 091,78 € | 17% |
| Expérimentation, actions innovantes | 5 000 € | 0 € | 0% |
| Prise en charge financière de 10% des actions portées par les MOAA | 60 000 € | *6 065 €** | *10,1%** |
| **TOTAL** | **95 000 €** | ***11 156,78 €**** | ***11,7%**** |

**Montant ou taux de consommation provisoires*

11,7% du montant prévisionnel du volet « Pratiques et usages sur le territoire » 2023 ont été consommés.

Le budget dédié à ce volet est limité car la plupart des actions relevant de ce volet sont sous maîtrises d'ouvrages agricoles associées.

## C. Volet « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances »

| Actions | Coûts directs prévisionnels 2023 (inscrits au CTBV) | Montant dépensé | Taux de consommation |
|---|---|---|---|
| Communication / sensibilisation | 70 000 € | *50 464,57 €** | *72,1%** |
| Etudes pré-opérationnelles | 100 000 € | *47 930,94 €** | *479%** |
| Etudes de connaissance à l'échelle du territoire | 80 000 € | Régie | - |
| Suivi de l'évolution des masses d'eau | 95 000 € | *67 840,15 €** | *71,4%** |
| **TOTAL** | **345 000 €** | ***166 235,66 €**** | ***48,2%**** |

**Montant ou taux de consommation provisoires*

48,2% du montant prévisionnel du volet « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » 2023 ont été consommés.

## D. Volet « Animation et gestion du Contrat Territorial »

| Actions | Coûts directs prévisionnels 2023 (inscrits au CTBV) | Montant dépensé | Taux de consommation |
|---|---|---|---|
| Animation-coordination générale | 335 000 € | 308 700,17 € | 92,1% |
| Animation milieux aquatiques | 550 000 € | 334 689,57 € | 60,9% |
| Animation agricole | 150 000 € | 98 724,57 € | 65,8% |
| Animation bocage | 150 000 € | 72 739,09 € | 48,5% |
| Stagiaires | 13 000 € | 10 163,90 € | 78,2% |
| Frais de fonctionnement | 222 000 € | 282 980,81 € | 127,5% |
| Déclaration d'Intérêt Général / enquête publique | 25 000 € | 13 835,79 € | 55,3% |
| **TOTAL** | **1 445 000 €** | **1 121 833,90 €** | **77,6%** |

77,6% du montant prévisionnel du volet « Animation et gestion du Contrat territorial » 2023 ont été consommés.

## E. Bilan financier global des actions 2023

| Actions | Coûts directs prévisionnels 2023 (inscrits au CTBV) | Montant dépensé | Taux de consommation |
|---|---|---|---|
| Volet « Aménagement du territoire » 2023 | 2 765 000 € | *1 597 168 €** | *57,8%** |
| Volet « Pratiques et usages sur le territoire » 2023 | 95 000 € | *11 156,78 €** | *11,7%** |
| Volet « Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » 2023 | 345 000 € | *166 235,66 €** | *48,2%** |
| Volet « Animation et gestion du Contrat territorial » 2023 | 1 445 000 € | 1 121 833,90 € | 77,6% |
| **TOTAL** | **4 650 000 €** | ***2 896 394,34 €**** | ***62,3%**** |

**Montant ou taux de consommation provisoires*

62,3% du montant prévisionnel des dépenses 2023 ont été consommés (hors travaux bocagers hiver 2023-2024).




**UGVO - Eaux & Vilaine**
3 allée de la Grande Egalonne
35740 Pacé
T. 02 30 07 07 80

**Eaux & Vilaine**
Boulevard de Bretagne – BP 11
56130 LA ROCHE-BERNARD
T. 02 99 90 88 44

**TOUT SAVOIR SUR**
**eaux-et-vilaine.bzh**